

PROPHÉTIES D'AMOS

PRÉFACE

I

VIE D'AMOS.

Amos (1), le troisième des petits prophètes, nous a laissé, dans ses prophéties, quelques renseignements intéressants sur sa personne. Il nous apprend qu'il était berger à Thécué, localité du royaume de Juda, voisine de Bethléem (2), lorsque Dieu le choisit pour faire connaître sa volonté aux habitants des dix tribus. S. Jérôme (3) donne de cet endroit la description suivante : « Thecue... sex millibus ad meridianam plagam abest a sancta Bethlehem, quæ mundi genuit Salvatorem; et ultra nullus est viculus, nisi (4) agrestes quidem casæ, et furnorum similes quas Atri appellant mapalia. Tanta est eremi vastitas, quæ usque ad mare Rubrum,

(1) אָמֹס, « porteur » (Keil), « fardeau » (Gesenius), ou « portefaix » (Bruston); LXX : Ἀπόδ. Nous avons rappelé, *Isaïe*, préface, p. 1, l'erreur commise par ceux qui ont fait de ce prophète le père d'Isaïe. Amos est le seul personnage de ce nom qu'on trouve, écrit ainsi, dans les livres de l'Ancien Testament. Dans le Nouveau Testament, Luc, III, 25, on trouve un Amos, fils de Nahum et père de Mathathias parmi les ancêtres de N.-S. — L'interprétation de son nom par « populus avulsus », qu'on trouve dans Isidore de Séville, *Etymol.*, VII, *Op.*, ed. Areval, T. III, p. 330, a été sans doute empruntée par cet écrivain à S. Jérôme : « Verba itaque Amos, quo tempore *populus avulsus* erat a Domino, et aureis vitulis serviebat, sive avulsus e regno stirpis David, clara voce cecinerunt instar clangentis tubæ, quæ interpretatur Thecue » (S. Jérôme, *Opp.*, ed. Mign., t. V-VI, col. 1040). Cette étymologie est sans doute fondée sur un jeu de mots : אָמֹס, peuple et בְּנֵי אָמֹס, ôté, retiré. V. Baur, *Der Prophet Amos*, Giessen, 1847, in-8, pp. 39 et 40. Quelques rabbins, dit Jarchi, disent que son nom signifie bègue, אָמֹס בְּשֵׁרֵשׁ, φελλός. Le pseudo-Dorothee, *Chronic. pasch.*, ed. Dindorf, T. I, p. 276, le traduit par ἀπερρωστος.

(2) Thécué, תְּקוּעַ, LXX : Θεκούί, I Mach. IX, 33, n'était pas dans la tribu de Zabulon, comme le dit le Pseudépiphane, ni dans la tribu d'Azer, comme le dit Kimchi. Au temps de Josèphe et de S. Jérôme, ce n'était plus qu'un petit village (S. Jérôme, in *Jerem.*, VI, 1), situé sur une colline élevée, à 12 milles de Jérusalem. Gr. Reland, *Palæstina*, Utrecht, 1714, p. 128.

(3) In Amos prologus. *Opp.*, éd. cit., c. 1025.

(4) Le texte a *ne*, mais les éditeurs font remarquer qu'il y a dans cet endroit erreur de copistes et qu'il faut certainement lire « nisi », correction que nous adoptons.

Persarumque et Æthiopum atque Indorum terminos dilatatur. Et quia humi arido atque arenoso nihil omnino frugum gignitur, cuncta sunt plena pastoribus, ut sterilitatem terræ compensent pecorum multitudine ». Thècué (1), aujourd'hui Tekû'a ou Thirbet Thekouâ, est à trois milles au sud des piscines de Salomon, et on y remarque encore quelques ruines anciennes (2).

Amos était-il né dans cet endroit? On peut le supposer, quoique le prophète ne l'affirme pas. Il dit seulement qu'il y fut berger (3), et que c'est là que Dieu le choisit pour exercer le ministère prophétique dans le royaume d'Israël. On a vainement essayé d'attribuer à Amos une origine israëlitique. S. Cyrille (4), Harenberg (5), Grätz et Oort l'ont inutilement tenté. Suivant Harenberg, la mention des sycomores (6), qui ne se trouvent que dans les endroits fertiles, et que l'on rencontre en quantité sur les riches promontoires du Carmel, donnerait raison à cette manière de voir : le Carmel n'était pas en effet dans le royaume de Juda. Il ne faut donc pas, ajoute-t-il, y chercher Thècué; cet endroit se retrouve dans une localité nommée *συζαμίνον*, qui s'appelle aussi Tikmah ou Takoah, et qui est située entre Césarée et Ptolémaïs. Mais ces arguments sont rejetés universellement aujourd'hui.

On a prétendu aussi qu'Amos était un riche propriétaire de troupeaux, et que cet état de fortune lui avait permis d'acquérir une culture d'esprit supérieure à sa position (7). Le mot *גֹּדֵד* (8) signifie bien, en effet, un riche berger, possesseur de troupeaux nombreux (9). Mais ce n'était point le cas d'Amos; il assure en effet qu'il n'était qu'un simple berger ou bouvier (10), ne se nourrissant, comme les gens du commun, que des fruits du sycomore (11). Il est vrai qu'on trouve dans son livre une grande connaissance de la loi et des prophètes ses prédécesseurs (12). Mais cette circonstance ne présuppose pas, dit Keil (13), une éducation soignée, et ne contredit pas la déclaration faite par lui à Amasias qu'au temps de son appel il n'était ni prophète, ni fils ou disciple de prophète. Par ces paroles, il indique seulement qu'il n'avait pas jusque-là été appelé au ministère prophétique et qu'il n'y était nullement préparé. Son œuvre prophétique est uniquement le fruit de l'appel divin qu'il a reçu, et cet appel n'exclut ni le sens naturel de l'éloquence ni la connaissance de l'Écriture (14).

(1) V. la note sur Jérém., vi, 1.

(2) Thomson, *The Land and the book, Southern Palestine*. London, 1881, gr. in-8, p. 330. — V. aussi les détails assez longs donnés par Pusey, *Introduction to Amos*, pp. 117, 148 de *The minor Prophets*. Cfr. surtout Guérin, *Description de la Palestine, Judée*, Paris, 1869, T. III, pp. 111 et suiv.

(3) Amos, i, 1; vii, 14.

(4) Préface à Amos.

(5) *Amos propheta expositus*, Lugd. Batav. 1763, *Introduct.*, § 7.

(6) vii, 14.

(7) Ainsi Bertholdt, iv, p. 1612.

(8) Amos, i, 1.

(9) Cfr. IV Rois, iii, 4.

(10) Aguilà, Symmaque, Théodotion.

(11) Cfr. Brochart, *Hierozoïcon*, ed. Rosenmüller, T. I, p. 407.

(12) Nous revenons plus loin sur ce point.

(13) *Einleitung*, § 85.

(14) Cfr. I Cor. i, 26-27.

C'est contre le royaume des dix tribus qu'Amos fut appelé à prophétiser (1). Obéissant à l'appel divin, il se rendit à Béthel, l'un des centres du culte idolâtrique établi par le premier roi d'Israël, Jéroboam. Là, il parla avec vigueur contre les vices et l'impiété d'Ephraïm. Un des prêtres de Béthel, Amasias, le dénonça au roi Jéroboam II. Cette dénonciation ne semble pas avoir été suivie d'effet. En tous cas le prophète refusa formellement de retourner en Judée, et continua ses prédictions menaçantes. Il annonça à Amasias lui-même un sort épouvantable. « Quoiqu'il soit impossible de savoir jusqu'à quel point ces menaces se réalisèrent, il ne paraît pas probable qu'elles se soient accomplies à la lettre... ; il semble que le prophète ne devait pas non plus les entendre ainsi. Il voulait dire, d'une manière générale, que la famille du sacrificateur de Béthel subirait les mêmes affronts et les mêmes malheurs que toutes les autres, lors de la ruine du royaume ; et par un procédé littéraire familier aux prophètes, il a spécifié ces malheurs et ces affronts pour donner plus de vivacité à son langage... C'est une sorte d'hyperbole ou d'invective analogue à celles que nous avons déjà rencontrées chez ses prédécesseurs » (2).

On ne sait rien de plus sur la vie d'Amos. Quelques anciens auteurs, S. Cyrille en particulier (3), racontent, on ne sait d'après quelles sources, qu'Amasias fit rompre les dents à Amos pour l'obliger à se taire. Cette opinion est inadmissible, puisque les dernières prophéties sont aussi sévères et menaçantes que les premières. D'autres prétendent qu'un fils d'Amasias, Osée, lui frappa la tête avec une massue et le renversa à moitié mort (4). On l'aurait transporté en cet état à Thécué, où, au bout de deux jours, il serait mort de ses blessures, et où on l'aurait inhumé. Rien ne laisse supposer qu'il y ait rien de fondé dans toutes ces légendes.

S. Jérôme dit que, de son temps, on voyait la tombe du prophète à Thécué (5).

L'Église honore sa mémoire le 31 mars.

II

ÉPOQUE OU VÉCUT AMOS.

Le titre de la prophétie nous donne la réponse à cette question. Amos prophétisa sous les règnes d'Ozias et de Jéroboam II ; ce fut sous le règne de ce prince qu'il exerça son ministère.

(1) Am. VII, 15.

(2) Bruston, *Histoire...*, p. 74.

(3) Préface à Amos,

(4) Epiphane, *De vit. prophet.*, c. XII ; Isidore, *De vita et morte sanctorum*, c. XLIII ; Dorothee, *Synopsis*, c. II ; *Chronicon paschale*, ed. Dindorf, T. I, p. 277. S. Isidore confond du reste le roi Amasias avec le prêtre de ce nom, qui est mentionné dans Amos.

(5) *De loc. Hebraic.*, ed. Vallarsi, t. III, c. 206. Cfr. Guérin, *Op. cit.*, p. 146.

L'indication qu'on lit dans le titre de ses prophéties, « deux ans avant le tremblement de terre » (1), peut-elle servir pour fixer leur date plus précisément? Non, car on ne sait de ce tremblement de terre qu'une chose. c'est qu'il se produisit sous le règne d'Ozias (2). S. Jérôme dit bien, d'après les traditions hébraïques (3), que le crime d'Ozias, usurpant les fonctions sacerdotales, amena cette catastrophe. Mais cette explication ne nous fournit pas de date. Il faut donc renoncer à trouver là une indication quelconque (4).

C'est aux autres renseignements contenus dans le titre du livre que nous nous en tiendrons. Ils sont confirmés par le contenu des prophéties elles-mêmes. Jéroboam est mentionné, VII, 10. On trouve des allusions à l'époque où il vivait, VI, 2, 14, si on compare ces endroits à IV Rois, XIV, 25. On en trouve d'autres au temps d'Ozias : ce prophète mentionne, en effet, la prise de Gath (5). Il semble aussi connaître la prise de Sela, capitale des Iduméens, par Amasias, père d'Ozias (6).

« Ce que l'on peut dire avec quelque vraisemblance, c'est que, lorsque Amos se rendit à Béthel, Jéroboam II devait déjà avoir remporté quelques avantages sur les Araméens, mais que les Assyriens commençaient à se montrer à l'horizon, et s'étaient emparés de Kalné, de Hamath et de Gath, ce qui suppose les conquêtes, non seulement de Salman-Asar II, qui fit la guerre à Hamath, et de Raman-Nivar (810-782), qui envahit la Philistie, mais aussi probablement de Salman-Asar III (781-772), et peut-être celles d'Assoardan-pouloukh (7) (771-754), qui, au début de son règne, dirigea deux expéditions contre la ville et le pays de Gananati, ou Gannanati, qui nous paraît devoir être identifié avec Kanné (8), et probablement aussi avec Kalné (9) et Kalno (10)... L'activité d'Amos à Béthel doit donc vraisemblablement tomber au milieu du règne de Jéroboam II, vers l'an 765, avant les grandes conquêtes de ce règne, qui coïncidèrent avec l'affaiblissement momentané de la puissance assyrienne, dans la seconde partie du règne d'Assour-dan-pouloukh (763-754) et sous le règne de son successeur, Assour-ni-vav (753-746). Le souvenir si vivant de l'oppression du pays de Galaad par les Araméens (11), et l'expression « le reste de Joseph » (12), ne nous permettent pas de songer à la fin du règne de Jéroboam II » (13).

Cette opinion est de beaucoup plus vraisemblable que celle de Juyn-

(1) Amos, I, 1.

(2) Zach. XIV, 5.

(3) Cfr. Josèphe, *Antiq.* IX, 10.

(4) V. Baur. *Op. cit.*, p. 58. — Cette question a été l'objet d'une réponse affirmative, dans un remarquable travail paru dans le *Compte-rendu des conférences ecclésiastiques du diocèse de Versailles*. Versailles, 1881, in-8, pp. 3 et suiv.

(5) VI, 2; Cfr. II Paral. XXVI, 6.

(6) IX, 2, comparé avec I, 12; Cfr. IV Rois, XIV, 7.

(7) Celui qu'on nomme habituellement Assour-dan-il.

(8) Ezéch. XXVII, 23.

(9) Amos, VI, 2.

(10) Is. X, 9.

(11) Am. I, 3.

(12) *Ibid.*, V, 15.

(13) Bruston, *Op. cit.*, pp. 77 et 78.

boll (1), d'après qui beaucoup de passages d'Amos supposeraient un temps postérieur à la mort de Jéroboam II et à la décadence du royaume des dix tribus (2). Rien n'est moins certain; toutes les expressions relevées peuvent facilement s'appliquer au règne de Jéroboam II, et aux craintes qui tourmentaient déjà le prophète sur l'avenir du peuple.

III

LE LIVRE D'AMOS.

I. AUTHENTICITÉ ET CANONICITÉ. L'authenticité de ce livre n'a jamais été mise en doute; il en est de même de la canonicité.

II. CONTENU. Le livre d'Amos a été divisé de différentes manières. On verra plus loin, au commentaire, celle que nous avons adoptée. En voici une autre, proposée par Kuenen après Baur (3) :

Le livre se compose de quatre parties :

Première partie, I, 2-II, 16; prédiction du jugement adressée à six peuples voisins, I, 3-II, 3; à Juda, II, 4, 5; enfin, et d'une façon plus détaillée, à Israël, III, 6-16.

Seconde partie, III-VI, composée de cinq morceaux, III; IV; V; 1-17; 18-27; VI; tableau des péchés d'Israël et prédiction du jugement dans un avenir prochain.

Troisième partie, VII, 1-IX, 10. Elle contient quatre harangues sous forme de visions, VII, 1-3; 4-6; 7-9, VIII, 1-3. Entre les deux dernières visions le prophète a intercalé le récit de sa rencontre à Béthel avec Amasias, VII, 10-17. A la dernière vision, VIII, 1-3, se rattache une nouvelle harangue, verset 4-14, suivie du tableau du jugement final et de ses effets, IX, 1-10.

Quatrième partie, IX, 11-15. Promesse du rétablissement de la dynastie de David, et prospérité d'Israël sous ce règne renouvelé.

III. STYLE (4). Les qualités distinctives du style d'Amos sont la clarté, la vivacité et la force. Ses poésies sont rythmées avec soin et se résolvent souvent en strophes harmonieuses. Il emprunte à la nature et à la vie pastorale des images d'une grande fraîcheur. Chez aucun des autres prophètes, dit Ewald (5), on ne rencontre tant de souvenirs de la vie champêtre, exprimés avec la vivacité et l'originalité les plus pures, et aussi avec une inépuisable richesse (6). Amos rapporte presque tout à la sphère d'action ordinaire à un agriculteur : IV, 6-9; V, 16; III, 15; V, 11; II, 8; IV, 9; V, 11, 17; VI, 6; IX, 14 (on y remarque surtout ce qu'il

(1) *De Amoso*, 1828, p. 47-49.

(2) Voici les passages auxquels cet auteur se réfère : VI, 6; IV, 6 et suiv.; I, 5, 13; V, 16, 27; VII, 8; VIII, 2.

(3) *Histoire critique des livres de l'A. T.*, t. II, p. 516.

(4) On peut consulter, à ce propos, Hase, *Stilus Amosi ex illius vita erutus*, Halle, 1755, in-4. — Cfr. Schegg, *Die kleinen Propheten*, t. I, p. 221.

(5) T. I, p. 84.

(6) Cfr. Baur, *Op. cit.*, pp. 122 et suiv.

(dit des vignobles). Ses images sont aussi empruntées à la pratique de la vie de campagne : ix, 13; i, 2; iv, 13; v, 8, 19; viii, 9 (Une éclipse de soleil est une image naturelle chez un berger); ii, 9, 13; iii, 4, 5, 8; v, 19; viii, 13; iii, 12; ix, 6; vi, 12. En véritable berger, Amos reprend àprement le luxe et la corruption des villes, ii, 6; iii, 10; iv, 1; v, 10; vi, 4, surtout lorsqu'ils ont pour source l'usure et l'oppression du peuple et des pauvres, viii, 8, Cfr. vi, 7. La contemplation du ciel habituelle à un homme vivant en plein air amène naturellement Amos à représenter la majesté et la puissance de Dieu par ses œuvres les plus considérables : iv, 13; v, 8; viii, 9; ix, 5 (1).

La langue d'Amos est pure et belle. Elle ne s'écarte de la langue habituelle que par quelques détails d'orthographe (2), qui, dit Keil, tiennent peut-être à la prononciation plus grossière du campagnard (3). Mais des variations analogues se retrouvent dans d'autres livres de la Bible, et on ne saurait guère en tirer une conclusion. On pourrait tout au plus, dit le Dr Pusey (4), partir de là pour supposer l'existence d'une prononciation plus adoucie dans le sud de la Judée où Amos avait vécu. En tous cas, ces détails prouvent que le livre nous est parvenu tel que son auteur l'a écrit.

S. Jérôme trouvait l'œuvre d'Amos assez peu élégante : d'après lui ce prophète est « imperitus sermone sed non scientia » (5). Ailleurs (6) il le juge un peu plus favorablement. « Amos, pastor et rusticus et ruborum mora distringens ». S. Augustin l'apprécie avec une plus grande bienveillance : « Dicendum ergo mihi aliquid esse video et de eloquentia prophetarum..... Et ex illius prophetæ libro potissimum hoc faciã, qui se pastorem vel armentarium fuisse dicit, atque inte divinitus oblatum atque missum, ut Dei populo prophetaret... Quin igitur arguerit impios, superbos, luxuriosos, et fraternæ igitur negligentissimos caritatis, rusticus vel ex rustico ille propheta exclamavit dicens : « Væ, qui opulenti estis in Sion », etc. (Am. vi, 1, 6). Numquidnam isti, qui prophetas nostros tanquam ineruditos et elocutionis ignaros veluti docti disertique contemnunt, si aliquid eis tali vel in tales dicendum fuisset, aliter se voluissent dicere, qui tamen eorum insanire noluissent? Quid enim est, quod isto eloquio aures sobriæ plus desiderent? » (7).

Lowth (8) est enthousiasmé d'Amos : « Evolvat modo scripta ejus æquus judex, de re, non de homine quæsiturus; censebit, credo, potius pastorem nostrum, μηδὲν ὑστερηθέντι τῶν ὑπερλίτων προσρητῶν, ut sensuum elatione et magnificentia spiritus prope summis parem, ita etiam dictionis splendore et compositionis elegantia vix quoquam inferiorem » (9).

(1) Cfr. aussi les réflexions du Dr Pusey sur ce point. *The minor Prophets*, p. 150.

(2) Ainsi בועיק pour בויעק, ii, 13; בובם pour בובם, v, 11; בתעב pour בתעב, vi, 8; ביכרף pour בושרף, vi, 10; יצהק pour יצהק, vii, 16; נשעה pour נשעה, viii, 8; la forme דניד, vi, 5, ix, 11, comme Osée, iii, 5. Keil, *Einleitung*, l. c.

(3) Keil, *ibid.*

(4) *Ibid.*, p. 152.

(5) *In Amos prologus*, col. 1023.

(6) *Præf. ad Paulin.*, t. XXVIII, c. 143.

(7) *De Doctrina Christ.*, iv, 7.

(8) *De poesi sacra*, ed. Michaëlis, p. 433.

(9) Cfr. Baur, *Op. cit.*, pp. 119 et suiv. — Reuss, *Les prophètes*, t. I, p. 96.

IV. RAPPORTS D'AMOS AVEC LES AUTRES ÉCRIVAINS BIBLIQUES. Tous les critiques s'accordent à reconnaître deux faits dont l'évidence s'impose : la condition d'Amos, né et élevé dans la classe la plus commune de son peuple, et, à côté de ce fait, la connaissance approfondie qu'on trouve chez lui de l'histoire et de la législation d'Israël. C'est ce que les plus récents auteurs rationalistes appellent une familiarité avec les traditions nationales. Il y a dans ces mots un aveu implicite. On voudrait montrer que le Pentateuque n'existait pas, sous la forme définitive qui nous l'a conservé, au temps de ce prophète, que son livre suffirait à prouver le contraire. Comment entrerait-il dans des détails si conformes au contenu des livres de Moïse, s'il ne les avait pas lus et médités? Il y a, dans ses prophéties, de continuelles allusions à ces livres. Le fait est indéniable. Il rappelle, II, 9, la stature colossale des Amorrhéens, d'après Nomb. XIII, 33; la sortie d'Égypte, II, 10; III, 1, et, dans ce même verset, à propos du séjour de quarante ans dans le désert, il semble citer littéralement Deut. XXXIX, 5. La même réflexion vient à l'esprit à propos de la suite de ce verset, qui est emprunté aussi au Deut. IX, 1. Au verset 11 de ce même chapitre, il rappelle une promesse fort remarquable faite par Dieu à son peuple. Deut. XVIII, 15. Il connaît, — peut-être parce qu'il les pratique, — les vœux du Nazaréen, Nomb. VI, 2 (1).

Tout ce qu'il dit du culte lévitique est particulièrement conforme à la législation de Moïse. Il cite, IV, 5, le sacrifice d'actions de grâces, la *Thodâh*, Lévit. VII, 12 et suiv.; les offrandes volontaires, Exod. XXXV, 29; Lévit. XXII, 18, 21; Deut. XII, 6. Lorsqu'il menace, *ibid.* verset 6 et 7, les Israélites, des châtements mérités, il se sert des propres paroles du Deutér. XXVIII, 48, 57; Lévit. XXVI, 19, 20. Deut. XXVIII, 23, 22. Quand il rappelle les châtements de Sodome et de Gomorrhe, il reproduit la menace du Deutéronome, XXIX, 22. Il fait sans cesse des allusions à ce livre. Cfr. Am. IV, 13; Deut. XXXII, 13; XXXIII, 39, où la citation est textuelle; Am. V, 10; Deut. XXII, 15; Am. V, 11, où il y a encore citation de Deut. XXVIII, 37; Am. VI, 7 et Deut. XX, 9; Am. VI, 14, et Deut. XXXIII, 17.

On peut relever aussi des citations des autres livres du Pentateuque. Sans parler de la Genèse, qui devait être plus familière aux souvenirs du peuple, nous indiquerons les rapprochements suivants : Amos, V, 17; Exod. XII, 12; Amos, V, 21; Exod. XXIII, 18; — Amos, V, 27; Lévit. II, 1.; III, 1. et suiv.; — Am. V, 26; Nomb. XXXIII, 52; Am. VI, 8; Nomb. XIV, 28; Am. VI, 15; Nomb. XXXIV, 8.

Dans un livre aussi court que celui d'Amos, ces rapprochements nous paraissent avoir une valeur réelle.

Quant à l'influence que ce prophète a eue sur les prophètes postérieurs, elle n'est pas moins remarquable. Osée l'a souvent utilisé. Cfr. Os. VIII, 14; Amos, II, 5; Os. XII, 10, Am. II, 10; Os. XII, 8, Am. VIII, 5; Os. IX, 3, Am. VII, 17. Jérémie connaît aussi parfaitement Amos : Cfr. Jér. XLIX, 27; Am. I, 4; Jér. XLIX, 3; Am. I, 15; Jér. XLVIII, 24; Am. I, 12; II, 2;

(1) V. sur ce point, Munk, *Palestine*, p. 163.

Jér. XLIX, 13, 20-22, Am. I, 12; Jér. XXV, 30, Am. I, 2; Jér. XXXI, 35, Am. IV, 13; v. 8; Jér. XLIV, 2; Am. IX, 4, 8.

Comme le dit avec raison Schmoller (1), c'est surtout dans les prophéties contre les nations étrangères que Amos est le précurseur des derniers prophètes.

V. EPOQUE DE LA COMPOSITION DU LIVRE. C'est seulement après avoir rempli sa mission à Béthel qu'Amos réunit ses prophéties, au moins dans ce qu'elles avaient de plus important, pour les transmettre à la postérité. Nous n'avons pas le moindre motif d'attribuer à un autre que lui-même cette rédaction. Elle nous rend l'esprit de ces discours, plutôt que les termes mêmes dans lesquels ils furent d'abord prononcés (2). Elle en est la reproduction exacte, mais non textuelle.

IV

PROPHÉTIES MESSIANIQUES D'AMOS.

Le discours final d'Amos (3), qui suit la vision de la description de Béthel, se distingue des précédents; ce n'est plus une menace, mais une promesse. Cette promesse n'est pas, à proprement parler, messianique, puisqu'elle ne parle pas de la personne du Messie. Amos annonce que le tabernacle de David, qui est tombé, sera relevé de ses ruines. Il y a, dans ces paroles, une promesse de la restauration de la dynastie chancelante de David, qui ne trouvera son accomplissement que dans le Messie, fils de David. C'est ainsi que S. Jacques (4) les comprend, après les LXX et l'ancienne synagogue, qui donne au Messie (5), suivant cette prophétie, le titre de fils du tombé, בר-נבלי (6).

V

COMMENTATEURS.

I. On pourrait mettre au nombre des commentateurs d'Amos le traducteur grec (7) dont la version a été conservée parmi celle des LXX. Ce travail en effet a, dans beaucoup d'endroits, plutôt l'apparence d'un commentaire que celle d'une traduction littérale. Baur (8) donne beaucoup d'éloges à cette traduction; nous ne sommes pas de son avis. Les

(1) Amos, *Einleit.*, § 4.

(2) Keil, Reuss et la plupart des critiques sont complètement d'accord sur ce point.

(3) Cfr. le *Compte rendu des conférences ecclésiastiques de Versailles*, cité plus haut, pp. 8 et suiv.

(4) Act. xv, 16, etc.

(5) *Tr. Sanhedrin*, 76.

(6) Delitzsch, *Messianic Prophecy*, pp. 59-60. — Cfr. notre commentaire.

(7) On peut consulter sur cette version J. M. Faber, dans le *Repertorium für bibl. und morgenl. Literatur*, part. VI, p. 238 et suiv.

(8) *Op. cit.*, p. 131.

inexactitudes qu'elle renferme sont nombreuses et parfois semblent voulues. L'auteur n'est certainement pas au-dessus du médiocre (1).

II. Les principaux commentateurs patristiques sont ceux de S. EPHREM, qui ne connaissait pas l'hébreu, de S. JÉRÔME, dont nous avons parlé dans la préface générale, de THÉODORE DE MOPSUESTE (2), de THÉODORE DE CYR (3), de CYRILLE D'ALEXANDRIE (4).

III. Au moyen-âge, nous ne trouvons guère à citer que RABANMAUR (5).

IV. Parmi les commentateurs catholiques, en laissant de côté ceux que nous avons cités dans l'introduction générale aux petits prophètes, nous nommerons SANCTIUS (6), JOSSARIUS (7), etc.

V. Chez les protestants, le nombre des commentateurs est plus considérable : SHADDEUS (8), GERHARD (9), VAN ROTT qui a écrit en hollandais (10), C.-B. MICHAELIS, dont on a une dissertation philologico-théologique sur Amos (11); HARENBERG (12); UHLAND (13); DAHL (14), qui a traduit en allemand et annoté le prophète; JUSTI, dont nous avons aussi une traduction allemande et un commentaire (15); VATER (16), qui est dans le même cas, JUYNBOLL, dont nous avons cité plus haut la dissertation; BAUR, dont le commentaire (17), précédé d'une longue et savante introduction, est un ouvrage remarquable; BENEFIELD, à qui on doit des discours sur les trois premiers chapitres d'Amos (18), ainsi qu'à Paul LAURENT (19). Une nouvelle édition du *Commentaire* de HITZIG a été donnée par STEINER (20), qui n'a rien ajouté d'important à l'œuvre primitive. Citons encore les explications de J. DIEDRICH (21), et l'article de M. J. STEEG, dans la *revue de Strasbourg* (22).

(1) Noldeke, *Histoire littéraire de l'Anc. Test.*, tr. franç., p. 362. — On peut voir quelques preuves dans notre commentaire; nous ne pensons pas utile de reproduire ici ces rapprochements.

(2) *Patrol. grecque*, t. LXVI.

(3) *Ibid.*, t. LXXX.

(4) *Ibid.*, t. LXIX.

(5) *Patrol. latine*, t. CXIII.

(6) A la suite de son *Commentaire sur Baruch*, Lyon 1621, in-8.

(7) A la suite de son *Commentaire sur les grands prophètes*.

(8) Strasbourg, 1588, in-4.

(9) Iena, 1676, in-4. Il y a eu deux éditions précédentes, dont l'une en 1683.

(10) Utrecht, 1705, in-4.

(11) Hake, 1736, in-4.

(12) Leide, 1763, in-4.

(13) Tubingue, 1779-1780, in 4.

(14) Gœttingue, 1795, in-8.

(15) Leipzig, 1799, in-8.

(16) Halle, 1810, in-4.

(17) Cité déjà plusieurs fois.

(18) Oppenheim, 1615, in-8 (en latin); Londres, 1629, in-4 (en anglais)

(19) Leipzig, 1604, in-4 (en allemand).

(20) Leipzig, 1881, in-8.

(21) Leipzig, 1861.

(22) 1864. — On peut encore citer les remarques de Wellhausen dans *Brit. Encycl.*, t. XIII, p. 410 et suiv.; l'article de Noldeke dans le *Bibellexicon* de Schenkel; enfin l'*Essai* de Oort dans *Theol. Tijdsch.*, 1880, p. 114 et suiv.

PROPHÉTIES D'AMOS

CHAPITRE I.

Titre du livre (x̄ 1). — Annonce d'une prophétie terrifiante (x̄ 2). — Damas sera détruite à cause de ses crimes (x̄ 3-5). — Il en sera de même de Gaza (x̄ 6-8), — de Tyr (x̄ 9-10), — d'Edom (x̄ 11-12), — d'Ammon (x̄ 13-15).

1. Verba Amos, qui fuit in pastoribus de Thecne, quæ vidit super Israel in diebus Ozias regis Juda, et in diebus Jeroboam filii Joas regis Israel, ante duos annos terræ-motus.

Zach. 14, 5.

2. Et dixit : Dominus de Sion rugiet : et de Jerusalem dabit vocem suam : et luxerunt speciosa pastorum, et exsiccatus est vertex Carmeli.

Jer. 25, 30; Joel. 3, 16.

1. Paroles d'Amos, qui fut parmi les pâtres de Thécué, touchant Israël, aux jours d'Ozias roi de Juda, et aux jours de Jéroboam fils de Joas roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre.

2. Il dit : Le Seigneur rugira du haut de Sion, de Jérusalem il fera retentir sa voix. Les pâturages les plus beaux seront dans le deuil, et le sommet du Carmel se desséchera.

CHAP. I. — 1. — *Verba*, דְּבָרֵי, paroles, oracles, prophéties d'Amos; la formule est habituelle; Cfr. Jérém., I, 1; Eccl. I, 1. — Amos, V, la préface, p. 131. — *Qui fuit*. Le grec, rapportant ces mots à « verba », ἵδου, α : οἱ ἐγένοντο. — *In pastoribus*, בְּנֹקְדִים; le mot hébreu ne se trouve qu'ici et IV Rois, III, 4. — D'après la tradition rabbinique, נֹקֵדִי indique non un berger mercenaire, mais un riche berger, qui a de nombreux troupeaux. Mais Amos, VII, 14, 15, semble indiquer qu'il était d'une condition très modeste. LXX : ἐν Ἀκκαρδίῃ; cette leçon, qui, paléographiquement, ne semble pas possible, car, comme le dit S. Jérôme, « in principio nominis nun littera nullam excusationem reliquit erroris », est non moins impossible au point de vue des faits, puisque dans le mot qui suit, Amos ou l'auteur du titre fait connaître la patrie du prophète. — *De Thecne*. V, la préface, p. 131. — *In diebus... Israel*. Pour la date des prophéties, V, aussi la préface, p. 132. — *Ante duos annos terræ motus*. Litt. « dans la seconde année avant le tremblement de terre ». — Les auteurs des livres des Rois et

des Paralipomènes ne mentionnent pas ce tremblement de terre, dont on ne trouve de mention que dans Zach. XIV, 5. V. du reste la préface, p. 134.

2. — *Et dixit*. Ces mots font encore partie du titre. — *Dominus de Sion rugiet... vocem suam*. La voix de Jéhovah est le tonnerre, qui annonce la venue de Dieu s'avancant pour juger le monde. En empruntant textuellement à Joël cette première moitié du verset, Amos rattache sa prophétie à celle de son prédécesseur, dans le dessein d'alarmer les pécheurs qui pouvaient s'imaginer que Dieu ne punissait que les nations païennes. — *Luxerunt speciosa pastorum*. A la voix de Dieu, tous les pâturages d'Israël perdent leur verdure, se dessèchent; Cfr. Joël, I, 12; Jérém. XII, 11. — *Vertex Carmeli*. Il ne s'agit pas ici de l'endroit situé dans les montagnes de Juda, Jos. XV, 55, parce que le mot צֶמֶת, tête, lui est inapplicable. C'est du mont Carmel qu'il est question; ce mont abondait en fertiles pâturages, Cfr. Is. XXXV, 2; Jérém. L, 19. Les pâturages des bergers et le Carmel individualisent, dit Keil, d'une ma-

3. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes de Damas et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt; parce qu'il a déchiré Galaad avec des chariots armés de fer.

4. Je mettrai le feu à la maison d'Azaël, et il dévorera les palais de Benadad.

5. Je briserai les verrous de Damas; j'exterminerai l'habitant du Champ-de-l'idole; je chasserai ce-

3. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum : eo quod triturerint in plaustris ferreis Galaad.

4. Et mittam ignem in domum Azael, et devorabit domos Benadad.

5. Et conteram vectem Damasci : et disperdam habitatorem de campo idoli, et tenentem sceptrum de

nière très naturelle à Amos le pasteur, tout le pays d'Israël.

3. — *Hæc dicit Dominus.* Le prophète explique ce qu'il a annoncé d'une manière générale au verset 2. — *Super tribus sceleribus Damasci et super quatuor.* Quels sont les trois péchés de Damas, cités d'abord et les quatre qui viennent ensuite? D'après S. Jérôme ce sont les incursions de Damas sur Israël et les nombreuses expéditions dans lesquelles le peuple de Dieu a été tourmenté par les Syriens : « Si semel meum esset populum persecutus, aut secundo, darem veniam; num vero, cum tertio et quarto crudelis exstiterit, ut captivam multitudinem plaustris ferreis tereret, nonne debeo eum piagis corripere »? Mais l'expression employée ici, 6, 9, 11, 13; 11, 1, 4, 6, et d'autres semblables, « deux et trois », Job. xxxiii, 29; « trois et quatre », Prov. xxx, 15, 18, 21; « six et sept », Prov. vi, 16; Job. v, 19; « sept et huit », Eccl. xi, 2, sont simplement une synecdoche pour beaucoup, un grand nombre. On en trouve de pareilles dans les classiques, Homère, Odyssée, vi, 306; Virgile, *Énéide*, i, 94; Horace, *Odes*, i, 31. Quelques critiques modernes y voient plus de mystère; Marck explique ainsi ce passage : « Quand trois, ce nombre parfait, est suivi de quatre, par voie de gradation, Dieu ne déclare pas seulement que la mesure d'iniquité est remplie, mais qu'elle déborde et qu'elle dépasse tout ». — *Non convertam eum.* Dieu ne reviendra pas sur sa sentence qui est irrévocable, et qui sera certainement exécutée. Cfr. Nomb. xxiii, 20; Is. xliii, 13. — *Eo quod triturerint in plaustris ferreis Galaad.* Parce que les Syriens de Damas ont traité Galaad comme le laboureur fait du blé qu'on égrène avec des espèces de traîneaux encore usités en Orient. C'est une grosse planche, garnie de pointes sur la face qui regarde le sol, et qu'on traîne sur l'aire; elle hache la paille en même temps qu'elle fait sortir le grain; Cfr. Is. xxviii, 27; xli,

15. On peut en voir un dessin dans V. Guérin, *la Terre Sainte*, Paris, 1882, in-4, p. 386. C'était quelquefois aussi un supplice infligé à ceux qu'on voulait cruellement punir; Cfr. Jug. viii, 7, 16; II Rois, xii, 31 et I Paral. xx, 3; IV Rois, xiii, 7; Prov. xx, 26. Le prophète signale les rudes traitements que Hasaël et Ben-Adad firent subir à Galaad, c'est-à-dire aux Israélites qui habitaient à l'est du Jourdain, aux tribus de Ruben, de Gad et de Manassé, pendant le règne de Jéhu, IV Rois, x, 22, 23.

4. — *Mittam ignem.* Pour quelques commentateurs, אֵשׁ, feu, désigne la guerre, comme Ps. lxxvii, 63, ou les ennemis, comme Jérém. xlviii, 45. Mais il vaut mieux lui laisser ici son sens naturel, et penser qu'il s'agit du feu par lequel les ennemis détruiront les palais des rois de Damas. — *In domum Azael... Benadad.* Ces palais désignent en même temps Damas, capitale du royaume; Cfr. Jérém. xlix, 27. Azaël, אֲזַאֵל, avait tué Benhadad I, et Elisée lui avait prédit et la royauté et la manière cruelle dont il traiterait Israël, IV Rois, viii, 7 et suiv. Benhadad peut désigner ici, dit Keil, le premier et le second roi de ce nom; ce n'est en effet que pendant le règne de son père que Benhadad II opprima Israël, tandis que lorsqu'il fut monté lui-même sur le trône, les provinces que son père avait conquises furent reprises par Joas, roi d'Israël, IV Rois, xiii, 22-25. — *Domos*, au pluriel, favorise cette interprétation.

5. — *Et conteram vectem Damasci.* Briser les verrous de Damas, c'est la livrer aux ennemis et annoncer ainsi sa conquête. — *Disperdam habitatores*, comme plus bas, verset 8. — *De campo idoli*, בְּסֵפֶד־אֵוֹן, la vallée d'Aven, dit Rosenmüller, est la Syrie damascène, comprise entre le Liban et l'Antiliban, et appelée dans Josué. xi, 17, la vallée du Liban. Mais cette explication semble difficile à admettre. Il est plus probable que la vallée de néant ou des idoles

domo voluptatis : et transferetur populus Syriæ Cyrenen, dicit Dominus.

6. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Gazæ, et super quatuor non convertam eum : eo quod transtulerint captivitatem perfectam, ut concluderent eam in Idumea.

lui qui a le sceptre à la main, de sa maison de plaisir, et le peuple de Syrie sera transporté à Cyrène. Le Seigneur l'a dit.

6. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes de Gaza et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'ils ont déporté des captifs nombreux, et les ont livrés à Edom.

était, comme dit Keil, un endroit où étaient bâtis des palais royaux, aussi bien qu'à Damas, la capitale du royaume. Ewald et Hitzig ont supposé que le nom donné à cette vallée était celui d'Héliopolis ou Baalbeck, d'après l'analogie de Beth-Aven-Bethel, Os. v, 8. Ils basent leur opinion sur la version des LXX, ἐκ πειλοῦ ὄν, rapprochée de l'identification qu'on trouve chez les mêmes traducteurs, de l'On égyptien, avec Héliopolis. Gen. xli, 45. Mais cette preuve ne semble pas bien convaincante, et S. Ephrem parle de Bikelat-Aven, pris au sens propre, dans le Targum et la version syriaque, comme d'un endroit voisin de Damas, où les idoles étaient l'objet d'un culte spécial. D'autres ont supposé que ce nom est celui d'une ville, supposition favorisée par l'analogie avec d'autres menaces prophétiques où des villes sont presque toujours mentionnées. Pour Robinson, Pusey, etc., c'est une vallée près de Damas, dont Héliopolis était la ville la plus célèbre, vallée qui est encore appelée aujourd'hui Elbugâa. C'est la continuation de cette longue et profonde vallée qui, par le Jourdain, la mer Morte et l'Araba, atteint la mer Rouge. Sa longueur la plus grande, depuis Kal'at-esh-Shakif, au Sud, jusqu'à Hums (Emesa) est de sept jours de voyage; Ritter, t. xvii, p. 151. Au milieu de cette vallée était Baalbek dont les ruines attestent encore l'ancienne magnificence. Son nom, dit Pusey, est probablement une abréviation de l'ancien nom Baal-Bik'ah, « Baal de la vallée », par contraste avec le Baal-Hermon voisin, si célèbre aussi par son culte idolâtrique. V. Guérin, Terre Sainte, éd. cit., p. 367 et suiv. — *Tenentem sceptrum*, V. verset 8, les princes et les rois. — *De domo voluptatis*. V. בֵּית עֵדֵן. Beth Eden, « maison de délices », n'est pas, dit Keil, le village actuel d'Eden, sur la pente orientale du Liban, près de la forêt de cèdres de Bisharrat, car le nom arabe de ce village n'a rien de commun avec l'hébreu Eden; c'est le παράδεισος des Grecs,

que Ptolémée, v, 15, 20, place à dix degrés Sud et à cinq degrés Est de Laodicée, et que Robinson croit avoir retrouvé à Jusieh, non loin de Riblah, où se trouvent de nombreuses ruines bien antérieures aux Sarrasins. On a proposé encore Bait-el-Janne, à vingt-sept milles de Damas, sur la route de Banias. — *Transferetur populus*. Et on exilera, גָּלוּ, ou on déportera le peuple de ce pays. — *Syriæ Cyrenen*. סִירְיָה est la Syrie. סִירְיָה, « vers Kir ». C'est là que les Syriens seront transportés. Kir est le pays où coule le fleuve Kur, d'où, suivant ix, 7, les Syriens étaient originaires. Kir est probablement une partie du Kurgistan ou de la Géorgie moderne. — La prédiction s'accomplit après la conquête de Damas par Tiglath-Pilezer, qui, au temps d'Achas, détruisit le royaume de Syrie, IV Rois, xvi, 9. — *Dicit Dominus*. Mots qui se retrouvent 8, 15; 11, 13, et qui servent à donner plus de force à la menace.

6. — *Super tribus sceleribus... et super quatuor*, V. l'explication donnée au verset 3. — *Gazæ*. Gaza, aujourd'hui encore Guzzeh, était une des cinq capitales des Philistins, V. Jos. xiii, 3. Avec les autres villes mentionnées plus bas, elle représente le pays tout entier. — *Non convertam eum*. Je ne me rétracterai pas, comme verset 3. — *Eo quod transtulerint captivitatem perfectam*. Ces captifs sont Israélites גְּלוּת שִׂרְיָה, « captivité entière », Cfr. Jér. xiii, 9, est celle qui ne fait distinction ni d'âge, ni de sexe et qui n'excepte personne. LXX : ἀιμαλωσίαν τοῦ Σαλωμών, que Théodoret et S. Cyrille essayent d'expliquer, mais inutilement, puisque cette traduction est complètement erronée. — *Ut concluderent eam in Idumæa*. Les esclaves israélites, pris par les Philistins, furent vendus, sans exception, aux Iduméens, ces ennemis acharnés d'Israël. Amos rappelle sans doute ici l'invasion de Juda, au temps de Joram, par les Philistins et les Arabes, II Paral. xxi, 16, à laquelle Joël fait allusion, iv, 3 t suiv. De ces captifs les uns furent vendus

7. Je mettrai le feu aux murs de Gaza, et il dévorera ses maisons.

8. J'exterminerai l'habitant d'Azot, et celui qui tient le sceptre dans Ascalon. Je tournerai ma main sur Accaron; et je ferai périr les restes des Philistins. Le Seigneur Dieu l'a dit.

9. Voici ce que dit le Seigneur; Pour trois crimes de Tyr et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt; parce qu'ils ont livré des captifs nombreux à Edom, sans se souvenir de l'alliance fraternelle.

7. Et mittam ignem in murum Gazæ, et devorabit ædes ejus.

8. Et disperdam habitatorem de Azoto, et tenentem sceptrum de Ascalone: et convertam manum meam super Accaron, et peribunt reliqui Philistinorum, dicit Dominus Deus.

9. Hæc dicit Dominus: Super tribus sceleribus Tyri, et super quatuor non convertam eum: eo quod concluderint captivitatem perfectam in Idumæa, et non sint recordati fœderis fratrum.

aux Grecs, comme le dit Joël, les autres aux Iduméens.

7. — *Mittam ignem in murum Gazæ.* V. verset 4; Cfr. Jérém. XLIX, 27. — *Devorabit ædes ejus.* La prédiction s'accomplit, lorsque Sennacherib et plus tard le pharaon Necho brûlèrent Gaza; Cfr. Jér. XLVII, 1.

8. — *Disperdam, הַכִּרְתִּי*, je détruirai. — *De Azoto.* אֲשֶׁדּוֹד, ville fameuse des Philistins, Jos. XI, 22, et maintenant le village d'Esduod ou Shdood. Le mot d'Ashdoud peut avoir signifié le dévastateur. — *Tenentem sceptrum,* V. le verset 5. — *De Ascalone.* V. Jos. XIII, 3; Jug. I, 18; I Mach. XI, 60. D'après Philon, les Ascalonites avaient pour les Juifs une aversion irrécyclable. Au commencement de la guerre avec les Romains qui vit la ruine de Jérusalem, les Ascalonites massacrèrent 2500 Juifs qui habitaient au milieu d'eux; Josèphe, De Bell. jud. II, 18, 5. — *Convertam manum meam;* Cfr. Is. I, 25 et Jérém. VI, 9. — *Accaron,* אֶצְרוֹן, une des cinq villes des Philistins; Cfr. I Rois, VI, 17; Jos. XV, 45. Au temps de S. Jérôme, ce n'était plus qu'un grand village. Si Gath, la cinquième des villes principales des Philistins, n'est pas nommée, c'est que le prophète n'a pas la prétention de citer toutes ces villes. Mais Gath est comprise aussi dans la menace générale, comme le prouvent les mots qui suivent. Ces villes avaient chacune leur petit roi; mais elles formaient une sorte de confédération, qui débattait et poursuivait en commun les grands intérêts; Cfr. Jug. XVI, 5, 8, 11; VI, 4, 12, 16, 18; VII, 7; XXXI, 2, 6, 7; I Paral. XII, 19. Ces cités, dit Pusey, partageaient aussi l'idolâtrie: Ashdod ou Azoth était le siège principal du culte de Dagon; Ascalon, celui du culte de Derceto, a désesse-poisson, symbole du principe

passif de la reproduction. Accaron adorait Baalzebul, qui y rendait ses oracles, et qui, à cause de cela, est appelé le dieu de cet endroit, IV Rois, I, 2, 3, 16. Gaza, même lorsqu'elle fut adonnée à la religion grecque et qu'elle eut sept temples dédiés à ses dieux, gardait encore le culte de Marna, son propre dieu. Toutes ces cités, unies dans l'idolâtrie et dans la haine d'Israël reçurent toutes aussi leur châtement. — *Peribunt reliqui Philistinorum.* Tous ceux qui devaient échapper à la destruction des villes mentionnées plus haut; Cfr. IX, 12 et Jérém. VI, 9. — *Dicit Dominus Deus.* V. verset 5.

9. — *Super tribus... et quatuor non convertam eum.* V. versets 3 et 6. — *Tyri.* Tyr, capitale de la Phénicie, est seule mentionnée. Cette ville est bien connue des lecteurs de la Bible; V. Jos. XIX, 29. — *Eo quod concluderint captivitatem...* V. le verset 6. Le crime de Tyr est le même que celui des Philistins, et il fut peut-être commis de concert avec eux. Peut-être cependant s'agit-il de prisonniers israélites vendus aux Tyriens par quelques vainqueurs, peut-être les Syriens dans les guerres d'Hazaël et de Benadad avec Israël. — *Non sint recordati fœderis fratrum.* Mais pour Tyr il y avait aggravation, parce que c'était violer un traité et une alliance faits depuis longtemps. Sous David, il y avait eu union entre les deux pays, II Rois, V, 11; III Rois, V, 1. L'amitié qu'Hiram avait eue pour David se reporta sur Salomon, II Paral. II, 11, et un traité fut renouvelé entre les deux rois, III Rois, V, 7-11. Ce traité et cette amitié, les Tyriens les violèrent, et d'une manière d'autant plus odieuse qu'ils livrèrent leurs prisonniers aux plus féroces ennemis d'Israël, les Iduméens.

10. Et mittam ignem in murum Tyri, et devorabit aedes ejus.

11. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Edom, et super quatuor non convertam eum, eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum, et violaverit misericordiam ejus, et tenuerit ultra furorem suum, et indignationem suam servaverit usque in finem.

12. Mittam ignem in Theman, et devorabit aedes Bosræ.

13. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus filiorum Ammon, et super quatuor non convertam

10. Aussi je mettrai le feu aux murs de Tyr, et il dévorera ses maisons.

11. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes d'Edom et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'il a poursuivi son frère avec le glaive, il a violé la miséricorde; il n'a pas mis de bornes à sa fureur, et il a conservé jusqu'au bout son indignation.

12. Je mettrai le feu dans Theman, et il dévorera les maisons de Bosra.

13. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes et pour quatre des enfants d'Ammon, je ne chan-

10. — *Et mittam ignem.* V. verset 7. A cette époque, Tyr était déjà tributaire de l'Assyrie. La prédiction d'Amos s'accomplit sous Salmanazar, au Sargon son successeur, et sous Nabuchodonosor. Cfr. Is. xxiii, Ezéch. xxvi, 1-12.

11. — *Super tribus... non convertam eum.* V. les versets 3, 6 et 9. — *Edom.* Le peuple d'Idumée dont la haine pour Israël ne cessa pas; Cfr. Ezéch. xxxv, 5, 15; xxv, 12; Abd., 12, 13, Joël, iii, 19, etc. — *Eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum.* Les descendants de Jacob, frère d'Esau, furent, dans toutes les occasions qui se présentèrent, l'objet des mauvais traitements des Iduméens. — *Et violaverit misericordiam ejus.* Litt. « Il a tué sa pitié », c'est-à-dire il a étouffé tout sentiment fraternel; Cfr. Ezéch. xxviii, 17. LXX: *καὶ ἐδημήσατο μέτρα ἐπὶ ἡ;* « Pro misericordia Septuaginta vulvam transtulerunt, ducti ambiguitate verborum, quia Rehem et vulvam et misericordiam significat. Violavit misericordiam, sive vulvam ejus, vel ut apertius interpretatus est Symmachus, viscera propria, ut oblivisceretur germanitatis, et obduraret viscera misericordiae, fratremque se esse nesciret, et contemneret vulvam Rebecce, que uno partu geminos edidisset infantes » S. Jérôme. — *Et tenuerit ultra furorem suum.* Edom a sans cesse décliné Israël dans sa colère; tel est le sens de *יִבְרִיךְ אֶשְׂרַי* LXX: *ἡρπάζον εἰς μαχαιρίων ἐκ ἀγῶνιστον.* — *Et indignationem suam servaverit usque in finem.* Il lui manifestera une haine perpétuelle. L'histoire prouve la vérité des paroles du prophète. Dès sa sortie d'Egypte Israël

éprouva la haine d'Edom, Exod. xvii, 8 et suiv.; Deut. xxv, 17, 18; au temps de Saül, de David et d'Amasias, les mêmes faits se reproduisirent, I Rois, xiv, 47; II Rois, viii, 13, 14; II Paral. xxv, 11 et suiv.; de même au temps de Josaphat, II Paral. xx, 10; de Joram, II Paral. xxi, 8; IV Rois, viii, 20; d'Achaz, II Paral. xxviii, 16, et aussi pendant les désastres causés par l'invasion babylonienne, Ps. cxxxvi, 7; Ezéch. xxv, 12; xxxv, 5; Lam. iv, 21.

12. — *Mittam ignem.* V. les versets 4, 9, 10. — *Theman.* Theman, תִּמְאָן est, d'après S. Jérôme et Eusèbe, la partie méridionale de l'Idumée, de sorte qu'ici, comme II, 2 et 5, le pays serait mentionné d'abord et ensuite la capitale, Bosra. Mais cette explication proposée par Rosenmüller, Keil, etc., semble combattue par la mention que S. Jérôme fait, d'après Eusèbe, d'un village, *κόρα*, appelé Theman, situé à cinq mille romains de Pétra, et où il y avait, du temps de ce Père, une garnison romaine. Il y a encore un Theman dans le Hauran oriental. Il est juste toutefois de remarquer que dans l'Ancien Testament Theman ne se rapporte jamais à une ville. — *Bosra.* Bozrah, בְּצִרָה, ville d'Idumée, dont Isaïe, xxxiv, 6; Lxiii, 1, et Jérémie, xlix, 23, font aussi mention. On suppose qu'elle était la capitale de ce pays. Elle était située au sud de la mer Morte. Ses ruines se voient probablement encore dans le village de el-Buseireh, dans le Jebâl. Il ne faut pas la confondre avec la Bosra du Hauran, Jérém. xlviii, 24.

13. — *Super tribus sceleribus... V. le*

gerai pas mon arrêt parce qu'ils ont éventré les femmes grosses de Galaad, afin d'étendre leurs frontières.

14. Je mettrai le feu aux murs de Rabba, et il dévorera ses maisons, au milieu des cris, au jour du combat, dans la tempête, au jour de l'orage.

15. Et Melchom ira en captivité avec ses princes : c'est ce que dit le Seigneur.

versets 3, etc. — *Filiorum Ammon.* Les Ammonites, descendants de Loth, demeureraient à l'est du Jourdain; ils furent toujours les ennemis acharnés d'Israël, Ps. LXXXII, 8, 9; I Rois, XI, 1 et suiv. — *Eo quod dissecuerit prægnautes Galaad.* La cruauté que le prophète rapporte ici n'est pas relatée dans les livres historiques de l'Ancien Testament. Peut-être, dit Kell, se produisit-elle durant les guerres d'Israël avec Hazael, lorsque les Ammonites pensèrent à agrandir leur territoire en reprenant le pays qui leur avait été enlevé par Sihon, roi des Ammonites, et qui était alors en possession des Israélites. Ils avaient déjà fait une tentative pareille au temps des juges Jug. XI, 12 et suiv. Jérémie., XLIX, 1 et suiv., nous apprend qu'ils s'étaient emparés du territoire de la tribu de Gad, leur voisine; mais cet événement ne se produisit sans doute qu'après la déportation opérée par Tiglath-Piléser, IV Rois, XI, 29. — *Ad dilatandum terminum suum,* le principal motif des invasions des Ammonites est indiqué par le prophète.

14. — *Rabba,* capitale des Ammonites, II Rois, XII, 26 et suiv.; Jérém. XLIX, 2. On la retrouve dans les ruines d'Aurân, sur les bords du Nahr Ammán, affluent du Ja-

eum : eo quod dissecuerit prægnautes Galaad ad dilatandum terminum suum.

14. Et succendam ignem in muro Rabba, et devorabit ædes ejus in ululatu in die belli, et in turbine in die commotionis.

15. Et ibit Melchom in captivitate, ipse, et principes ejus simul, dicit Dominus.

bock. — *Devorabit ædes ejus,* V. verset 4. — *In ululatu.* בְּתוֹרֵעָה, LXX : μετὰ κραυγῆς. — *In die belli,* Cfr. Os. x, 14; Zach. XIV, 3. — *In turbine, in die commotionis,* dans l'affreux trouble causé par l'invasion ennemie.

15. — *Melchom.* מֶלְכֹחַם « leur roi ». Les LXX ont : οὐ βασιλεὺς; ἀρχῆς. La traduction de la Vulgate, qu'on retrouve dans Aquila, Symmaque, Μελχόμ, et dans le Syriaque, repose sur une interprétation défectueuse. Elle peut cependant s'appuyer sur les passages similaires de Jérém. XLIX, 1, 3, XLVIII, 7; Soph. I, 5; Cfr. III Rois, XI, 5. Mais le contexte favorise la première explication : C'est le roi des Ammonites, résidant probablement à Rabbah, que désigne Amos. — *In captivitate,* בְּגִירָה, en exil, comme Ezéch. XXV, 3. — *Principes ejus.* Ammon n'était pas, dit Pusey, une horde sans organisation; au contraire cette contrée, à présent si désolée et déserte, était sans doute alors habitée et cultivée par un peuple industrieux et laborieux. L'abondance des ruines atteste en effet le travail de la population. Tout le pays, dit Burekhardt, Syria, p. 357, doit avoir été extrêmement bien cultivé, pour avoir pu nourrir de si nombreuses villes. — *Dicit Dominus,* V. verset 5.

CHAPITRE II.

La destruction atteindra Moab (y 1-3). — Juda ne sera pas non plus épargné (y 4-5). — Israël est plus coupable encore : ses habitants accablent les pauvres (y 6-7), — et commettent les crimes les plus odieux (y 7-8). — Cependant Dieu les avait comblés de bienfaits (y 9-10). — Il avait même suscité parmi eux des prophètes (y 11). — Israël les a empêchés de prophétiser (y 12). — Aussi sera-t-il sévèrement châtié (y 13-16).

1. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Moab, et super quatuor non convertam eum : eo quod incenderit ossa regis Idumææ usque ad cinerem.

2. Et mittam ignem in Moab, et devorabit ædes Carioth : et morietur in sonitu Moab in clangore tubæ.

3. Et disperdam judicem de medio ejus, et omnes principes ejus interficiam cum eo, dicit Dominus.

1. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes de Moab et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'il a brûlé les os du roi d'Edom et les a réduits en cendres.

2. Je lancerai le feu contre Moab et il consumera les maisons de Carioth; et les Moabites périront dans le tumulte, au son de la trompette.

3. J'exterminerai son chef du milieu de lui, et je ferai mourir avec lui tous ses princes, dit le Seigneur.

CHAP. II. — 1. — *Super tribus sceleribus...* V. ch. I, verset 3, etc. — *Moab*. V. sur ce peuple Isaïe, xv et le commentaire. — *Eo quod incenderit ossa regis Idumææ usque ad cinerem*. Litt. « en chaux », לְשֵׁיט, comme Is. XXXIII, 12. Allusion, dit Reuss, à un fait inconnu et d'autant plus difficile à expliquer que le crime aurait été commis contre un peuple que le prophète vient de maudire lui-même. On n'apprend pas, d'ailleurs, s'il s'agit d'un supplice ou d'une profanation de tombeau, bien que cette dernière interprétation soit la plus naturelle. Elle est en effet acceptée par la plupart des interprètes. D'après Keil, c'est cet acte seul d'avoir brûlé les os qui est blâmé par Amos, et non pas la mise à mort du roi. Il est possible que ces actes se soient produits pendant la guerre racontée IV Rois, III, guerre que Joram, roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda, entreprirent contre les Moabites, en société du roi d'Edom. Aussi la tradition juive que rapporte S. Jérôme ne manque-t-elle pas de fonderment : « Tradunt Hebræi, ossa regis Idumææ jam sepulti, qui cum Joram rege Israel, et Josaphat rege Juda, ascenderat adversum Moab, in ultionem doloris a Moabitibus postea convulsa ac succensa ». Quand il prophétise contre les autres nations, Amos ne mentionne que des crimes com-

mis contre le peuple de l'alliance; celui dont il accuse les Moabites doit donc avoir été en quelque manière associé à Israël ou à Juda, c'est-à-dire avoir été perpétré contre un roi d'Edom, vassal ou allié de Juda. Or, ce fut fort peu de temps après la guerre mentionnée plus haut, moins de dix ans, que les Edomites reconquirent leur liberté, IV Rois, VIII, 20.

2. — *Mittam ignem...* I, 4, etc. — *Devorabit ædes Carioth*. Les LXX ont pris קָרְיֹתָי pour un nom appellatif et ont traduit : τῶν πύλων ἀντίκτ. Mais ici c'est un nom propre, celui d'une des principales villes de Moab; Cfr. Jérém. XLVIII, 24, 41, et dont les ruines ont été découvertes par Burckhart, Syria, p. 630, et Seetzen, t. II, p. 342, dans la ville déehue de Kerayat ou Korriat. — *Morietur in sonitu Moab*. La nation est personnifiée, c'est pour cela que le prophète dit qu'elle mourra. Après que Nabuchodonosor eût soumis Moab, ce peuple disparut complètement, comme nation; Cfr. Dan. XI, 41. שָׁאֵן est le bruit causé par la guerre. LXX : ἐν ἀδρυγαῖς. S. Jérôme ne traduit pas בְּתַרְיָה, qu'il a rendu I, 11, par « in ululatu ». — *In clangore tubæ*; Cfr. III, 6; Jérém. IV, 49. De même Enée dit, en racontant la prise de Troie, *Enclid.* II, 313 :

Exoritur clamorque virum, clangorque tubarum.

3. — *Disperdam*, הִכְרַתִּי, jé détruirai. —

4. Voici ce que dit le Seigneur. Pour trois crimes de Juda et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'il a rejeté la loi du Seigneur, et n'a pas observé ses commandements. Car leurs idoles les ont trompés, celles que leurs pères avaient déjà suivies.

5. Je mettrai le feu dans Juda, et il dévorera les maisons de Jérusalem.

6. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes d'Israël et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt : parce qu'il a vendu le juste à prix d'argent, et le pauvre pour des sandales.

4. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Juda, et super quatuor non convertam eum, eo quod abjecerit legem Domini, et mandata ejus non custodierit. Deceperunt enim eos idola sua, post quæ abierant patres eorum.

5. Et mittam ignem in Juda, et devorabit ædes Jerusalem.

6. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Israel, et super quatuor non convertam eum : pro eo quod vendiderit pro argento justum, et pauperem pro calceamentis.

Judicem, יִשְׁפֵט. De ce mot, employé au lieu de celui de roi, Hitzig et Ewald ont conclu que Moab n'avait pas de roi à cette époque, mais seulement un juge ou un gouverneur; ils ont pensé que cela provenait de ce qu'à cette époque Moab était soumis au royaume des dix tribus. Mais rien dans l'histoire ne justifie cette hypothèse, et on ne peut la déduire de ce que Jéroboam reprit les anciennes limites du royaume jusqu'à la mer Morte, IV Rois, xiv, 25. Shophet n'est donc pas probablement autre chose qu'une épithète donnée au roi. — *D medio ejus*, du pays de Moab, — *Omnes principes ejus*... Tous périront avec le roi, à l'époque des guerres contre les Chaldéens; Cfr. Jérém. XLVII, 59; Ezéch. XXV, 28.

4. — *Super tribus sceleribus*... 1, 3, etc. — *Juda*. On remarquera, dit Reuss, que pour le prophète Amos, dont les discours sont adressés essentiellement aux Ephraïmites, Juda compte parmi les peuples étrangers dont il occupe la septième et dernière place. Cette remarque n'est pas exacte. Juda n'est pas, aux yeux du prophète, un peuple étranger : la preuve, c'est qu'il ne lui reproche que des transgressions à la loi divine; il le cite ici comme transition entre les peuples étrangers et Israël auquel il s'adresse plus spécialement, et qui est le principal objet de ses prophéties. — *Eo quod abjecerit legem Domini*. הִרְיָה est l'ensemble de tous les commandements donnés par Dieu à son peuple. La Torah comprend *mandata ejus*, הַמִּצְוֹת, qui sont les préceptes particuliers, tout à la fois cérémoniels et moraux. Ne pourrait-on pas voir dans ces mots

une preuve de l'existence à cette époque de la loi de Moïse, non pas conservée plus ou moins fidèlement par tradition mais écrite ?

— *Deceperunt enim eos idola sua*. כְּזָבִיבִים, « leurs mensonges »; Cfr. Ps. cxviii, 163; S. Jérôme a très bien rendu le sens. — *Post quæ abierant patres eorum*. Hæc sunt idola, post quæ abierunt patres eorum in Ægypto, Ægypti bovis simulacra fingentes, et colentes Astaroth et Baalim ». S. Jérôme.

5. — *Mittam ignem*... *Jerusalem*. Osée, viii, 14, a fait la même prédiction qui fut accomplie par Nabuchodonosor.

6. — Le prophète arrive à la même partie principale de son discours, celle qui concerne Israël, le royaume des dix tribus. « Idcirco ponit novissimum Israel, id est, decem tribus, quoniam prope omnia quæ sequuntur ad ipsum scripta prædicimus, ut sub uno textu sermo propheticus libri ordinem contineret ». S. Jérôme. — *Super tribus sceleribus Israel*... 1, 3, etc. — *Pro eo quod vendiderit pro argento justum*. Le premier crime dont le prophète accuse Israël, c'est de vendre la justice, de condamner l'innocence et d'acquitter le coupable, en se laissant corrompre. — *Pauperem pro calceamentis*. Les juges se laissent corrompre par les plus petits présents; ces mots sont, dit Rosenmüller, une locution proverbiale, comme plus bas, viii, 6; Ezéch. xiii, 19; Joël, iii, 3. D'autres y voient la cruauté d'un créancier qui, pour une dette minime, fait emprisonner un malheureux. Pour d'autres enfin, c'est le juge, qui pour la moindre chose, une paire de chaussures que le débiteur n'a pu payer, le livre comme

7. Qui conterunt super pulverem terræ capita pauperum, et viam humilium declinant : et filius ac pater ejus ierunt ad puellam, ut violarent nomen sanctum meum.

8. Et super vestimentis pignoratit accubuerunt juxta omne altare, et vinum damnatorum bibebant in domo Dei sui.

9. Ego autem exterminavi Amorrhæum a facie eorum : cujus altitudo, cedrorum altitudo ejus, et fertis ipse quasi quercus : et contivi fructum ejus desuper, et radices ejus subter.

Num. 21, 24; 2, 24.

esclave au créancier, Lev. xxv, 29; Cfr. IV Rois, iv, 1.

7. — *Qui conterunt super pulverem terræ capita pauperum...* Le second crime, c'est l'oppression des pauvres, וְרַלִּי, et des humbles, וְעַנְיִים que les riches réduisent à la misère la plus extrême. Cette phrase, dit Reuss, est très obscure. On y veut voir les efforts des riches pour ruiner (jeter dans la poussière) les faibles; mais on reste plus fidèle au texte en y voyant cette hyperbole : ils cherchent à dépouiller les faibles au point de leur enlever jusqu'à la poignée de poussière qu'ils jettent sur leur tête pour exprimer leur profonde tristesse. — *Viam humilium declinant.* Ils empêchent le chemin des indigents d'aboutir, c'est-à-dire ils font fléchir le droit et les empêchent de gagner leur juste cause. Ou bien : ils méprisent les pauvres dans leur orgueil. — *Filius et pater ejus ierunt ad puellam.* Le père et le fils ont des rapports coupables avec la même jeune fille. LXX : εἰς ἐπορεύοντο πρὸς τὴν ἀνδρῶν παρθένον, ce qui était défendu par la loi de Moïse. Levit. xviii, 18. בְּעֵרָה est ou la courtisane, ou l'esclave que le maître fait servir à ses plaisirs. « Crebro evenit ut pater filii sui uxorem, socer poluat nulum, quod in lege utrumque prohibetur : Turpitudinem patris tui non revelabis, et turpitudinem nurus tue non discooperies ». S. Jérôme. Ezéchiel, xxii, 11, fait le même reproche aux juifs. Reuss ne pense pas que l'inceste soit compris dans ce passage qui ne parle point de la même fille, et qu'on n'explique ainsi que par une supposition gratuite. Il n'est pas non plus question d'une prostitution religieuse, telle qu'en avaient tous les cultes chananéens. Il

7. Ils brisent contre la poussière de la terre la tête des pauvres, ils obstruent le chemin des faibles. Le fils et le père s'approchent de la fille, pour violer mon saint nom.

8. Ils se couchent sur des vêtements mis en gage près de toute sorte d'autels, et ils ont bu dans la maison de leur Dieu le vin de ceux qu'ils ont condamnés.

9. Cependant c'est moi qui devant eux ai exterminé l'Amorrhéen, dont la taille égalait celle des cédres, et qui était fort comme le chêne, qui ai écrasé tous ses fruits en haut et toutes ses racines en bas.

ne s'agit pas ici de Qedeshoth. — *Ut violarent nomen sanctum meum.* C'est ce mépris de la loi divine qui est signalé et condamné ici; Cfr. Levit. xxii, 32, dont Amos emprunte les mots.

8. — *Super vestimentis... juxta omne altare.* Le prophète reproche aux riches de ruiner les pauvres par l'usure, en leur enlevant jusqu'aux manteaux, בְּבָגָה, qui leur servaient de couverture pour la nuit, et qui, Exod. xxii, 25, devaient être rendus avant la nuit. Mais les usuriers impies gardaient ces gages, et s'en servaient comme de sièges, les jours de repas sacrificiels, sans aucune crainte de Dieu. « A tous les autels » désigne ces repas, comme le prouvent les mots « maison de Dieu » employés dans la seconde partie du verset. — *Vinum damnatorum וַיִּן עַלְמָיִים* est le vin acheté au moyen de l'argent produit par les amendes mises à tort sur les innocents; ou bien c'est le vin qu'on a saisi en nature chez les pauvres gens, et qui sert au plaisir des riches. LXX : οἶνον ἐκ συκοφαντῶν. — *In domo Dei sui* Dans le temple de Dieu, qu'ils profanent ainsi. Amos semble penser aux lieux de culte de Bétel et de Dan, où les Israélites adoraient leur dieu sous la figure d'un taureau; c'est là ce qu'il condamne et non le culte des divinités païennes dont il ne parle pas.

9. — *Ego autem exterminavi Amorrhæum.* « Et moi », וְאֲנִי, est répété deux fois dans ce verset et dans le suivant avec une certaine emphase, pour rendre plus apparent le contraste entre la conduite d'Israël envers le Seigneur, et la fidélité de Dieu à l'égard d'Israël. Le prophète, dans ces premiers mots, semble faire allusion à la

10. C'est moi qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, et qui vous ai conduits dans le désert pendant quarante ans, pour vous faire posséder la terre de l'Amorrhéen.

11. Parmi vos fils, je me suis suscité des prophètes, et parmi vos jeunes hommes, des Nazaréens. N'en est-il pas ainsi, enfants d'Israël? dit le Seigneur.

12. Et vous avez présenté du vin aux Nazaréens; et vous avez commandé aux prophètes: Ne prophétisez pas.

10. Ego sum qui ascendere vos feci de terra Ægypti, et duxi vos in deserto quadraginta annis, ut possideretis terram Amorrhæi.

Exod. 14, 21; Deut. 8, 2.

11. Et suscitavi de filiis vestris in prophetas, et de juvenibus vestris Nazaræos. Numquid non ita est filii Israel? dicit Dominus.

12. Et propinabitis Nazaræis vinum; et prophetis manlabitis, dicentes: Ne prophetetis.

destruction des anciens habitants du pays de Chanaan, Exod. xxiii, 27 et suiv., xxxiv, 11. — *Cujus altitudo, cedrorum altitudo ejus.* Les Chanaanéens étaient d'une stature très élevée, Cfr. Nomb. xiii, 33. Ce détail est rappelé pour montrer à Israël que, sans l'aide du Seigneur, il n'aurait pu venir à bout de ces ennemis. — *Fortis ipse quasi quercus.* Le prophète insiste sur la force des Amorrhéens. עֲצֵי אֲרָזִים est généralement rendu par chênes, LXX: εἰς. Cfr. Gen; xii, 6; Is. ii, 13. — *Contrivi fructum ejus desuper, et radices ejus subter.* Comparaison analogue à celles de Job, xviii, 15; Ezéch. xvii, 9; Os. ix, 16. Dieu les a détruits complètement; il a même enaanti leur postérité.

10. — *Ego sum qui ascendere vos feci de terra Ægypti.* Cet autre bienfait de Dieu envers Israël n'est pas mentionné suivant l'ordre chronologique comme l'a déjà fait remarquer S. Jérôme: « Neque vero ubi de laudibus dicitur Dei, historie ordo servandus est; sed frequenter evenit, ut que prima facta sunt extrema dicantur, et que novissima referantur ad prima ». — *Et duxi vos in deserto quadraginta annis.* Dieu rappelle ainsi à Israël sa souveraine puissance. Cfr. Deut. xxix, 5. Il semble qu'il y a ici une citation de cet endroit. — *Ut possideretis terram Amorrhæi.* Cfr. Deut. ix, 1, et la remarque qui précède. Il y a ici réminiscence très sensible du texte du Deutéronome. Dieu, en rappelant ainsi à Israël les bienfaits dont il l'a comblé, lui reproche son infidélité et son ingratitude.

11. — *Suscitavi de filiis vestris in prophetas.* Cfr. Jug. ii, 16. Dieu en avait fait la promesse par la bouche de Moïse, Deut. xviii, 15. C'était là un don spécial, fruit de la grâce et de la miséricorde divine et particulier au peuple choisi. Plus tard, comme le dit Joel, ii, 28, ce don sera le privilège

de l'Eglise, qui sera à son tour l'objet des préférences manifestes de Dieu. Le Seigneur a choisi souvent ses prophètes parmi les fils des dix tribus; Samuel, I Rois, i, 1, était Ephraïmite, Ahia, de Sïdo en Ephraïm, III Rois, xiv, 2, 4; Jéhu, fils d'Ananie, fut prophète pour ces deux royaumes, III Rois, i, 7, 12; II Paral. xix, 2; xx, 34. Elie et Elisée étaient du royaume d'Israël; de même Osée et Jonas. — *De juvenibus vestris Nazaræos.* Les Nazaréens, qui se consacrent spécialement au Seigneur, s'abstiennent de tous les produits de la vigne, ne laissent jamais le fer s'approcher de leur chevelure, et s'abstiennent de tout ce qui pourrait les rendre impurs. Nomb. vi, 2 et suiv. Ils sont placés à côté des prophètes qui annoncent à la nation la volonté du Seigneur, pour faire voir les grâces que Dieu accorde à son peuple. Le choix des Nazaréens, dit Keil, avait pour but non seulement de mettre sous les yeux du peuple l'objet de sa vocation divine, son appel à la sainteté comme nation choisie par Dieu, mais aussi de montrer comment le Seigneur amenait les choses à cet état de sainteté. LXX: εἰ; ἀγαπῶν. — *Numquid non ita est...* Israël pourra-t-il nier ces véritables bienfaits de Dieu?

12. — *Propinabitis Nazaræis vinum.* Au lieu d'être reconnaissants, et de s'exercer eux-mêmes à une sanctification plus grande, les Israélites essayent de faire manquer les Nazaréens à leur vœu, en leur faisant boire le vin dont ils devaient s'abstenir, comme inconciliable avec leur propos de mener une sainte vie. « De hoc loco hæresim suam Tatianns, Eneclitarum princeps, struere nititur, vinum assere non bibendum, cum et lege preceptum sit, ne Nazaræi bibant vinum, et non assententur a propheta, qui propincent Nazaræis vinum. Qui si littera se primar in omnia, et Julias fabula;

13. Ecce ego stridebo subter vos, sicut stridet plaustrum onustum fœno.

14. Et peribit fuga a veloce, et fortis non obtinebit virtutem suam, et robustus non salvabit animam suam :

13. Voici, je vous écraserai avec bruit, comme écrase un chariot chargé de foin.

14. Celui qui court le mieux n'échappera pas par la fuite, le vaillant manquera de force, le plus fort ne sauvera pas sa vie.

Ecclesiis ingerunt Christi, ergo et comam nutrire debent, et uvam passam ac viridam non comedere, et super matre et patre mortuis non ingredi : Et si forte hæc fecerint et fuerint humana vel fragilitate, vel necessitate superati, radant capita, et irriti sint omnes dies consecrationis et laboris eorum. Quod si hæc non faciunt, neque possunt more Judaicorum cauponum miscere aquam vino, umbras veritati, Evangelii gratiæ legis necessitatem, ebrietatem illam intelligant, qua curis secularibus inebriatur et obruitur animæ vigor, et illos prophetis mandare, dicentes : Ne prophetetis, qui livore superati, prohibent eruditos viros doctrinæ proferre sermonem. Et dicente Domino : Vade et dic populo huic (Isa. vi, 9), illi e contrario jubent, ne loquaris in nomine Domini, maxime si ille qui doceat, non turpi lucro et gloriæ atque jactantiæ, sed utilitati legentium audientiumque provideat ». S. Jérôme. — *Et prophetis... ne prophetetis*. La parole de Dieu leur paraissait en effet un lourd fardeau, Cfr. vii, 10 et suiv. ; Mich. ii, 6. La persévérance de Dieu à les avertir les irritait ; ils s'opposaient à la grâce, et étaient fâchés de voir qu'on ne les laissait pas à leurs vains désirs. Amos lui-même, vii, 13 et suiv., sera un exemple de cette obstination d'Israël. Jéroboam I ne fut empêché que par un miracle de s'emparer du prophète qui s'était élevé contre l'autel de Bethel, III Rois, xiii, 4. Achab voulut empoisonner Michée, ibid., vii, 26, 27. Ochosias se signala aussi par son hostilité envers Elie, IV Rois, i, 9-13. Joram jura de faire perir Elisée, ibid., vi, 31, etc. Notre-Seigneur reprochera à Jérusalem de faire mourir et de lapider les prophètes, Matth. xxiii, 37. Ils ne les tuaient, dit Pusey, que parce qu'ils ne pouvaient les forcer au silence.

13. — *Ecce ego stridebo subter vos*. Les châtimens d'une telle ingratitude vont être maintenant énumérés. פִּסְסוּ, presser, n'offre pas un sens bien facile. Reuss traduit : « Je ferai chanceler le sol sous vos pieds » ; mais il reconnaît que cette traduction est purement conjecturale, et qu'elle lui a été suggérée par le titre du livre qui parle d'un tremblement de terre. Rien n'empêche,

pensons-nous, de conserver la traduction généralement adoptée : je vous foulerai, je vous écraserai, comme un chariot plein de foin foule la terre. C'est une prédiction de la guerre où les héros les plus forts et les plus braves succomberont cependant. — *Sicut stridet plaustrum onustum fœno*. S. Jérôme explique ainsi le sens qu'il a donné à ce verset : « Sicut plaustrum, stipulæ vel fœni onere prægravatum, stridore et sonitu longe exululat, sic ego peccata vestra non sustinens, et quasi stipulam tradens incendio, clamabo et dicam : Peribit fuga a veloce ».

14. — *Peribit fuga a veloce*. Les plus agiles n'échapperont pas par la fuite à la mort qui les menace ; Cfr. Jérém. xxv, 35 ; xlvii, 6. — *Fortis non obtinebit virtutem suam*. Le plus vigoureux ne trouvera plus de force pour résister à l'ennemi ; Cfr. Prov. xxiv, 5. « Non quo fortis sit, sed quo fortem se esse jactet. Sive qui confidit in fortitudine sua, et non in Dei misericordia, juxta illud quod scriptum est : Perdam sapientiam sapientium, et intelligentiam prudentium reprobabo, I Cor. i, 19 : non quo perire possit vera sapientia, et veritatis intelligentia reprobari ; sed quo eorum pereat sapientia qui apud se videntur esse sapientes et in sua eruditione confidunt. Robustus quoque, sive pugnator, qui non salvabit animam suam, ille est qui nequam Apostoli possidet armaturam, habens scutum, sed non fidei : accinctus lumbis, sed non in veritate : indutus lorica, sed non justitiæ : portans gladium, sed non salutis, Ephes. vi. Hujusmodi pugnator non sanctificat contra, nec Domini potest bella bellare, contra veritatem dimicans pro mendacio. Talis pugnator non potest dicere : Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum. Misericordia mea et refugium meum. Psal. cxliii, 1, 2. Habent et sagittarios hæretici qui frustra tendentes arcum, sagittam Domini sustinere non poterunt, qui loquuntur per Isaiam : Ego autem sicut sagitta electa in pharetra Domini, Isa. xlix, 2. Isti sunt sagittarii, de quibus et David canit : Ecce peccatores intenderunt arcum, paraverunt sagittas

15. Celui qui tient l'arc ne restera pas debout, le plus agile ne se sauvera pas, le cavalier ne sauvera pas sa vie.

16. Et le plus courageux d'entre les braves s'enfuira tout nu en ce jour-là, dit le Seigneur.

15. Et tenens arcum non stabit, et velox pedibus suis non salvabitur, et ascensor equi non salvabit animam suam :

16. Et robustus corde inter fortes nudus fugiet in illa die, dicit Dominus.

suas in pharetra, ut sagittent in obscuro rectos corde, Psal. x, 2 ». S. Jérôme. — *Non salvabit animam suam*. Ces derniers mots n'ont pas été traduits par les LXX.

15. — *Tenens arcum non stabit*. Les meilleurs archers périront. — *Velox pedibus suis non salvabitur*. Les efforts humains seront inutiles parce que c'est Dieu qui envoie le châtement, et qu'on ne peut lui résister. — *Ascensor equi...* יִרְהַב הַסּוּסִים, Is. xxxi, 1; Zach. x, 5. Quelques manuscrits hébreux ont omis ce verset. S. Jérôme donne les traditions des Juifs sur le sens de ce verset, mais il est inutile de les reproduire. « Et velox (inquit) pedibus suis non salvabitur, qui propter acumen ingenii discurret per testimonia scripturarum, et oratorum eloquentia, vel sophismatibus dialecticorum opprimere nititur veritatem, et in eo præpeditur et corruet, quia non in Deo, sed in suis pedibus confidit. Ascensor quoque equi non salvabit animam suam, qui ignorat dictum per prophetam : Fallax equus ad salutem, Psal. xxxii, 17. Et nescit scriptum esse : Dormitaverunt omnes qui ascenderunt equos, Psal. LXXV, 7. Hic non salvabit animam suam, sed periens audiet : Hi in curribus, et hi in equis : nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus. Isti impediti sunt, et ceciderunt : nos autem surreximus et erecti sumus, Psal. xix, 8, 9 ». S. Jérôme.

16. — *Robustus corde*, celui qui d'habitude

est sans peur. — *Inter fortes*, parmi les héros. LXX : καὶ ἐβλήσῃ τὴν κερδίαν αὐτοῦ ἐν δυναστείας. — *Nudus*. Après avoir jeté son bouclier, ses armes, ses vêtements pour fuir plus vite. « Robustus etiam corde inter fortes nudus fugiet. Qui locus dupliciter exponi potest : ut aut ideo possit evadere, quia exspoliavit se veterem hominem, et pelliceas tunicas peccatorum, et nulla fuit sarcina prægravatus, aut econtrario, quia nudus est et Christi perdidit vestimentum, de quo in Apostolo dicitur : Induite vos Christum Jesum, Rom. xiii, 14; et in alio loco : Siquidem induti non nudi inveniamur, II Cor. v, 3, nihil ei proderit fortitudo sua; sed in die prælii atque certaminis fugiet persequentes, et absque armatura apostoli resistere non valens, hostibus terga præbebit ». S. Jérôme. — *In illa die*, dans le jour où le châtement divin tombera sur Israël. Ces menaces impliquent la destruction du royaume des dix tribus. On peut y voir encore, avec Ribéra, l'annonce du jugement dernier et des peines éternelles : « Hæc verba, et de futuri sæculi pœnis intelligi possunt, et de presentis servitute in peccatis. Nam qui velox solebat esse, tardatus peccato, cui se sponte subjecit, non fugiet hanc servitutem, neque fortis olim, et pugnator. Solus illam effugiet, qui fuerit fortis corde, et renuntiaverit omnibus, ne Christo carere cogatur, et nudus effugerit ex laqueis sæculi ».

CHAPITRE III.

Dieu qui avait choisi Israël sera, à cause de cela même, plus sévère pour lui (y 1-2). — Les signes qui annoncent sa colère seront suivis d'e fct (y 3-8). — Samarie est criminelle, c'est pourquoi elle sera détruite par l'enne mi (y 9-11). — Le chiti ne n'epargnera personne (y 12). — L'idolâtrie de Béthel amènera la ruine d'Israël (y 13-15).

1. Audite verbum, quod locutus est Dominus super vos, filii Israël: super omnem cognationem, quam eduxi de terra Ægypti, dicens:

2. Tantummodo vos cognovi ex omnibus cognationibus terræ: idcirco visitabo super vos omnes iniquitates vestras.

1. Ecoutez la parole qu'a dite le Seigneur à votre sujet, enfants d'Israël, et à propos de toute la race qu'il a fait sortir d'Égypte, il dit:

2. Je n'ai connu que vous entre toutes les nations de la terre. C'est pourquoi je vous châtierai à cause de toutes vos iniquités.

II. Prophéties concernant Israël, III-VI.

1^o Amos commence par prouver son droit de prédire à la nation les châtimens qui la menacent à cause de ses péchés, III, 1-8; — 2^o Il rappelle la méchanceté d'Israël en général, III, 9-IV, 3; — 3^o Il montre la sottise de la confiance que met la nation dans l'idolâtrie, IV, 4-13; — 4^o enfin, il annonce la destruction du royaume, comme conséquence inévitable de l'injustice et de l'impïété grandissante, V-VI.

1^o Amos a le droit de prédire à la nation son châtimement à cause de ses péchés, III, 1-8.

Chap. III. — 1. — *Audite verbum.* Le discours que le prophète va faire entendre au nom de Jéhovah. — *Quod locutus est Dominus super vos.* La sentence que le Seigneur annonce contre vous, comme l'explique le Targum. Ces mots sont une invitation solennelle à écouter une chose d'une gravité extrême; Cfr. verset 13; IV, 1; V, 1; VIII, 4. — *Filii Israel, LXX: αἱο; Ἰσραήλ.* Mais les fils d'Israël, comme le prouvent les mots suivans, sont ici toute la famille d'Israël, les douze tribus de la nation de l'alliance. Dans ce qui va suivre, c'est cependant aux dix tribus du royaume d'Israël que s'adresse surtout le prophète; ce sont elles qui sont menacées de la destruction de leur royaume; mais dès le début le prophète a voulu indiquer que Juda aurait une semblable destinée, s'il ne se convertissait pas avec sincérité. Keil. — *Super omnem cognationem.* Toute

la famille ou toute la nation. הכישהה. — *Quam eduxi de terra Ægypti;* V. plus haut, II, 10. C'est là le bienfait le plus grand de Dieu envers son peuple.

2. — *Tantummodo vos cognovi...* Aucune nation n'a été l'objet de faveurs pareilles. David s'exprime de même, II Rois, VII, 23; I Paral. XVII, 21; Cfr. Deut. IV, 8, 20, Ps. CXLVI, 20. Dieu les a connus, c'est-à-dire il les a choisis de préférence aux autres; Cfr. Jérém. I, 5. — *Ex omnibus nationibus terræ;* V. verset 1; Cfr. Exod. XIX, 5; Deut. XIV, 2; Ps. CXXIX, 4. — *Idcirco visitabo super vos omnes iniquitates vestras.* A cause de ces grands bienfaits, Dieu devra se montrer plus sévère envers ceux qui en auront abusé; c'est pour cela qu'il châtiara toutes les fautes d'Israël. « Et quia solos vos cognovi, qui creator sum omnium, et vos habui peculiarem populum meum, idcirco super solos vos omnia peccata vestra restituum: Potentes enim potenter tormenta patientur; Sap. VI, qui autem minimus est dignus est misericordia. Et in Ezechiele legimus: A sanctis meis incipite. Ezech. IX, 6. Et judicium Dei de domo ejus dicitur habere principium, I Petr. IV... Quem diligit Dominus, corripit, et castigat omnem filium quem recipit, Hebr. XII. Et pulchre dixit: Visitabo, et non pereutiam; quia plaga Dei visitatio est, atque curatio. Et omnes, inquit, iniquitates sive peccata vestra visitabo, ne quid non recipiat sanitatem ». S. Jérôme.

3. Est-ce que deux peuvent marcher ensemble, s'ils ne s'accordent pas ?

4. Le lion rugit-il dans une forêt, s'il n'a trouvé une proie ? Le lionceau donne-t-il de la voix dans sa tanière, s'il n'a fait une capture ?

5. Un oiseau tombe-t-il sur la terre dans le filet, s'il n'y a pas d'oiseleur ? Enlève-t-on le piège de dessus la terre avant qu'il n'ait pris quelque chose ?

6. La trompette sonne-t-elle dans la ville, sans que le peuple ne s'épouvante ? Y a-t-il quelque mal dans la ville qui ne vienne pas du Seigneur ?

3. Numquid ambulabunt duo pariter, nisi convenerit eis ?

4. Numquid rugiet leo in saltu, nisi habuerit prædam ? Numquid dabit catulus leonis vocem de cubili suo, nisi aliquid apprehenderit ?

5. Numquid cadet avis in laqueum terræ absque aucupe ? Numquid auferetur laqueus de terra antequam quid ceperit ?

6. Si clanget tuba in civitate, et populus non expavescet ? Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit ?

3. — *Numquid... nisi convenerit eis ?* Avant d'annoncer plus précisément le jugement de Dieu, Amos établit son droit et son devoir de prophétiser, au moyen de séries de similitudes empruntées à la vie quotidienne. Voici le sens de la première : comme il n'arrive pas que deux hommes ne poursuivent pas le même but par pur hasard, mais qu'ils sont convenus d'abord d'aller ensemble, ainsi il ne faut pas croire que les prophètes prédisent quelque chose si Dieu ne le leur a pas fait savoir d'avance, en s'entendant avec eux. Il est certain que la comparaison s'applique à Jéhovah et au prophète qui marchent ensemble, et qu'il ne s'agit pas de Dieu et de la nation, comme l'ont prétendu Marek, Cocceius, etc. Amos vient prophétiser à Béthel ou à Samarie, parce que le Seigneur l'a envoyé pour annoncer le châtement au royaume coupable.

4. — *Numquid rugiet leo... ?* Le rugissement du lion se fait-il entendre si cet animal n'a à portée une proie à dévorer ? Cfr. Ps. ciii, 21 ; Is. v, 29, xxxi, 4 ; Jérém. ii, 15 ; Ezéch. xii, 25. Ainsi les prédictions menaçantes du prophète ne sont pas vaines, mais seront certainement suivies d'effet. — *Numquid dabit catulus leonis ?... Même pensée exprimée en termes différents.* כפיר est le jeune lion, qui n'est plus le petit, גור, et qui peut déjà saisir une proie ; אריה, employé dans l'hémistiche précédent, est le lion dans la plénitude de l'âge et de la force. Ce mot désigne encore le lion en général — *De cubili suo*, בַּיַּעַנְיָתוֹ, de sa tanière ; le mot est employé. Ps. ciii, 22 ; Cant. iv, 8 ; Nah. ii, 12. — *Nisi aliquid apprehenderit.* Les menaces des prophètes

seront réalisées aussi sévèrement, à moins toutefois que le peuple ne se convertisse, car Dieu le tient en sa puissance.

5. — Nouvelle comparaison tirée de l'oiseleur. — *Numquid cadet avis... absque aucupe ?* Les comparaisons de ce verset n'affirment pas la même chose que celles du verset 4 ; elles contiennent une nouvelle pensée, c'est qu'Israël a mérité la destruction dont il est menacé. פה, et בַּיַּעַנְיָתוֹ, sont souvent employés synonymement pour désigner les pièges, les laes où on prend les oiseaux. Les LXX : ζῆνς ἰεσοῦς, et S. Jérôme : « absque aucupe » ont traduit comme s'il y avait בַּיַּעַנְיָתוֹ, et Baur a proposé d'introduire cette lecture dans le texte ; mais elle est inutile, car il n'est pas nécessaire que l'oiseleur soit présent pour que l'oiseau se prenne au piège. — *Numquid auferetur ?... Comme on n'enlève pas le filet tant qu'on n'a pas pris d'oiseaux, pouvez-vous imaginer que Dieu s'arrêtera avant de vous avoir châtiés ?* Cfr. Jérém. L, 24 ; Osée, vii, 12 ; Prov. v, 22.

6. — *Si clanget tuba... et populus non expavescet ?* Par la forme, dit Reuss, cette nouvelle série de questions se rattache à la précédente. Mais au fond elle appartient à un autre ordre d'idées. Le prophète aborde son sujet plus directement. Il a la mission d'annoncer à Israël les châtements divins, il est initié aux secrets desseins de Jéhovah pour les proclamer à haute voix ; comment résisterait-il à une si terrible injonction ? Il faut donc qu'il parle. Mais sa parole sera le signal d'une terreur universelle : alors que le prophète lui-même tremble devant l'Eternel, comme le voyageur devant le lion, le peuple sera effrayé de ce qu'il va entendre

7. Quia non facit Dominus Deus verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos prophetas.

8. Leo rugiet, quis non timebit? Dominus Deus locutus est, quis non prophetabit?

9. Auditum facite in ædibus Azoti, et in ædibus terræ Ægypti, et dicitis : Congregamini super montes Samariæ, et videte insanias multas in medio ejus, et calumniam patientes in penetralibus ejus.

7. Car le Seigneur Dieu ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes.

8. Le lion rugit, qui ne craint pas? Le Seigneur Dieu a parlé, qui ne prophétise pas?

9. Faites entendre ceci dans les maisons d'Azot, et dans les palais du pays d'Égypte, et dites : Assemblez-vous sur les montagnes de Samarie, et voyez les folies innombrables qui s'y commettent, et ce qu'il y a d'opprimés au milieu d'elle.

comme on l'est au son de la trompette d'alarme. — *Si clanget tuba.* Litt. « Est-ce qu'on sonnera de la trompette? » — *Si erit malum... quod Dominus non fecerit?* « Malum pro afflictione ponitur, quod doctores scholasticæ malum pœnæ vocant, sicut peccata ab iisdem vocantur mala culpæ. Sensus igitur est. Quidquid mali patiemini, non aliunde quam a Domino vobis accidet propter vestra peccata. Ac proinde admonemur hac sententia, ut quotiescumque in afflictione constituti sumus, non tam cogitationem referamus ad homines, qui nobis ea mala infligunt, quam ad Deum, qui per homines talibus flagellis castigat peccata nostra. Talis enim cogitatio ad pœnitentiam, et ad implorandam Dei misericordiam nos maxime excitabit, cum e contra ad vindictam fere accendamus, dum intuemur malitiam hominum nos affligentium ».

7. — *Quia non facit Dominus Deus verbum.* Parce que le Seigneur ne fait pas une chose; tel est en effet le sens de רבב. Dieu n'envoie pas de châtement à son peuple sans l'avoir averti par les prophètes, afin qu'il se convertisse et puisse ainsi arrêter le châtement dont il est menacé. — *Secretum.* רבב, parce que, avant de le communiquer aux prophètes, Dieu n'avait pas fait connaître son dessein; Cfr. Jérém. xxiii, 18, 22; Prov. iii, 32; LXX : *πειθεῖν*, sens suivi par l'arabe. — *Ad servos suos prophetas.* « Non quod omnia Deus revelet prophetis, quæ in cœlo faciat, vel ante jam fecerit, sed quæ facturus in terris sit... Revelavit Joseph interpretationem somnij septem annorum famis in Ægypto, et Jona propheta subversionem Ninivæ, ut qui audirent ventura supplicia, aut agerent pœnitentiam et tormenta vitarent, aut contententes justius punirentur. Ita et nunc Dominus revelat per Amos, servum suum et prophetam, quid facturus sit decem tribu-

bus, ut si fuerint ad meliora conversæ, et idola deseruerint, de imminente periculo liberentur. Et nota, quod clemens et benignus Deus semper futura prænuntiat, ne cogatur inferre supplicia ». S. Jérôme.

8. — *Leo rugiet...* Tout tremble au rugissement du lion; quand Dieu lui-même, infiniment plus terrible qu'un lion, rugit, c'est-à-dire fait connaître sa colère par l'organe des prophètes et menace des plus terribles châtements, un homme osera-t-il se dérober à la volonté divine et ne pas accepter la mission, si pénible qu'elle soit, qui lui est confiée? Ainsi S. Jérôme et tous les interprètes.

2o Amos rappelle la méchanceté d'Israël, III, 9-11, 3.

9. — *Auditum facite in ædibus Azoti, et in ædibus terræ Ægypti.* L'orateur est Jéhovah, comme le montre le verset 10, et il s'adresse aux prophètes. Il leur ordonne de se faire entendre dans les palais d'Azoth et de l'Égypte et d'appeler les habitants de ces palais. Ce n'est pas la population tout entière de ces pays qui est appelée, mais seulement les habitants des palais, parce qu'ils peuvent, dit Keil, porter une sentence correcte relativement au mode de vivre communément adopté dans les palais de Samarie. Azoth, une des capitales des Philistins, I, 8, est mentionnée comme une des villes principales des incirconites, qui étaient regardés par Israël comme des païens impies. L'Égypte est mentionnée aussi parce qu'elle est la nation dont l'impiété et l'injustice ont été autrefois expérimentées jusqu'à satiété par Israël. L'appel en témoignage de tels païens montre la grandeur des crimes de Samarie. Au lieu d'Azoth, les LXX ont : ἐν Ἀσσυρίοις; au lieu de « aedes »; *χώρις*. — *Congregamini.* Dans

10. Ils n'ont su faire ce qui est juste, dit le Seigneur, et ils ont thésaurisé dans leurs maisons l'iniquité et les rapines.

11. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : La terre sera foulée et bloquée; on t'ôtera toute ta force, et tes maisons seront pillées.

12. Voici ce que dit le Seigneur. Comme quand un pâtre arrache de la gueule du lion deux cuisses ou le bout d'une oreille, ainsi seront sauvés les fils d'Israël qui sont assis à Samarie dans le coin d'un lit et sur des coussins de Damas.

10. Et nescierunt facere rectum, dicit Dominus, thesaurizantes iniquitatem et rapinas in ædibus suis.

11. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Tribulabitur et circuietur terra : et detrahetur ex te fortitudo tua, et diripientur aedes tuæ.

12. Hæc dicit dominus : Quomodo si eruat pastor de ore leonis duo erura, aut extremum auriculæ : sic eruentur filii Israel, qui habitant in Samaria in plaga lectuli, et in Damasci grabato.

le but que l'on vient d'indiquer. — *Super montes Samariæ.* Ce ne sont pas les montagnes ou la montagne, LXX : ὄρος, sur lesquelles Samarie était située, mais les montagnes qui l'environnent, et desquelles on peut voir la ville bâtie sur une colline isolée; voir Van de Velde, Reisen, t. I, p. 282. — *Videte insanias multas in medio ejus.* בְּהִיבֵיהָ, bruit, tumulte, désigne un état de désordre dans lequel la violence est maîtresse, Maurer, Baur, Keil, Reuss; Cfr. II Paral. xv, 5; Is. xxii, 5. LXX : ἠυμυαστά. — *Calumniam patientes in penetralibus ejus.* Toute la ville est remplie de malheureux opprimés par les riches et les grands; Cfr. II, 6; IV, 1; Jérém. L, 33.

10. — *Nescierunt facere rectum.* Il n'y a plus de justice à chercher parmi eux. LXX : καὶ οὐκ ἔγνω ἅ ἕσται ἐναντίον αὐτῆς; « Quia perdidere tramitem veritatis, nec credunt in eo qui dicit : Ego sum veritas, Joan. xiv, 6 ». S. Jérôme. — *Thesaurizantes iniquitatem et rapinas in ædibus suis.* Les trésors qu'ils entassent ne sont acquis que par violence et par injustice; ou bien ils n'ont pas d'autres trésors que leur iniquité et leur impiété.

11. — *Propterea.* A cause des péchés mentionnés dans les deux versets précédents. *Hæc dicit, כֹּה אָמַר, « ainsi dit ».* — *Tribulabitur, צָר,* « un ennemi », sous-entendu, viendra; ou bien, comme traduit S. Jérôme, suivi par Reuss, « une angouisse saisira cette ville ». *Circuietur terra.* L'ennemi occupera tout le pays, en sorte que personne ne puisse lui échapper, LXX : ἵδρως καταβύθου ἡ γῆ σου ἐρητύθησεται, ce qui n'offre pas de sens acceptable. — *Detrahetur ex te fortitudo tua.* La puissance de Samarie, c'est-à-dire ses richesses, ses trésors, lui sera enlevée. — *Diripientur aedes tuæ.* Les palais

enrichis par l'injustice seront pillés; Cfr. verset 10; VI, 8.

12. — Nouvelle image pour montrer l'impossibilité d'échapper au châtement. — *Quomodo si eruat pastor...* Le pâtre ne peut enlever au lion, et encore bien rarement, que des os des jambes, כַּרְשִׁים, ou le bout de l'oreille de ses victimes; בֶּדֶל est un mot qu'on ne lit qu'ici. Ce qu'on enlève au lion est bien peu de chose. — *Sic eruentur filii Israel.* De même les Israélites qui habitent Samarie seront bien peu à s'échapper. — *In plaga lectuli.* Ceux qui sont assis en toute sécurité à Samarie, sur des coussins moelleux. כִּסֵּיהָ peut signifier un divan, qui, selon VI, 4, était souvent orné d'ivoire, et garni, comme l'ajoute ce verset, de coussins de Damas, in Damasci grabato. עִרְשֵׁךָ דְבִישֵׁךָ est un coussin en soie ou en velours. Le mot דְבִישֵׁךָ « déméseck », dit Ewald, que la Masore distingue à bon droit de « dam méshek » d'après le sens évident et la structure des membres de phrase, désigne ici et VI, 4, une espèce de lissu moelleux; ainsi l'arabe « dimsak » = « dimaks », étoffe moelleuse, de lin ou de soie, n'a aucun rapport avec le mot Damas. Suivant Imrial-gais, le mot est arabe ancien, et est expliqué dans les scolies à Hamâsa, p. 265, par soie blanche; Cfr. sur ce mot qui primitivement avait un sens très étendu, le Jahrb. des Biblisch. Wissenschaft, t. VI, p. 89 et les Nachrichten de Göttingue, 1832, p. 372. Pour d'autres interprètes, une couche de Damas est un lit où l'on repose sans inquiétude. Ainsi S. Jérôme et Pusey, qui n'admet pas, à cause d'Ézéch. xxvii, 18, que les manufactures de Damas, si célèbres dans les temps modernes, existassent alors. LXX : κατέναντι τῆς φυλῆς καὶ ἐν Δαμασκῶ ἱερεῖς, ce qui est impossible d'expliquer.

13. Audite, et contestamini in domo Jacob, dicit Dominus Deus exercituum :

14. Quia in die cum visitare cœpero prævaricationes Israel, super eum visitabo, et super altaria Bethel : et amputabuntur cornua altaris, et cadent in terrain.

15. Et percutiam domum hiemalem cum domo æstiva, et peribunt domus eburneæ, et dissipabuntur aedes multæ, dicit Dominus.

13. Ecoutez, et témoignez-le à la maison de Jacob, dit le Seigneur Dieu des armées :

14. Au jour où je commencerai à châtier Israël à cause de ses prévarications, je visiterai aussi les autels de Béthel : les cornes de l'autel seront coupées, et jetées à terre.

15. Je renverserai le palais d'hiver, avec le palais d'été : les chambres d'ivoire, et une multitude de maisons seront démolies, dit le Seigneur.

CHAPITRE IV.

Continuation des menaces : Samarie, qui opprime les faibles, sera dévastée (y 1-3). — L'idolâtrie de Béthel et de Guilgal sera châtiée (y 4-5). — Aussi la famine, la pluie, les désastres des récoltes, la peste, la guerre, mettront-ils Israël dans l'état de Gomorrhe (y 6-11). — L'Éternel peut annoncer le châtement, parce que rien ne l'empêche de le réaliser (y 12-13).

1. Audite verbum hoc, vaccæ pingues, quæ estis in monte Samariæ : quæ calumniam facitis egenis, et confringitis pauperes : quæ dicitis dominis vestris : Afferte, et bibemus.

13. — *Audite*, vous, prophètes, ou nations païennes qui avez été convoquées. Vous aïez entendre maintenant la punition que Dieu va infliger à Israël, à cause de ses crimes. — *Contestamini in domo Jacob*. Portez témoignage contre la maison de Jacob; c'est-à-dire contre toutes les douze tribus, parce que Juda lui aussi doit tirer une leçon de la destruction de Samarie. — *Dicit Dominus Deus exercituum*. Cette accumulation de noms sert à fortifier la déclaration qui vient d'être faite et à montrer que Dieu a le pouvoir d'exécuter ses menaces. LXX : *κύριος ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ*; ce dernier mot donne bien le sens et l'explication de « Dieu des armées », car tout obéit à Dieu, comme une armée à son chef.

14. — *Quia* relie ce verset aux précédents. — *In die... super eum visitabo, et super altaria Bethel*. Le jour où Dieu punira Israël, il étendra son châtement sur l'autel de Béthel, siège d'un culte idolâtrique : Jéhovah y était, comme on l'a vu, adoré sous la figure symbolique d'un taureau; peut-être aussi des cultes idolâtriques s'étaient-ils mêlés à celui-là. — *Amputabuntur cornua*

1. Ecoutez cette parole, vaches grasses, qui êtes sur la montagne de Samarie, qui opprimez les faibles par la violence, qui écrasez les pauvres, et qui dites à vos maîtres : Apportez, et nous boirons.

altaris. Les cornes de l'autel sont les angles supérieurs saillants des quatre coins; Cfr. Exod. xxvii, 2; ils étaient considérés comme les endroits les plus saints de l'autel et on les aspergeait du sang des victimes. — *Cadent in terram*, Cfr. Is. xxi, 9. Les objets servant au culte idolâtrique ne seront pas plus épargnés que les idolâtres eux-mêmes. Les envahisseurs assyriens les détruiront.

15. — *Domum hiemalem cum domo æstiva*. Les rois de Juda, Jérém. xxxvi, 22, avaient différentes résidences suivant les saisons; les grands du royaume suivaient probablement cet exemple. Pour « maison d'hiver », les LXX ont : *τὸν οἶκον τὸν χειμῶνος*. — *Domus eburneæ*. Des maisons dont les pièces principales sont ornées d'incrustations d'ivoire. Achab et Joakim avaient un palais de ce genre, III Rois, xx, 39; Jér. xxxvi, 22; Cfr. Ps. xlv, 9. — *Dissipabuntur aedes multæ*. Les maisons des particuliers ne seront pas plus épargnées que celles des grands. La prophétie fut accomplie lors de la prise de Samarie par Salmanazar, IV Rois, xvii, 5, 6.

CHAP. IV. — 1. — *Audite verbum hoc*, la

2. Le Seigneur Dieu a juré par sa sainteté : des jours viennent pour vous, où on vous enlèvera avec des crocs, et où on mettra ce qui restera de vous dans des chaudières ardentes.

3. L'on vous fera passer par les brèches, l'une d'un côté et l'autre de l'autre, et vous serez chassés vers Armon, dit le Seigneur.

2. Juravit Dominus Deus in sancto suo; quia ecce dies venient super vos, et levabunt vos in contis, et reliquias vestras in ollis ferventibus.

3. Et per aperturas exhibitis altera contra alteram, et projiciemini in Armon, dicit Dominus.

sentence prononcée par Dieu contre vous. — *Vaccæ pingues quæ estis in monte Samariæ.* Litt. « vaches de Basan, qui êtes... » Les pâturages de Basan, souvent mentionnés dans l'Ancien Testament, étaient des plus fertiles; Cfr. Nombr. xxxii. La Batanée des temps postérieurs ne formait qu'une province du royaume de Basan qui, avec la moitié de Galaad, avait été donné à la demi-tribu de Manassé. Il comprenait la Gaulonitide, l'Auranitide, la Batanée et la Traehonitide. Encore aujourd'hui, il y a de très belles forêts de chênes et de riches pâturages dans ce pays: les Arabes, dit Porter, font paître leurs troupeaux sur les luxuriants herbages du Jaulân. Les animaux qu'on nourrissait autrefois dans le pays de Basan devinrent un proverbe pour désigner les puissances de la terre, Ezéch. xxxix, 18; ses taureaux fournirent le type des ennemis féroces et insensibles, Ps. xxi, 12. Amos parle non des taureaux, mais des vaches, parce qu'il ne reprend pas l'orgueil d'Israël, mais son luxe, sa délicatesse, sa vie sensuelle; il ne s'adresse pas seulement aux femmes, comme le disent beaucoup de modernes après Théodoret, il adresse ses reproches aussi bien aux hommes, aux habitants des palais dont il a parlé, iii, 9, 10, comme le pensent le Targum, Luther, Maurer, etc., ou aux rois et grands d'Israël, qui passaient leur vie dans le plaisir, selon l'interprétation de S. Jérôme. — *Calumniam factis egenis;* Cfr. ii, 7, viii, 6. — *Confringitis pauperes,* qui ne cessez d'opprimer les pauvres et les petits. — *Qui dicitis dominis ve bis: offerte et bibemus.* Si ces mots s'appliquent aux femmes de Samarie, leur péché consiste dans l'oppression tyrannique des pauvres, en même temps qu'elles demandent à leurs seigneurs, c'est-à-dire à leurs maris, des moyens de plaisir et de débauche. « Loquitur autem ad principes Israël, et optimates quosque decem tribuum qui deliciis ac rapinis vacabant, ut audiant sermonem Dei et non oratores boves, sed vaccas pingues de armento se esse noverint,

sive quæ nutriantur in pascuis Basan, quæ sunt loca herbarum fertilissima, ac per hoc significat, eos non agriculturæ, sed immolationi et esui præparatos. Vos vaccæ pingues estis in monte Samariæ, et humiles quosque confringitis, et dicitis dominis vestris, id est pastoribus, per quos regis intelligimus: date nobis, et bibemus, id est, jubete tantum, et nos cuncta vastabimus. Ex eo autem, quod posuit: Date nobis et bibemus, et non dixit: Date et comedemus, ebrietatem eorum significat in vino atque luxuria, quæ statum mentis evertunt ». S. Jérôme.

2. — *Juravit Dominus Deus in sancto suo.* Dieu a juré par sa sainteté, c'est-à-dire par lui-même; d'après le Targum, par son Verbe. Ce serment solennel est prononcé pour faire, s'il est possible encore, impression sur des cœurs endurcis. « Juravit... in sancto suo, vel in semetipso, vel in filio, vel in templo, vel in omni qui sanctus est, et appellatur templum Dei ». S. Jérôme. — *Ecce dies venient super vos.* Le jour arrive où vous serez punis. — *Levabunt vos,* les peuples, choisis par Dieu pour l'instrument de sa vengeance, vous châtieront. — *In contis.* בצנתי, avec des hameçons. On se servait d'épines pour prendre le poisson. Cfr. Job xl, 26. Les Israélites seront enlevés de leurs villes, comme des poissons qu'on tire de l'eau. LXX: ἄπαι. — *Reliquias vestras.* אהריתכן, non pas la postérité, comme Hitzig et Reuss le traduisent, mais la fin d'entre vous, ceux d'entre vous, sans exception, qui n'auront pas été détruits par les hameçons. — *In ollis ferventibus.* בכסיות דגדג, avec des épines, ou des hameçons de pêche. Cfr. Jérém. xvi, 16; Habac. i, 15. סיררה signifie quelquefois marmites, Exod. xxvii, 3, xxxviii, 3; III Rois, xii, 45; mais le sens qui convient le mieux à ce passage est celui que nous venons d'indiquer. דגדג signifie en effet pêcheur.

3. — *Per aperturas.* Par les brèches faites à vos murailles, et non pas par les portes, comme cela arrive aux villes prises d'as-

4. Venite ad Bethel, et impie agite ad Galgalam, et multiplicatae prævaricationem : et afferte mane victimas vestras, tribus diebus decimas vestras.

5. Et sacrificatae de fermentato laudem : et vocatae voluntarias oblationes, et annuntiate : sic enim voluistis, filii Israel : dicit Dominus Deus.

4. Allez à Béthel, et faites vos impiétés à Galgala, et multipliez vos crimes; amenez dès le matin vos victimes, et vos dimes tous les trois jours.

5. Offrez avec du levain des sacrifices d'actions de grâces, proclamez vos oblations volontaires, et publiez-les. Car c'est là ce que vous voulez, enfants d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

saut. — *Exibitis*, pour être emmenées en captivité. — *Altera contra alteram* Litt. : « chacune devant soi », c'est-à-dire par la brèche qui se présentera la première; suivant S. Jérôme : chacune à son tour. — *Projiciemini in Armon*. *ההר רימוןה* se trouve seulement ici, et n'a pas encore été expliqué, dit Keil, d'une manière satisfaisante. Ce mot indique peut-être l'endroit vers lequel les captifs seront dirigés. La ponctuation massorétique, dit Keil, vient probablement de l'idée que « harmonâh », correspondant au talmudique « harmânâ », signifie le pouvoir ou la domination royale; aussi Rashi l'interprète-t-il comme il suit : Vous perdrez cette autorité, ce faste, cette arrogance que vous montrez maintenant. Cette explication serait admissible si l'on ne se servait pas ici d'un mot qui ne s'emploie jamais dans l'ancien hébreu pour une chose si souvent mentionnée dans le Vieux Testament. A certains points de vue, il est pourtant plus admissible que les différentes conjectures des commentateurs modernes, celle d'Hitzig en particulier : vous vous précipiterez, la tête la première, dans la montagne comme dans une place de refuge. Ewald ajoute *מן ג* au mot, et lit, d'après les LXX : *εἰς τὸ ὄρος; τὸ Ῥομμάν, ההר רימוןה*. Rimmona est une déesse associée à Rimmon, IV Rois, v, 18, un dieu syrien qui était à cette époque l'objet d'une grande adoration; un passage très semblable se trouverait dans ce cas v, 26. Rimmona aurait ainsi été la déesse syrienne de l'amour, ainsi nommée à cause des grenades qui jouent un grand rôle dans les affaires d'amour, et qui en étaient probablement le symbole. Mais l'antiquité ne sait rien de cette divinité, et on ne peut accepter cette hypothèse qui n'a aucun appui solide. L'explication de Schlottmann et de Bötticher, d'après lesquels Harmonah serait la déesse phénicienne Chusarthis, appelée par les Grecs Ἀρμονία est encore plus insoutenable; les racines s'y opposent com-

plètement. Il s'agit ici d'un nom de pays que S. Jérôme a cru être l'Arménie, mais que nous ne pouvons pas déterminer d'une manière précise. Peut-être, comme le dit Reuss, le prophète annonce-t-il aux Israélites qu'ils seront chassés au delà de l'Hermon ou de l'Antiliban, ce qui équivalait à leur dire qu'ils seront transportés en pays ennemi. — *Dicit Dominus*, v, 1, 5, etc.

3° Israël est fou de mettre sa confiance dans l'idolâtrie, iv, 4-13.

4. — *Venite ad Bethel et impie agite*. Avec ironie, Amos engage le peuple à redoubler de zèle pour l'idolâtrie, afin de voir les avantages qui lui en arriveront. Sur Béthel, V, plus haut, III, 14, et plus bas, v, 5 et Osée, v, 8. — *Ad Galgalam*. Cet endroit est aussi associé à Béthel par Osée, iv, 15, XII, 12. — *Multiplicatae prævaricationem*. « Quidquid enim ibi egeritis, prævaricatio contra Deum est, cui idola prætulistis ». S. Jérôme. — *Afferte mane victimas vestras*. Le matin, c'est-à-dire chaque matin; Cfr. Jérém. XXXVII, 21, en faisant aux idoles le sacrifice que Dieu demandait qu'on lui offrît, Nombre. XXVIII, 3, 4. — *Tribus diebus decimas vestras*. Le prophète se moque encore du soin que mettent les dix tribus à honorer et à adorer les idoles. La loi ne demandait que tous les trois ans l'offrande des décimes extraordinaires; les Israélites en apportent plus souvent qu'il n'aurait fallu; mais tout ce zèle est inutile puisqu'il est réprouvé par Dieu. « Cujus loci hec nobis videtur explanatio : in Levitica lege præceptum est, ne quedam hostie in alterum diem reservantur, et ne alie in diem tertium remaneant; quod si remanserint, immunde sint. Est igitur sensus : immundas quotidie hostias cœdite, et contaminata offerite sacrificia ». S. Jérôme.

5. — *Sacrificatae de fermentato laudem*. Comme font les idolâtres, dit Nicolas de Lyre, car les offrandes faites à Dieu dans le temple de Jérusalem ne devaient pas

6. C'est pourquoi j'ai engourdi vos dents dans toutes vos villes, j'ai mis la disette dans tout votre pays, et cependant vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

7. Je vous ai refusé la pluie, lorsqu'il restait encore trois mois jusqu'à la moisson. J'ai fait pleuvoir sur une ville et je n'ai pas fait pleuvoir sur l'autre; un endroit a été mouillé par la pluie, et l'autre sur qui je n'ai pas fait pleuvoir s'est desséché.

8. On venait de deux ou trois villes à une autre pour y trouver de l'eau à boire, et on n'a pu se désaltérer, mais vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

9. Je vous ai frappés d'un vent

6. Unde et ego dedi vobis stuporem dentium in cunctis urbibus vestris, et indigentiam panum in omnibus locis vestris; et non estis reversi ad me, dicit Dominus.

7. Ego quoque prohibui a vobis imbrem, cum adhuc tres menses suppressent usque ad messem: et plui super unam civitatem, et super alteram civitatem non plui: pars una compluta est; et pars super quam non plui, aruit.

8. Et venerunt duæ et tres civitates ad unam civitatem ut biberent aquam, et non sunt satiatæ; et non redistis ad me, dicit Dominus.

9. Percussi vos in vento urente,

avoir de levain; l'hébreu תהדוף תושה, encensez vos offrandes faites avec du levain, offre à peu près le même sens. La Thodâh est le sacrifice d'actions de grâces qu'on offrait à Jéhovah seul, pour le remercier après avoir reçu quelque bienfait; Cfr. Lévit. vii, 12 et suiv. Les Israélites l'offraient aux idoles, en y mêlant, comme pour sembler plus généreux, des pains levés qui symbolisent ici leur corruption et leur impureté. LXX: καὶ ἂν ἐγγύσασθε ἕξω ἴσχυον, qu'on ne peut guère expliquer. — *Vocate voluntarias oblationes.* Et proclamez, c'est-à-dire faite d'une manière publique et solennelle, Cfr. Joël, ii, 15 des dons volontaires, נדבות, Exod. xxxv, 29; Lévit. xxii, 18, 21; Deut. xii, 6. — *Et annuntiate.* Faites connaître avec ostentation ces marques de piété envers vos idoles. LXX: καὶ ἐπεισάξετε ἑαυτοὺς ὑποδοχίαι, qui n'a pas grand sens. — *Sic enim voluistis.* Litt. « C'est cela que vous aimez ». Ces mots montrent combien ce culte leur tient à cœur. Tous ces détails prouvent, dit Keil, que, dans le royaume des dix tribus, les cérémonies étaient faites d'après la loi de Moïse.

6. — Puisque Israël n'abandonne pas son culte idolâtrique, Jéhovah continuera à le châtier, comme il a déjà fait, sans parvenir pourtant à le convertir. — *Stuporem dentium,* par suite, non de l'abus des fruits, comme dit Tirin, mais d'une famine prolongée. Les mots suivants, *indigentiam panum,* conduisent nécessairement à ce sens. נדוף signifie la propreté; la propreté des dents est une locution ironique pour rien

à manger. LXX: γομφιασμένον ὀδόντων. Le Deut. xxviii, 48, 57, annonce ce châtement aux Israélites idolâtres. — *Non estis reversi ad me.* Cette punition n'a pas amené une conversion sincère.

7. — *Imbrem, cum adhuc tres menses...* ad messem. Dans le temps où les moissons ont le plus besoin d'eau, Dieu ne leur a pas envoyé de pluie, גשם est la pluie qui tombe dans la seconde moitié de février et dans la première moitié de mars, et qui est de la plus grande importance pour le développement de l'herbe et du grain. Dans le sud de la Palestine, la moisson commence dans la seconde moitié d'avril; dans le nord, elle est postérieure de trois ou quatre semaines. Cela répond bien au terme qu'indique le prophète. Ce fleau avait été prédit, Lévit. xxvi, 19, 20; Deut. xxviii, 23. Les LXX ont: ὅτι προσηγορῶν, qui ne s'explique pas. — *Plui super unam civitatem...* Par ces paroles, Dieu montre clairement que c'est lui qui envoie la pluie, et que lui seul par conséquent a causé ce désastre. — *Pars una compluta est...* « Et ne forsitan putarent hoc lege nature et astrorum cursu, ac varietate temporum, urbibus et populis accidisse, super unam urbem et agros ejus pluere se dicit, et ab altera imbrem suspendere ». S. Jérôme.

8. — Ce verset continue d'indiquer les terribles effets de la sécheresse. — *Duæ et tres,* c'est-à-dire plusieurs, comme IV Rois, ix, 32. — *Et non redistis ad me.* V. verset 6.

9. — Troisième fleau. — *In vento urente.*

et in aurugine, multitudinem hor-
torum vestrorum, et vinearum ves-
trarum, oliveta vestra, et ficeta
vestra comedit eruca; et non redis-
tis ad me, dicit Dominus.

Agg. 2, 18.

10. Misi in vos mortem in via
Ægypti : percussi in gladio juve-
nes vestros, usque ad captivitatem
equorum vestrorum : et ascendere
feci putredinem castrorum vestro-
rum in nares vestras : et non redis-
tis ad me, dicit Dominus.

11. Subverti vos, sicut subvertit
Deus Sodomam et Gomorrhham, et
facti estis quasi torris raptus ab
incendio; et non redistis ad me,
dicit Dominus.

Gen. 19, 24.

LXX : ἐν πυρόσσει. יַדְשָׁן est la nielle ou le
charbon du froment produite par l'eurus,
III Rois, VIII, 37; Deut. XXVIII, 22. L'eurus
est le vent appelé קָדִים par les Hébreux;
Is. XXVII, 8; Ezéch. XVII, 10. — *In aurugine.*
יִרְקָן, la rouille du blé. *Multitudinem...*
eruca. La sauterelle a achevé la destruction
en s'attaquant aux plantes des jardins et
aux arbres fruitiers. Le premier de ces châ-
timents est annoncé Deut. XXVIII, 22; le
second est indiqué, ibid. XXVIII, 39, 40, 42.
— *Et non redistis ad me.* Versets 6 et 8.

10. — *Misi in vos mortem in via Ægypti.*
Je vous ai envoyé une peste pareille à celle
de l'Égypte. Ce pays avait dans l'antiquité,
dit Reuss, la réputation d'être un foyer d'é-
pidémies de la pire espèce. Il n'y a pas ici
d'allusion aux plaies d'Égypte, Exod. IX, 3
et suiv. — *Percussi in gladio juvenes vestros.*
Allusion probable aux guerres des Israé-
lites avec les Syriens; Cfr. IV Rois, VIII, 12,
XIII, 3, 7. *Usque ad captivitatem equorum
vestrorum.* En même temps vos chevaux
étaient emmenés comme butin de la guerre.
— *Ascendere feci putredinem...* Les hommes
et les animaux restés sans sépulture ont
amené une telle infection que ceux qui
avaient échappé au glaive des ennemis en
ont péri. LXX : καὶ ἀνάγκη ἐν πυρὶ τῆς
πυροβολῆς ὑμῶν ἐν τῇ ὄσσει μου. — *Non re-
distis...* V. versets 6, 8, 9.

11. — *Subverti vos.* J'ai détruit vos villes
et les ai mises en ruines. D'après Pusey, il
s'agit ici d'un tremblement de terre qui est
réservé pour la fin, comme le plus rare et

brûlant et de la nielle. La chenille
a dévasté tous vos jardins, vos
vignes, vos plants d'oliviers et vos
figuiers; et cependant vous n'êtes
pas revenus à moi, dit le Seigneur.

10. Je vous ai envoyé la mort
sur le chemin de l'Égypte : j'ai
frappé du glaive vos jeunes hom-
mes, pendant que vos chevaux
étaient emmenés, j'ai fait monter à
vos narines la puanteur de vos
camps, et pourtant vous n'êtes pas
revenus à moi, dit le Seigneur.

11. Je vous ai détruits comme
Dieu a détruit Sodome et Gomor-
rhe; vous avez été comme un tison
arraché au feu, et toutefois vous
n'êtes pas revenus à moi, dit le Sei-
gneur.

aussi comme le plus terrible fléau. Les trem-
blements de terre, fréquents sur les lisières
de la Palestine, étaient plus rares dans l'inté-
rieur de ce pays. La ligne, suivie par ces
phénomènes, suivait la côte de la Méditerranée,
et allait de Tyr à Antioche et à Alep.
Là se produisirent les grands tremble-
ments de terre historiques, qui firent le
malheur de Tyr, de Sidon, de Beyrouth,
de Laodicée, de Tripoli, sur la côte, qui
renversèrent Baalbek et Hamath, et qui
ailligèrent bien des fois Antioche et Alep, en
épargnant Damas le plus souvent. A l'est,
ils ravagèrent Safed, Tiberias et le Hau-
ran. Au temps de S. Jérôme, Ar-Moab
périt par un tremblement de terre. Il y
en eut aussi, quoique plus rarement, à
Jersalem. Mais il semble plus conforme à
la vérité de dire que les tremblements de
terre se produisirent plutôt sur les confins
de la Palestine que dans l'intérieur du
pays. Depuis l'ère chrétienne, on ne cite
que sept tremblements de terre dans ce
pays : en 363, lorsque Julien voulut rebâtir
le temple, en 394, en 633, en 658, en 749,
en 756 et en 1066. A cause de leur rareté
même, ils devaient donc paraître plus ter-
ribles. Celui qu'Amos cite comme étant
arrivé de son temps est peut-être celui
dont il s'agit ici. Il est douteux cependant
qu'il en parle en cet endroit. — *Subverti
Deus.* En écrivant ici le nom de
Dieu, le prophète n'a pas précisé ment ou-
blié que c'est Jehovah lui-même qui parle;
la substitution du nom au premier est fré-

12. C'est pourquoi je te ferai ainsi, Israël, et quand je t'aurai traité de la sorte, prépare-toi, Israël, à paraître devant ton Dieu.

13. Car voici celui qui forme les montagnes et qui crée le vent, qui annonce sa parole à l'homme, qui produit la nuée matinale et qui marche sur les hauteurs de la terre : le Seigneur Dieu des armées est son nom.

12. Quapropter hæc faciam tibi Israel : postquam autem hæc fecero tibi, præparare in occursum Dei tui, Israël.

13. Quia ecce formans montes, et creans ventum, et annuntians homini eloquium suum, faciens matutinam nebulam, et gradiens super excelsa terræ : Dominus Deus exercituum nomen ejus.

quente en hébreu. Reuss. *Sodomam et Gomorrham*. Gen. xix, 24, 25 ; Cfr. Is. xiii, 19, où la même phrase se retrouve. La menace se lit, Deut. xxix, 22. — *Facti estis quasi torris raptus ab incendio*. Expression bien propre à rendre l'extrémité où Israël a été réduit. La même phrase se lit, Zach. iii, 2. — *Et non redistis...* versets 6, 8, 9, 10.

12. — *Quapropter*, puisque les fléaux de tous genres n'ont pu corriger Israël et l'amener à se convertir. — *Hæc faciam tibi, Israel*. Ces mots ne se rapportent pas au fléau qui vient d'être décrit, mais au châtement suprême que Dieu indignera à Israël. « Idcirco hoc faciam tibi, o Israel, ut qui præterita contempseris, saltem ad ea que illaturus sum, corrigaris. Quicumque dixerit : Hæc faciam tibi, quid facturus sit faciet, ut dum ad singula peccatorum genera Israel pendet incertus (quæ ideo terribiliora sunt, quia omnia suspicantur), agat penitentiam, ne Deus inferat quæ minatur ». S. Jérôme. — *Postquam autem hæc fecero tibi*. Plus littéralement : « Parce que je t'aurai fait cela », parce que je t'aurai ainsi traité. La sentence est rendue, et il dépend de la conversion d'Israël de l'éviter. — *Præparare in occursum Dei tui, Israel*. Prépare-toi à paraître devant ton juge. En se convertissant, Israël évitera cette terrible extrémité. Si nous nous jugeons, en effet, nous ne serons pas jugés par le Seigneur, I Cor. xi, 13.

« Non punit Deus quasi crudelis, sed quasi pius, tunc etiam cum peccata peccatis pleclit : idcirco eos admonet, quos percutit, ut intelligant quid his penis ipse effugere velit, nec putent se jam a Deo esse relictos, sed cum maxime videntur abjecti, et reprobat, tunc esse erigunt spe divinæ bonitatis per Christum, et Deum invocant, ac se in occursum Dei præparent. Ne no tam desperatæ salutis est, tam omnibus vitii

inquinatus, ut non veniat ad eum Deus per sanctas inspirationes, ut errantem reducat ad se. Tunc ergo, o Israel, o quicumque Deo olim servisti, et nunc turpissimis cupiditatibus servis, cum Deum ad te venientem senseris, præparare ut ei occurras, ostiumque cordis tui benignissimo, atque benevolentissimo hostili aperias, et cum vocem ejus audieris, noli obdurescere, noli fugere, ut Adam, non enim te querit, ut judicet, sed ut salvum faciat ». Ribera.

13. — Le prophète, pour donner plus de poids à son exhortation, rappelle toutes les qualités de Dieu. — *Formans montes*. LXX : ἰδοὺ ἐγὼ στερεῶν βροτῆν. — *Et creans ventum*. Dieu a créé les choses les plus matérielles aussi bien que les plus énormes. — *Annuntians homini eloquium suum*. הוֹשִׁיעַ, il révèle à l'homme sa pensée, parce qu'il connaît le fond des cœurs, Ps. cxxxviii, 2 ; Jérém. xvii, 10 ; Cfr. Hebr. iv, 12 ; Luc, xi, 17. LXX : ἀπαγγέλλων εἰς ἀνθρώπους τὸν ἑρῆτόν αὐτοῦ. L'interprétation que donne Tirin de ce passage est remarquable et mérite d'être mise sous les yeux du lecteur : « Hebraice, ma sieho, id est, conceptionem, meditationem, verbum, eloquium suum. Hæc enim omnia significat Hebræum siach, sicut et Græcum λόγος. Unde et Theodotion vertit hic λόγον. Et diu ante Theodotionem, Sanctus Joannes Evangelista videtur ex hoc loco Amos, et aliis similibus nomen λόγου, seu verbi desumpsisse, quo toties Christum compellat. Et vero LXX hic generale nomen eloquii, seu verbi divini, restringunt ad particulare ipsius Verbum, puta summum, connaturale et coeternum illi, nempe Filium consubstantialiæ Patri : unde vertunt, annuntians, seu mittens in homines Messiam suum, seu Christum, ut Tertullianus, Athanasius, Dilymus, Basilius, Ambrosius, Augustinus, et etiam Sardicense Concilium exponit. Et Ecclesia in Officio divino hæc Amos verbis illius suos excitat. ut Christo

CHAPITRE V.

Israël est détruit (§ 1-3). — Son idolâtrie est la cause de sa ruine (§ 4-7). — L'Israël, tout puissant, créateur du monde, sera l'auteur de cette ruine (§ 8-9). — Ruine bien justifiée par l'injustice de ce peuple (§ 10-13). — S'il se convertissait, il pourrait se sauver (§ 14-15). — Mais, comme il est endurci, il n'a qu'à se lamenter (§ 15-17). — Cependant il espère dans le jour de l'Éternel qui n'a nœurs pour lui que ténèbres (§ 18-20). — Il ne comprend pas que son idolâtrie lui vaut la déportation qui l'attend (§ 21-27).

1. Audite verbum istud, quod ego levo super vos planctum : Domus Israel cecidit, et non adjiciet ut resurgat.

2. Virgo Israel projecta est in terram suam, non est qui suscitet eam.

3. Quia hæc dicit Dominus Deus : Urbs de qua egrediebantur mille, relinquentur in ea centum; et de qua egrediebantur centum, relinquentur in ea decem in domo Israel.

1. Ecoutez cette parole, cette plainte que je fais à cause de vous : La maison d'Israël est tombée, elle ne pourra plus se relever.

2. La vierge d'Israël a été jetée par terre, il n'y a personne pour la relever.

3. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Dans une ville d'où sortaient mille hommes il n'en restera que cent; et dans celle dont il en sortait cent, il n'en restera que dix pour la maison d'Israël.

advantanti occurrant. Et Theophanes Nicænus vult hanc prophetiam completam fuisse in transfiguratione, quando in monte ex nube lucida proclamavit Pater : Ille est filius meus dilectus... » — *Faciens matutinam nebulam*. Il change l'aurore en ténèbres. Il y a peut-être allusion à une éclipse. Cfr. v, 8, et Rohrbacher, Histoire universelle de l'Église, éd. Guillaume, Paris, Palmé, 1877, t. I, p. 520. — *Gradiens super excelsa terra*. Il va dans des endroits que les hommes ne peuvent pas atteindre, il gouverne la terre avec une souveraine puissance; V. Deut. xxxii, 13; xxxiii, 29, à qui cet endroit est emprunté, Cfr. Mich. i, 3. — *Dominus Deus exercituum*... V. iii, 13.

4° Annonce de la destruction du royaume, comme conséquence de l'injustice et de l'impété du peuple, v-vi.

CHAP. v. — 1. — *Verbum... planctum*. Le discours que le prophète va tenir sur Israël est une lamentation, כִּינָה parce qu'il prédit la ruine lamentable du peuple; Cfr. Ezéch. xxxii, 2. — *Domus Israel*. Dans l'hébreu,

ces mots sont au vocatif et ne sont pas joints aux suivants. — *Non adjiciet ut resurgat*. Le royaume est tombé et rien ne pourra lui rendre son ancienne splendeur.

2. — *Virgo Israel*. « Virgo autem appellatur populus Israel, non quia in virginitalis permanserit puritate, sed quoniam, instar virginis, Deo sibi copulata ». S. Jérôme. Peut-être Israël est-il ainsi appelé parce que jusqu'ici il n'a pas encore été conquis. Cfr. Is. xxiii, 12. — *Projecta est in terram suam*. Elle a été jetée à terre, comme l'ennemi vaincu et blessé. — *Non est qui suscitet eam*. Personne ne pourra lui rendre ce qu'elle a perdu.

3. — Voici maintenant le motif de cette sentence et de la lamentation prophétique qui en est la conséquence. — *Urbs de qua egrediebantur mille*. La ville dont mille guerriers pouvaient sortir pour défendre leur pays, en trouvera à peine cent de valides, *relinquentur in ea centum*; les autres auront péri par le glaive, la peste ou la famine. — *Et de qua egrediebantur centum*... Répétition de la même pensée.

4. Car voici ce que dit le Seigneur à la maison d'Israël : Cherchez-moi, et vous vivrez.

5. Ne cherchez pas Béthel, n'allez pas à Galgala, et ne passez point à Bersabée; parce que Galgala sera emmenée captive, et Béthel sera détruite.

6. Cherchez le Seigneur et vous vivrez, de peur qu'il ne brûle comme un feu la maison de Joseph, qu'il la consume, et que personne ne puisse éteindre Béthel.

7. C'est vous qui changez la justice en absinthe, et qui abandonnez l'équité sur la terre.

8. Celui qui a créé l'Arcture et l'Orion, qui change les ténèbres en

4. Quia hæc dicit Dominus domui Israel : Quærite me, et vivetis.

5. Et nolite quærere Bethel, et in Galgalam nolite intrare, et in Bersabee non transibitis : quia Galgala captiva ducetur, et Bethel erit inutilis.

6. Quærite Dominum, et vivite : ne forte comburatur ut ignis domus Joseph, et devorabit, et non erit qui extinguat Bethel.

7. Qui convertitis in absinthium judicium, et justitiam in terra relinquitis.

8. Facientem Arcturum et Orionem, et convertentem in mane te-

4. — *Quia hæc dicit.* Exhortation à la pénitence : il n'y a plus qu'un moyen d'éviter cette extrémité. — *Quærite me et vivetis.* Cherchez Dieu, c'est l'implorer, l'adorer, ne le confier qu'en lui seul, le servir d'après les règles qu'il a établies. « Cumque quæsieritis, invenietis, et cum inveneritis, vivetis ». S. Jérôme,

5. — *Nolite quærere Bethel.* Renoncez aux idoles que vous m'avez préférées. Cfr. iv, 4. — *In Galgalam nolite intrare.* Cfr. iv, 4. — *In Bersabee.* Ville de la tribu de Juda, Jos. xv, 28; III Rois. xix, 3. C'est l'endroit où Abraham avait invoqué le Seigneur, Gen. xxi, 23, et où le Seigneur était apparu à Isaac et à Jacob, Gen. xxvi, 24; xlvi, 1. Ces souvenirs des anciens temps avaient amené à faire de Bersabée le centre d'un culte idolâtrique, où les Israélites venaient en pèlerinage, quoique ce lieu fût en dehors des limites de leur royaume. — *Galgala captiva ducetur.* Les habitants de cette ville seront deportés. Il y a ici dans l'hébreu un jeu de mots intraduisible, tel qu'on en rencontre parfois chez les prophètes, Is. v, 7; xiii, 6. C'est, dit Drusius, comme si on disait : Paris périra; Cfr. Soph. ii, 4. — *Et inutilis erit Bethel.* Litt. « Bethel deviendra au venté », un néant. On remarquera que le prophète ne parle pas de Bersabée. La raison en est qu'Amos veut parler comme de la destruction du royaume des dix tribus, et non, comme le dit Rommulus, qu'il n'a pas trouvé à faire de son le soin à propos du nom de cette ville.

6. — *Quærite Dominum et vivite.* Si vous

cherchez Dieu, c'est-à-dire si vous vous convertissez sérieusement, vous n'aurez plus à craindre les ennemis, vous serez sauvés. Le prophète répète ce que Dieu a dit au verset 4. — *Ne forte comburatur ut ignis domus Joseph.* Ephraïm, fils de Joseph, a donné, à cause de sa prépondérance, son nom au royaume des dix tribus; Cfr. verset 15; Abd. 18; Zach. x, 6. S. Jérôme, dans sa traduction, suit les LXX. Litt. « de peur qu'il (Dieu) n'envahisse comme un feu... » — *Et devorabit.* La colère de Dieu, dont le feu est le symbole, détruira ce royaume. — *Et non erit qui extinguat Bethel.* Cfr. Jérém. iv, 4. Au lieu de Béthel, les LXX ont τῷ ἐνὸς Ἰσραήλ. Comme dit S. Jérôme, ils rendent plutôt le sens que les paroles.

7. — *Qui convertitis in absinthium judicium.* Cfr. vi, 12. « Et converterunt dulcedinem judicii in absinthii amaritudinem, quod genus est herbe amarissimæ, assumentes iniquitatem, et justitiam relinquentes ». S. Jérôme. אֲבִיבִים, plante du genre artemisia, comprenant six espèces, est probablement l'absinthe. LXX : Κόρυθος ἢ Θυσις ἢ ποικίλων εἰς ὕψος κρύψα. — *Justitiam in terra relinquitis.* Vous n'avez aucun soin ni aucun souci de la justice; bien plus vous la méprisez. Cfr. Dan. viii, 12.

8. — Ils agissent ainsi, quoique Jéhovah soit le Tout-Puissant, et qu'il puisse le détruire soudainement. — *Facientem Arcturum.* אֲמָסִי, amas ou couronne, est le groupe des sept étoiles, la constellation des Pléiades. — *Orionem,* אֲרִיִּים, la porte, et, suivant les anciennes versions, le géant, est la constellation d'Orion; Cfr. Job. ix,

nebras, et diem in noctem mutantem : qui vocat aquas maris, et effundit eas super faciem terræ : Dominus nomen est ejus.

Infr. 9, 6.

9. Qui subridet vastitatem super robustum, et depopulationem super potentem affert.

10. Odio habuerunt corripientem in porta : et loquentem perfecte abominati sunt.

11. Idcirco, pro eo quod diripiebatis pauperem, et prædam electam tollebatis ab eo : domos quadro lapide ædificabitis, et non habitabitis in eis : vineas plantabitis amantissimas, et non bibetis vinum earum.

Soph. 1, 13.

clarté et le jour en nuit, qui appelle les eaux de la mer et les répand sur la face de la terre, le Seigneur est son nom.

9. Il renverse en souriant les plus forts, et il attire la ruine sur les puissants.

10. Ils ont haï celui qui les réprimandait à la porte, et ils ont eu en abomination celui qui parlait comme il faut.

11. Aussi, parce que vous avez pillé le pauvre et que vous lui avez enlevé ce qu'il avait de précieux, vous n'habitez pas ces maisons en pierres de taille que vous avez bâties, vous ne boirez pas le vin de ces belles vignes plantées par vos mains.

9 et xxxviii, 31 ; Is. xiii, 40, et la note sur cet endroit. « Oriona qui hebraice dicitur Chasil, Symmachus absolute stellas, Theodotio interpretatus est vesperum : Hebraeus autem, qui nos in scripturis sanctis erudit, chasil interpretari putat splendorem, et significare generaliter astra fulgentia. Quando autem audimus Arcturum et Oriona, non delemus sequi fabulas poetarum et ridicula ac portentosa mendacia, quibus etiam cælum infamare conantur, et mercedem stupri inter sidera collocare, dicentes, Æneid. I et III :

Arctiarum, pluviusque Hyadas, g minasque Triones
Armatumque auro circumspicit Oriona,

sed seire hebraea nomina, que apud eos aliter appellantur, vocabulis fabularum gentiliū in linguam nostram esse translata, qui non possumus intelligere quod dicitur, nisi per ea vocabula que usu didicimus et errore combibimus ». S. Jérôme. — *Convertentem in mane inebrias...* V. comme contraste, plus haut, iv, 13. — *Qui vocat aquas maris...* Cfr. I Rois, xviii, 44. Suivant quelques commentateurs, il y a ici allusion au déluge. Plus probablement le prophète ne parle que de la pluie, qu'il croit sortie de la mer comme Lucrece le dit aussi, de rerum nat. vi, 628 et suiv...

Prætera docui multum quoque tollere in ibis
Humorem magno conceptum ex æquore ponti,
Et passim toto terrarum spargere in orbe,
Cum pluit in terris, et venti nubila portant.

— *Dominus nomen est ejus.* C'est Jehovah

qui produit toutes ces merveilles, et vous le méprisez.

9. — *Qui subridet vastitatem super robustum.* Dieu se moque de toute force humaine, et il envoie de grands maux aux puissants, sans que ceux-ci puissent les prévenir. — *Depopulationem super potentem affert.* Litt. « La désolation vient sur la forteresse ». Cfr. Os. x, 14. LXX : καὶ πάλαιωσιν ἐπὶ ὀχυρώσεσιν ἐπαύων.

10. — *Odio habuerunt corripientem in porta.* C'est aux portes de la ville que ces jugements se rendaient ; Deut. xxii, 15 ; Zach. viii, 16. Les Israélites sont accusés ici de haïr les juges qui les avertissent de leurs fautes et qui cherchent à faire observer la justice ; Cfr. Is. xxix, 21. — *Et loquentem perfecte abominati sunt.* Ils haïssent aussi tout homme qui parle d'une manière équitable, ou comme il convient à un homme intègre. Peut-être Amos blâme-t-il ceux auxquels il s'a lresse de la manière dont ils accueillent les prophètes envoyés par Dieu.

11. — *Idcirco,* à cause de cette conduite, et aussi à cause du crime que la suite du vers-et leur reproche. — — *Diripiebatis pauperem.* Vous opprimez les pauvres et les faibles ; Cfr. plus haut, II, 7. LXX : κατεχον-δύνασον εἰς κερδαλὴς πτωχῶν. — *Prædam electam tollebatis ab eo.* Litt. « Vous lui prenez sa charge de blé ». Vous lui enlevez même ce qui lui est indispensable pour soutenir sa vie. Cette phrase, si vague que quelques commentateurs, Reuss par exemple, l'aient jugée, exprime toujours l'idée de ruine.

12. Car je connais vos nombreux crimes et vos graves péchés : vous êtes les ennemis du juste, vous recevez des dons et vous opprimez le pauvre à la porte.

13. C'est pourquoi le prudent se tient aujourd'hui en silence, parce que le temps est mauvais.

14. Cherchez le bien et non pas le mal, afin de vivre, et le Seigneur Dieu des armées sera avec vous, comme vous le dites.

15. Haïssez le mal et aimez le bien ; maintenez à vos portes la

12. Qua cognovi multa scelera vestra, et fortia peccata vestra : hostes justi accipientes munus, et pauperes deprimentes in porta.

13. Ideo prudens in tempore illo tacebit, quia tempus malum est.

14. Quærite bonum, et non malum, ut vivatis : et erit Dominus Deus exercituum vobiscum, sicut dixistis.

15. Odite malum, et diligite bonum, et constituite in porta judi-

acquise injustement. — *Domos... non habitabis in eis.* La menace s'accroît. Ces maisons luxueuses, bâties en pressurant le peuple, ne seront pas habitées par leurs constructeurs. — *Vineas... amantissimas...* Litt. « des vignes de désir », הַבַּיִת, c'est-à-dire très belles, très fertiles. Cette menace est empruntée au Deuter. xxviii, 30 ; Cfr. Soph. I, 13. « Possumus hoc ipsum et de hæreticis dicere qui diripiunt pauperem, sive stricta manu percutiunt caput ejus... Non enim percutiunt hæretici nisi pauperem, qui sustinere non potest comminationem : nec in aliis membris, sed in principali cordis et in fidei veritate. Pauperes reor qui simplici contenti fide, hæreticorum non valent respondere. Sed et quidquid boni operis in Dei munera prepararunt, nisi adversarii restiterint, perdet tempore pugne atque certaminis : qui adversarii compositione structuraque verborum ædificant sibi domos, ut tuti maneat et securi. Sed non habitabunt in eis cum ab ecclesiasticis viris destructæ fuerint atque subversæ. Et non solum domos ædificant, verum etiam amantissimas quoque et desiderabiles plantant vineas, ut Christi mysteria mentiantur, sed non bibent ex eis vinum, nisi quod est furor draconum insanabilis. Expectavit enim Dominus, ut iste vineæ afferrent fructus, et non attulerunt uvam, sed spinas vel labruscam : nec iudicium, sed clamorem, quo contra Deum suum insano ore blasphemant. Ideo autem non habitabunt in domibus suis, et non bibent vinum earum quas plantaverant vinearum, quia cognovit Dominus multas impietates eorum ». S. Jérôme.

12. — *Cognovi multa scelera vestra.* Dieu connaît tous les péchés d'Israël. *Fortia*, עֲצִיבִים, forts, c'est-à-dire nombreux. — *Hostes justi*, n'aidant pas à se défendre

celui qui a une juste cause à soutenir. LXX : καταπατούντες δίκαιοι. — *Accipientes munus*, כֶּסֶף est la rançon par laquelle quelqu'un rachète sa vie ; Cfr. Prov. vi, 35. Cette rançon, dit Reuss, est toujours une amende par laquelle on échappe à un châtement plus sévère, soit la captivité, soit la mort. Il faut donc songer ici à des cas de crimes commis par des hommes riches et puissants, auxquels le juge inflige, pour toute punition, une légère indemnité à payer à la victime. — *Pauperes deprimentes in porta.* Vous n'êtes pas justes pour ceux qui n'ont pas le moyen de se concilier votre faveur. Pour « porte », Cfr. verset 10.

13. — *Ideo prudens in tempore illo tacebit.* Ce verset semble se rapporter plutôt à ce qui suit. La conjection indique seulement le rapport qu'il y a entre les avertissements précédents et ceux qui vont suivre. הַבַּיִת הַשְּׂכִיל, l'homme prudent et sage se taira, *quia tempus malum est*, non pas parce qu'il y aurait du péril à parler à cause de la méchanceté de ceux qui détiennent le pouvoir, mais parce que c'est un temps de corruption morale, où les paroles et les avertissements ne servent de rien.

14. — *Quærite bonum et non malum.* Avis analogue à celui des versets 4 et 6. Ce n'est que dans la fidélité à Dieu que la prospérité peut se trouver. — *Erit Dominus Deus exercituum vobiscum.* Dieu vous soutiendra et vous empêchera d'être vaincus par vos ennemis. — *Sicut dixistis.* Comme vous vous en vantez. Mais les Israélites se vantaient à tort, parce qu'ils croyaient que leur parenté avec Israël et Abraham, Cfr. Jean, viii, 39, suffisait à leur procurer la protection divine, en quel que état qu'ils fussent ; Cfr. Jer. vii, 10 ; Mich. iii, 11.

15. — *Odite malum et diligite bonum.* Le prophète répète ce qu'il vient de dire au

cium : si forte misereatur Dominus Deus exercituum reliquias Joseph.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus exercituum dominator : In omnibus plateis planctus : et in cunctis, quæ foris sunt, dicetur : Væ, væ ; et vocabunt agricolam ad luctum, et ad planctum eos qui sciunt plangere.

17. Et in omnibus vineis erit planctus : quia pertransibo in medio tui, dicit Dominus.

18. Væ desiderantibus diem Domini. Ad quid eam vobis? Dies Domini ista, tenebræ, et non lux.

justice, et peut-être le Seigneur Dieu des armées aura-t-il compassion des restes de Joseph.

16. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu des armées, le maître : Il y aura lamentation dans toutes les places, et dans toutes les rues on dira : Malheur, malheur. On appellera à ce deuil les laboureurs, et on fera venir pleurer ceux qui savent faire les plaintes funèbres.

17. Dans tous les vignobles retentiront des lamentations, parce que je passerai au milieu de toi, dit le Seigneur.

18. Malheur à ceux qui désirent le jour du Seigneur. De quoi vous servira-t-il? Ce jour du Seigneur sera ténèbres et non lumière.

verset précédent. LXX : μεμισήκαμεν τὸ πονηρὸν, καὶ ἠγαπήκαμεν τὸ καλόν. — *Constituite in porta iudicium.* Maintenez le droit à la porte, c'est-à-dire dans vos tribunaux. — *Si forte.* Peut-être, quand vous aurez renoncé à vos habitudes mauvaises et pratiqué ces vertus, Dieu aura-t-il pitié de vous. — *Reliquias Joseph.* Ces mots n'ont pas rapport, dit Keil, à la condition des dix tribus à cette époque. Car quoique Hazael et Benhadad eussent conquis la terre de Galaad au temps de Jéhu et de Joachaz, et eussent détruit presque complètement l'armée d'Israël, IV Rois, x, 32, 33 ; XIII, 3, 7, Joas et Jéroboam II avaient repris aux Syriens tout le territoire conquis, et rendu au royaume ses frontières primitives, IV Rois, XIII, 23 et suiv. XIV, 26-28. Ce n'est donc pas à cause de ces conquêtes syriennes qu'Amos parle des restes de Joseph. La nation était encore, à son époque, tout Israël. Si donc il s'exprime ainsi, c'est pour donner distinctement à entendre qu'au jugement qui approche, Israël périra, à l'exception d'un reste qui sera peut-être préservé du grand châtement. Cfr. verset 3 ; de même Joël, II, 32 et Isaïe, VI, 13, x, 21-23, promettent le salut à un reste du royaume de Juda.

16. — *Dominator*, יְיָ, le Seigneur. — *In omnibus plateis*, non seulement celles de la capitale, mais celles de toutes les villes du royaume. — *In cunctis quæ foris sunt.* Litt. « dans toutes les rues », c'est-à-dire en dehors de toutes les habitations. — *Dicetur* : Væ, væ. La lamentation sera générale.

rale. יָד est équivalent à יָדָה de Jérém. XXII, 8 et à יָדָה d'Ezéch. II, 10. — *Vocabunt agricolam ad luctum.* Les campagnards, pas plus que les citadins, ne seront exempts de ce deuil, car leurs champs seront dévastés par les ennemis. — *Ad planctum eos qui sciunt plangere.* Les femmes que l'on appelle pour les cérémonies funèbres, Cfr. Jérém. IX, 16 ; Matt. IX, 23, n'auront pas d'occasion plus propice pour faire entendre leurs lamentations.

17. — *In omnibus vineis erit planctus.* Là où ne se présentaient d'habitude que des occasions de se réjouir. Cfr. Is. XVI, 10, on se lamentera, parce que les ennemis n'épargneront pas les vignobles. Le prophète dépeint ainsi la grandeur de la catastrophe. — *Pertransibo in medio sui.* Dieu frappera tout Israël sans exception. La menace semble un écho d'Exod. XII, 12, et Israël n'est plus pour Dieu qu'un ennemi, auquel le châtement sera appliqué dans toute sa rigueur. Dieu agit ainsi envers les hérétiques, dit S. Jérôme, parce qu'il ne demeure pas avec eux ; c'est pour les fidèles seuls que s'accomplit la promesse de Matt. XXVIII, 20.

18. — *Væ desiderantibus diem Domini.* Les Israélites fondaient leur espoir de salut et de protection contre les nations ennemies sur leur caractère de nation de l'alliance ; Cfr. verset 14. Beaucoup d'entre eux attendaient un jour à venir dans lequel Jéhovah jugerait tous les païens, délivrerait son peuple de toutes ses calamités, exalterait sa puissance, lui donnerait la supré-

19. Comme si un homme fuyant de devant un lion rencontre un ours; ou, entré dans la maison et appuyant la main sur le mur, trouve un serpent qui le morde.

20. Est-ce que le jour du Seigneur ne sera pas un jour de ténèbres et non de clarté; un jour d'obscurité et non de lumière?

21. Je hais et je déteste vos fêtes; je ne prends pas plaisir à l'encens de vos assemblées.

22. Si vous m'offrez des holocaustes et des présents, je ne les recevrai pas; et vos vœux et vos victimes les plus grasses je ne les regarderai pas.

19. Quomodo si fugiat vir a facie leonis, et occurrat ei ursus: et ingredietur domum, et innitatur manu sua super parietem, et mordeat eum coluber.

20. Numquid non tenebrae dies Domini, et non lux: et caligo, et non spendor in ea?

21. Odi, et projecit festivitates vestras: et non capiam odorem cœtuum vestrorum.

22. Quod si obtuleritis mihi holocaustomata, et munera vestra, non suscipiam: et vota pinguium vestrorum non respiciam.

matie sur toutes les nations, et lui ferait acquérir honneur et gloire. Ils s'appliquaient sans restriction la prophétie de Joël, III, et ne faisaient pas attention que, d'après ce même prophète, II, 32, ceux-là seulement seraient sauvés au jour de Jéhovah, qui invoqueraient son nom, et seraient appelés, c'est-à-dire reconnus par lui pour les siens. Ces espérances folles, qui confirmaient la nation dans la sécurité de sa vie de péché, sont accueillies par Amos par cette imprécation contre ceux qui attendent le jour du Seigneur, et par les explications qu'il emploie pour caractériser ce jour-Keil. — *Ad quid eam vobis?* Pourquoi le souhaitez-vous? Parce que vous ignorez ce qu'il sera. — *Dies... ista, tenebrae et non lux.* Ce jour ne sera pas lumineux, c'est-à-dire prospère pour vous, mais ténébreux, c'est-à-dire rempli de misères et de calamités; Cfr. Is. XLV, 7; Lament. III, 2.

19. — Une comparaison nouvelle en fera mieux comprendre le caractère. — *Quomodo si fugiat vir...* Les Arabes avaient des proverbes analogues qui sont rapportés par Bochart. C'est l'équivalent du latin :

Iniit in Syllam, qui vult vitare Charybdim, On, dit Reuss, du proverbe allemand : sortir de la pluie pour se trouver sous la gouttière. — *Ingredietur domum...* Autre image saisissante : dans l'intérieur même des maisons, où l'on se réfugie d'habitude en cas de danger, on ne trouvera que des périls plus grands encore.

20. — V. le verset 18 et Is., I, 10. — *Nonne...* Il ne faut pas douter du caractère terrible de ce jour.

21. — *Odi, et projecit festivitates vestras.*

הגים sont les victimes offertes les jours de fête, Exod. XXIII, 18; Is. XXIX, 1; Mal. II, 3; Ps. CXVIII, 27, ou bien les grandes fêtes annuelles. — *Non capiam odorem cœtuum vestrorum.* L'encens de vos sacrifices m'est insupportable. Ce verset et les suivants prouvent ou bien que le culte de Béthel avait conservé les formes de celui de Jérusalem, ou bien que le culte national subsistait à côté de l'idolâtrique, et qu'en le pratiquant selon la loi, on croyait satisfaire à ses devoirs envers Dieu; Cfr. Is. I, 11 et suiv.; Joël, II, 13 et suiv.

22. — *Holocaustomata, עוֹלוֹת*, les holocaustes. — *Munera, מְנוּחָה*. Cfr. sur ce mot Lévit. II, 4. — *Vota pinguium vestrorum.* שלם כראיכם est le sacrifice qu'on offre pour la paix, c'est-à-dire pour obtenir de Dieu le salut et la prospérité; Cfr. Lev. III, 1 et suiv. On offrait dans ce sacrifice les animaux les plus gras, ceux qui pouvaient par suite attirer davantage la bénédiction divine. LXX: σωτηρίου ἐπιφανείας ἕνεκα. « Manifestus et verius hæc post adventum Domini dicentur populo Judeorum, qui, destructo templo et altari, hostias offerre se credunt: Quorum Deus odit et projecit festivitates, et non capit odorem cœtus eorum, quando congregati dicunt: Crucifige, crucifige talem... Et si obtulerint holocausta in synagogis, et munera in conciliis Satanae, et vota pinguisima, non ea respicit Dominus, sicut non respexit munera Cain. Qui bene quidem unum Deum colunt et recte offerunt; sed in eo non respiciuntur, quia non dividunt in Patrem et Filium et Spiritum sanctum confessionem. Nostra autem munera, id est

23. Aufer a me tumultum carminum tuorum : et cantica lyrae tuae non audiam.

24. Et revelabitur quasi aqua iudicium, et justitia quasi torrens fortis.

25. Numquid hostias et sacrificium obtulistis mihi in deserto quadraginta annis, domus Israel?

23. Eloignez de moi le bruit de vos cantiques; je n'écouterai pas les airs de votre lyre.

24. Le jugement jaillira comme de l'eau, et la justice comme un torrent impétueux.

25. Est-ce que vous ne m'avez pas offert des victimes et des sacrifices dans le désert pendant quarante ans, maison d'Israël?

Ecclesie, que offerimus de primitivis nostris, respicit Deus, sicut respexit quondam sacrificia Abel ». S. Jérôme.

23. — *Aufer a me*, car ils me fatiguent et m'ennuient; Cfr. Is. 1, 14. — *Tumultum*, תְּבוּיָה, Cfr. Ezéch. xxvi, 13. Pour Dieu, tous ces chants ne sont qu'un vain bruit, parce que le cœur n'y prend aucune part et qu'ils ne viennent que d'une habitude extérieure. Quelques-uns traduisent ce mot par multitude, abondance; mais le sens adopté par S. Jérôme est bien préférable. — *Lyrae suæ*, לַבַּיִת, instrument de musique qu'on a souvent comparé à la cithare. Joseph, Antiq. VII, 12, 3, le décrit comme une harpe à douze cordes qu'on pince avec les doigts.

24. — *Revelabitur quasi aqua iudicium*. Cfr. Is. x, 22. Parce que le Seigneur déteste ce culte hypocrite. Le jugement inondera, comme un fleuve débordé, tout le pays. — *Et justitia quasi torrens fortis*; Cfr. Is. XLVIII, 18. D'après quelques commentateurs, Reuss en particulier, ce verset contient une antithèse par rapport à ce qui précède. Dieu veut la justice et non des hommages vains et stériles. Une source limpide et perpétuelle est une image des vertus qui plaisent au Seigneur. Les classiques ont des façons de parler analogues : Cfr. Virgile, Géorgiques, III, 522; Ovide, Tristes, I, 2, 19; Columelle, I, 5.

25. — *Numquid hostias et sacrificium...?* Passage difficile qui a donné lieu à de nombreuses interprétations. Citons Reuss, qui pose l'objection : « On fausse le sens et on s'éloigne du texte en traduisant : « Est-ce donc à moi que vous avez sacrifié?... non, c'est aux faux dieux! » La véritable antithèse que le prophète a en vue est celle qui résulte des lignes précédentes : Les sacrifices rituels ne sont pas la chose essentielle, mais la justice et la droiture! Au désert aussi, dans le temps de Moïse, le culte rituel n'existait pas, comme on le pratique aujourd'hui, par la simple raison qu'un peuple nomade ne peut pas s'orga-

niser comme un peuple sédentaire ayant son temple et ses autels. Il est de toute évidence qu'Amos, en écrivant ces lignes, n'avait pas sous les yeux un récit pareil à celui des trois livres moyens du Pentateuque, qui étaient aussi inconnus à Jérémie, VII, 22. Et pourtant, malgré cette absence des rites légaux, n'étais-je pas votre guide et votre protecteur? N'est-ce pas tout autre chose que je vous demandais en retour de mes bienfaits? Jér. VII, 23 » A quoi un autre protestant, M. Bruston, réplique dans son Histoire critique de la littérature prophétique des Hébreux, p. 69 : « A mon avis, Amos ne nie point, au verset 25, que les Israélites aient offert à Jéhovah des sacrifices dans le désert, comme on le croit généralement; au contraire. Il l'affirme, comme Stuedel l'avait déjà entrevu, après Luther ». V. Rosenmüller, Scholia in proph. minor. p. 91, mais sans en donner la preuve, Cf. 15, 11, 27; Job, XX, 4; I Rois, XXI, 19, etc.; Ges., Thes., p. 362, a, et il met cette fidélité relative dans le passé en opposition avec l'idolâtrie présente. « M'avez-vous offert, oui ou non, des sacrifices dans le désert? » A cette question, les Israélites ne peuvent que répondre oui. Et puis, ajoute le prophète, vous avez adopté des faux dieux. — Il est difficile de croire qu'Amos ait dit ici, dans un texte unique, le contraire de ce qu'affirme le Pentateuque tout entier, dans ses parties les plus anciennes aussi bien que dans les plus récentes. Au reste, les prophètes eux-mêmes parlent fréquemment de la piété d'Israël, lors de la sortie d'Égypte, Os. II, 17; Jér. II, 2; Ezéch. XXII, 4, etc. Il est vrai qu'ils font aussi fréquemment allusion à l'infidélité et à l'idolâtrie du peuple à la même époque, Os. IX, 10; Ezéch. XX, 7-23. Cf. Jos. XXIV, 23. Mais de là à nier qu'il eût offert aucun sacrifice à Jéhovah pendant les 40 ans de son séjour au désert, comme le ferait Amos, d'après l'interprétation ordinaire de ce texte, il y a loin. Quelque proportions qu'ait pu prendre

26. Vous y avez aussi porté le tabernacle de votre Moloch et l'image

26. Et portastis tabernaculum Moloch vestro, et imaginem ido-

l'idolâtrie au sein du peuple d'Israël pendant son séjour au désert, il est clair qu'il renferma toujours un noyau assez considérable de fidèles adorateurs de Jéhovah, puisqu'il demeura jusqu'à la fin sous la conduite de Moïse. Or, l'adoration d'un Dieu s'est toujours manifestée dans l'antiquité par des sacrifices et des oblations. Le prophète ne peut donc avoir nié, mais au contraire doit avoir affirmé l'accomplissement de ces cérémonies dans le désert ». Cette réponse semble péremptoire et il est désormais inutile de la prolonger.

26. — *Tabernaculum*. מִכְבֹּשׁ, que quelques commentateurs après Jarchi ont pris pour le nom propre d'un idole et ont appelé Siccouth. Les LXX et Symmaque l'ont au contraire rendu par τὴν σκητὴν, la Peshito, S. Jérôme et l'Arabe par tente. Selon Keil, la traduction adoptée par Aquila, σσσιασμός, est étymologiquement la plus exacte, car Sikkouth, de כֶּן ombrage, signifie abri, couverture, et par extension dais ou tente. — *Moloch vestro*. « A votre roi », ou à votre idole, le sens peut en effet être le même, quoique littéralement la première lecture soit seule possible. V. plus bas. — *Et imaginem idolorum vestrorum*. Les statues de vos idoles, sculptées et arrangées de votre mieux; Cfr. Nomb. xxiii, 52; IV Rois, xi, 18. Plusieurs modernes traduisent : « Le piédestal de vos idoles », en rapportant כֶּן à כֶּן, base, Exod. xxx, 18. Quelques commentateurs prennent כֶּן pour un nom propre, qui répondait à celui du dieu Saturne. Mais tout s'oppose à cette conjecture. Pour bien comprendre ces mots, il ne faut pas les séparer des suivants : — *Sidus dei vestri*. Israël adorait donc comme dieu une étoile. Il ne faut pas toutefois se figurer une étoile figurée par la main de l'homme, ni l'image d'un dieu avec une étoile sur la tête, comme celles qu'on a trouvées dans les sculptures de Ninive. La pensée, dit Keil, est toute différente : Israël porte sous une tente l'image d'une divinité stellaire, qu'on a ainsi incorporée ou représentée. Sikkouth est donc un tabernacle portatif dans lequel on conservait l'image du dieu. De tels tabernacles étaient en usage chez les Egyptiens, d'après Hérodote, II, 63, et Diodore de Sicile, I, 95. C'étaient, dit Drummann, On the Rosetta inscription, p. 211, de petites chapelles ornées de fleurs, destinées à porter des idoles dans les processions. Le support sur lequel cette

niche ou chapelle était placée durant ces cérémonies, s'appelait παστοφόριον, et les porteurs étaient appelés ιεραφόροι ou παστοφόροι. Cette coutume égyptienne explique les paroles du prophète; et Hengstenberg a très bien montré, dans ses Dissertations sur le Pentateuque, que l'Egypte est la source de l'idolâtrie condamnée par Amos. Le veau d'or, adoré au Sinai par les Israélites, est aussi une imitation de l'idolâtrie d'Egypte; comme Ezéchiel le témoigne, xx, 7 et suiv., les Israélites dans le désert n'abandonnèrent pas les idolâtries d'Egypte. En outre, dit encore Keil, il faut remarquer que des allusions verbales au culte de Moloch et de Saturne sont complètement inconciliables avec le texte hébreu, et ne peuvent se soutenir au point de vue historique. Cette explication du texte ne s'appuie en effet que sur la traduction des LXX : τὴν σκητὴν τοῦ Μολόχ καὶ τὸ ἄστρον τοῦ Θεοῦ ἡδὼν 'Ραιφάν, suivie en partie par la Vulgate. Mais les LXX ne se sont pas contentés de mal traduire מִכְבֹּשׁ par Moloch, ils ont encore défiguré les autres mots du texte hébreu. Leur mot 'Ραιφάν, ou 'Ρεμφάν, Act. vii, 43, ne doit son origine qu'à une mauvaise lecture de כֶּן, auquel on a substitué כֶּן, chose très facile dans l'ancien hébreu où כֶּן ressemble à כֶּן et כֶּן; Cfr. II Rois, xxii, 12, où on voit un exemple d'un changement pareil. Il n'y a pas d'ailleurs de dieu du nom de Raïphan, et on ne le trouve que dans les LXX. Quant au culte des astres en Egypte, il était très répandu, comme on peut le voir dans tous les livres récents sur l'histoire ancienne de ce pays, que nous ne pouvons reproduire ici. Mais nous devons citer la discussion engagée par M. Bruston contre Reuss et Wellhausen, parce qu'elle a trait à un sujet que les rationalistes tâchent d'importer aujourd'hui dans la science, sans grand succès possible, croyons-nous, après la lecture de l'extrait suivant. « Le §. 26, dit M. Bruston, ne parle, à mon avis, ni d'un passé reculé (Kuenen, Reuss, Keil, etc.), ni d'un avenir rapproché (Rashi, Ewald), mais d'un passé récent. Les mots qui désignent les idoles sont fort obscurs, mais peu importe pour le sens général du passage. MM. Reuss et Wellhausen rattachent le §. 25 aux versets qui précèdent, dans lesquels Amos combat les fêtes et les sacrifices des Israélites, et ils en tirent la conséquence que jadis, dans le désert, le peuple d'Israël adorait Jéhovah sans lui

Iorum vestrorum, sidus Dei vestri,
quæ fecistis vobis.

de vos idoles et l'étoile de votre
Dieu, que vous vous étiez faits.

offrir de sacrifices, Geschichte Israëls, I, p. 59. Ils ne disent pas cela en propres termes, mais tel est bien le sens de leur argumentation : « Je ne me plais pas à vos offrandes, etc. Est-ce que vous n'avez offert des sacrifices dans le désert ? » Cela ne signifie rien ou cela veut dire : « Vous m'adoriez alors, mais vous ne m'offriez pas de sacrifices et vous faisiez bien ». Ces auteurs oublient de nous dire comment ils concilient cet éloge étonnant et unique dans l'Ancien Testament, avec l'accusation d'idolâtrie contenue dans le verset suivant. Mais si les Hébreux n'offraient pas de sacrifices à Jéhovah ni à aucun autre dieu dans le désert, comment cette coutume antérieure à Moïse, d'après Wellhausen lui-même, s'est-elle introduite de nouveau en Israël ? Evidemment ces critiques prouvent trop : c'est dire qu'ils ne prouvent rien. Quoi qu'il en soit, M. Wellhausen voit dans ce texte d'Amos que les Hébreux adoraient Jéhovah dans le désert, sans sacrifices, tandis que M. Kuenen y voit qu'à la même époque ils adoraient des idoles, principalement Keivan=Kiïoun, c'est-à-dire Saturne, Religion of Israël, I, p. 245, 263, etc. Qui a raison ? Ni l'un ni l'autre. Ce texte dit, en parfaite conformité avec le Pentateuque et toute la littérature biblique, d'abord que les Hébreux offrirent à Jéhovah des sacrifices pendant 40 ans dans le désert, ensuite que, plus tard, ils sont tombés dans l'idolâtrie, et qu'en conséquence, Dieu les punira par l'exil. Quant à M. Reuss, il se met sans s'en apercevoir en contradiction avec lui-même. D'un côté, il voit comme Wellhausen, dans le v. 25, la preuve que « du temps de Moïse, le culte rituel n'existait pas », ce qui n'empêchait pas Jéhovah d'être « le guide et le protecteur » de son peuple. Jéhovah était donc le Dieu du peuple d'Israël au désert. D'autre part, il voit, comme M. Kuenen dans le verset suivant, que « le culte national était autrefois le polythéisme et l'idolâtrie ». Il faut pourtant choisir entre ces deux affirmations. Amos ne peut avoir fait à la fois un éloge et une reproche à Israël en parlant de la même époque de son histoire. S'il a loué l'absence du culte rituel du temps de Moïse, c'est que le culte de ce temps-là, quel qu'il fût, s'adressait à Jéhovah. Comment donc pourrait-il dire, immédiatement après, qu'il s'adressait à des faux dieux ! Ce serait une contradiction manifeste. Quand cessera-t-on d'échaf-

fauder des systèmes sur des pointes d'aiguilles ? Comment M. Kuenen et ceux qui partagent ses vues n'ont-ils pas réfléchi qu'Amos ne pouvait pas s'être mis, dans ce texte unique, en contradiction avec les autres prophètes, particulièrement avec son contemporain Osée, qui déclare par deux fois que Jéhovah est le Dieu d'Israël depuis le pays d'Égypte, XIII, 10 ; XIII, 4 ? Il est vrai que M. Kuenen infère seulement de ce texte que « quelques-unes des tribus adoraient la planète de Saturne », Relig. Of. Isr. I, p. 245. Mais cette interprétation est tout à fait arbitraire. Et puis, c'est parce que quelques-unes des tribus adoraient jadis Saturne dans le désert que le peuple du royaume d'Israël dans son ensemble sera bientôt emmené en captivité !... Quelle logique ! — Au reste, comment peut-on voir un dieu dans Kiïoun, même traduit par tabernacle ? Que fait-on de son déterminateur pluriel : le Kiïoun de vos statues ? N'est-il pas de toute évidence que le second de ces termes désigne, aussi bien que le premier, un objet matériel ? Je crois qu'il faut traduire : « Et vous avez porté, ou élevé ? près de (Cfr. Ps. LXXXIV, 4, etc.), votre tabernacle royal, c'est-à-dire à Béthel ou à Dan, Cfr. VII, 13, et près de la base de vos statues, c'est-à-dire près des veaux d'or : le pluriel parce qu'il y en avait deux, l'un à Béthel, l'autre à Dan, l'étoile de vos dieux, que vous vous êtes faits ». Cette construction de la phrase me paraît clairement indiquée par la ponctuation massorétique, surtout par le Rebia, sur le mot vous avez porté. Amos blâme les Ephraïmites d'avoir ajouté à leur culte officiel idolâtrique, mais monothéiste, de Jéhovah, qui était déjà un péché, un culte sidéral polythéiste bien plus coupable encore. Ce double péché justifie bien la menace qui suit. Cfr. les cônes ou pyramides solaires Kammânîm, c'est-à-dire dédiées à Baal Khammân, si souvent reprochés aux Israélites, et le culte de l'armée des cieux, c'est-à-dire des étoiles, qui s'introduisit plus tard à Jérusalem. Ce culte sidéral était peut-être d'origine Assyrienne, et l'on pourrait supposer qu'il s'était introduit en Israël à la suite des rapports de Jéhu avec Salmanasar II. Le fait est qu'on voit sur les bas-reliefs de Ninive des images de dieux, ou plutôt de déesses ayant une étoile sur la tête, Layard, Ninive et seine Ueberreste, p. 420. Popular account of discoveries et Nineveh, p. 263. G. Rawlinson,

27. Et je vous exilerai au-delà de Damas, dit le Seigneur, dont le nom est le Dieu des armées.

27. Et migrare vos faciam trans Damascus, dicit Dominus, Deus exercituum nomen ejus.

CHAPITRE VI.

Le luxe et la débauche d'Israël dépassent toute mesure (ÿ 1-5). — Aussi le châtement l'atteindra (ÿ 7). — Le Seigneur, qui l'a prononcé, l'exécutera sans aucune miséricorde (ÿ 8-10). — Israël se glorifie de sa force : Dieu lui montrera que celle qui ne vient pas de lui est purement extérieure (ÿ 11-14).

1. Malheur à vous qui êtes riches dans Sion, et qui vivez en sécurité sur la montagne de Samarie, grands, chefs des peuples, qui entrez avec pompe dans la maison d'Israël.

1. Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ, optimates capita populorum, ingredientiæ pompaticæ domum Israel.

Ancient monarchies, I, p. 120. Les mots : « Vous avez porté... l'étoile de vos dieux » me paraissent faire allusion à des processions sacrées analogues à celle qui est représentée sur le bas-relief assyrien reproduit par Layard. S'il en est ainsi, l'origine assyrienne du culte blâmé par Amos est d'autant plus probable. — On objectera peut-être à notre interprétation la citation de ce texte dans les Actes, VII, 43. Mais si Etienne l'a compris, d'après les LXX, dans le sens qu'on lui donne ordinairement, ce n'est pas une raison pour que ce soit là le sens réel. — Quant au texte de Jérémie, VII, 22, et suiv., où Vatke, Hitzig, Graf, Reuss, Wellhausen, etc., ont cru voir aussi une preuve que Moïse n'avait pas institué les sacrifices, il ne signifie pas : « Je n'ai pas parlé avec vos pères et je ne leur ai pas donné de commandement... au sujet de l'holocauste et du sacrifice ». La préposition composée « al dibere » ne signifie pas sur, touchant, ou au sujet de, mais à cause de, Cf. Deut. IV, 21 ; Jér. XIV, 1, et la préposition si fréquente et essentiellement identique « ad debar ». Il faut donc traduire : « Je ne leur ai pas donné des commandements... à cause de l'holocauste et du sacrifice » ; c'est-à-dire les sacrifices n'ont pas été le motif ou le but principal de ma révélation dans le désert. Je n'ai pas dit à vos pères : Sacrifiez de telle manière, vous serez mon peuple, mais : « Écoutez ma voix et vous serez mon peuple ». V. 23.

Les sacrifices n'étaient qu'un moyen pour atteindre ce but : l'obéissance à la volonté de Dieu. Ainsi traduit et interprété, ce texte ne prouve nullement que la législation mosaïque fût muette sur le sujet des sacrifices ; il nie seulement que ses prescriptions à cet égard fussent l'important, l'essentiel ; et tous les prophètes et les psalmistes sont d'accord sur ce point ».

27. — *Migrare vos faciam trans Damascus*. Ce ne sont pas, comme prétend Reuss, des régions dont Israël n'avait pas encore connaissance à l'époque d'Amos ; Cf. I, 3 ; IV Rois, XIII, 3, 7. Dans les Act. VII, 43, S. Etienne met Babylone au lieu de Damas ; comme le dit S. Jérôme, « magis enim intelligentiam quam verbum posuit » ; en outre S. Etienne n'est pas un auteur inspiré : on rapporte son discours dans le Nouveau Testament, sans garantir la vérité absolue des détails contenus dans ses paroles. — *Dominus... nomen ejus*. Verset III, 13.

CHAP. VI. — Nouvelle prédiction de malheur adressée par le prophète aux chefs de la nation, que l'état actuel des choses satisfait, qui ne croient pas au jugement divin, qui ont confiance dans leurs richesses, et qui subiront le châtement amené par la destruction du royaume, parce qu'ils sont mauvais et qu'ils ne comptent que sur leur puissance orgueilleuse.

1. — *Væ*. Cf. V, 18, etc. — *Qui opulenti estis*. Vous qui êtes tranquilles, confiants,

2. *Transite in Chalane*, et videte, et ite inde in Emath magnam : et descendite in Geth Palæsthinorum, et ad optima quæque regna horum : si latior terminus eorum termino vestro est.

3. *Qui separati estis in diem malum*, et appropinquatis solio iniquitatis.

2. Passez à Chalane, et voyez; de là allez dans Emath la grande; descendez à Geth des Philistins, et dans les plus beaux royaumes de ces villes; leur territoire est-il plus étendu que celui que vous possédez?

3. Vous qui êtes réservés pour le jour de l'affliction, et qui rapprochez de vous le siège de l'iniquité.

Is. xxxii, 9, à cause de l'état des choses qui vous semble assuré. — *In Sion*. Ceux de Sion sont l'objet des malédictions prophétiques comme tout à l'heure vont l'être ceux de Samarie, parce que tous les chefs de la nation de l'alliance partagent la même sécurité impie. LXX : τοῖς ἐξουτενοῦς Σιών, sens suivi par le Syriaque, et qui est peut-être préférable. — *Et confiditis in monte Samaria*. La situation de Samarie semble rendre toute attaque des ennemis impossible ou vaine. — *Optimates capita populorum*. Peut-être faut-il traduire : les principaux de la première des nations. Ou bien vous qu'on nomme à juste titre les premiers de votre peuple. — *Ingredientes pompaticæ domum Israël*. « Ut tumorem animi ostendat, et pomparum ferculis similes videantur ». S. Jérôme. Litt. « vers lesquels tout Israël afflue ». Le prophète s'adresse à ceux qui ont la puissance et les richesses et dont la nation recherche le patronage. LXX : ἀπειθήσαν ἄρχαίς ἐθνῶν, καὶ εἰσηθήσων αὐταῖς οἴκοι τοῦ Ἰσραήλ.

2. — *Transite*, allez voir les pays mentionnés ici; Cfr. Jérém. xli, 10. — *In Chalane*. La Calano d'Isaïe, x, 9, qui, étant pour les Israélites de l'autre côté de l'Euphrate, amenait l'emploi ici du mot « transite ». — *Et videte*, considérez sa force; Cfr. Jérém. ii, 10. — *In Emath magnam*. ܘܨܒܬ, capitale du royaume syrien de ce nom, sur l'Oronte; Gen. x, 18; Nomb. xxxiv, 8. Hitzig suppose à tort qu'il existait une autre ville de ce nom. Pourquoi Amos mentionne-t-il Calano avant Emath? C'est, dit Keil, parce que l'énumération commence à partir des endroits les plus éloignés. — *Geth Palæstinarum*. Geth, une des plus puissantes cités des Philistins, I Paral. xviii, 1; Cfr. Jos. xiii, 3; Rois, viii, 1. On a prétendu, Baur en particulier, qu'Amos cite ces trois villes parce qu'elles ont perdu leur ancienne splendeur, et qu'il indique ainsi à Samarie le sort analogue qui l'attend. Quoi qu'en

dise Keil, cette explication ingénieuse semblerait appropriée au contexte, sans les mots suivants. — *Et ad optima quæque regna horum...* Litt. « Sont-ils meilleurs que ces royaumes, et leur territoire est-il plus grand que le vôtre? ». Votre royaume à vous est aussi riche, aussi puissant que ceux-là. Vous êtes donc ingrats de me désober, comme vous ne cessez de le faire. Cfr. Jérém. ii, 5, 6, 7.

3. — *Qui separati estis in diem malum*. Vous êtes destinés à un jour terrible à cause des calamités qu'il vous apportera. « Qui veniunt in diem malum, parantes sibi vitio diem malum : non quo dies ullus sit malus ; sed quo unusquisque paret sibi malum, juxta illud quod in Ecclesiaste legimus : Ne dixeris, dies priores meliores erant mihi quam isti ; quoniam non in sapientia interrogas super hoc, Eccl. vii, 11 : stultum est enim referre ad tempora, cum in nostra sit potestate, vel bonum diem nobis facere, vel malum ». S. Jérôme. Mais l'hébreu a un sens différent : « Vous qui reculez au loin le jour du malheur, c'est-à-dire vous qui avez la prétention d'empêcher ce jour de tomber sur vous, et qui, par conséquent, supposez que les paroles des prophètes ne sont que des mensonges. Dans tout ce chapitre, en effet, Amos combat la fausse sécurité d'Israël qui pousse les grands du peuple à tous les excès. Claudien, ii, 50, combat les mêmes préjugés en beaux vers :

Sed quæm cæcus inast vitis amor! Omne futurum Despiciunt, suadentque brevem præsentia fructum ; Et ruit in vitæ damni secura libido, Dum mora supplicii lucro, seruniquo quo l'instat Creditur.

— *Appropinquatis solio iniquitatis*. Vous approchez de vous le siège du crime; vous croyez éloigné le jour du jugement; mais chacun de vos crimes rapproche le trône où siège le jugement, c'est-à-dire le châtiement lui-même. L'interprétation de יָסֵד,

4. Qui dormez sur des lits d'ivoire, et qui étendez votre mollesse sur vos divans, qui mangez les agneaux du troupeau et des veaux choisis entre tous.

5. Vous qui chantez au son de la harpe; car ils ont cru éгалer David sur les instruments de musique!

6. Ils boivent le vin dans les coupes, et se parfument d'huiles exquises; ils sont insensibles à la ruine de Joseph.

7. Aussi vont-ils être emmenés bientôt à la tête des déportés; la troupe des délicats sera exilée.

8. Le Seigneur Dieu a juré par lui-même, le Seigneur Dieu des armées a dit : Je déteste l'orgueil de Jacob, je hais ses palais, et je livrerai leur ville avec ses habitants.

4. Qui dormitis in lectis eburneis, et lascivitis in stratis vestris : qui comeditis agnum de grege, et vitulos de medio armenti.

5. Qui canitis ad vocem psalterii : sicut David putaverunt se habere vasa cantici.

6. Bibentes vinum in phialis, et optimo unguento delibuti : et nihil patiebantur super contritione Joseph.

7. Quapropter nunc migrabunt in capite transmigrantium : et auferetur factio lascivientium.

8. Juravit Dominus Deus in anima sua, dicit Dominus Deus exercituum : Detestor ego superbiam Jacob, et domos ejus odi, et tradam civitatem cum habitatoribus suis.

trône, siège, par sabbat, n'a pas d'autre raison d'être que la traduction des LXX. Inutile de citer les commentaires moraux qu'en déduisent Ribera, etc.

4. — *Qui dormitis in lectis eburneis.* Amos attaque le luxe déployé dans les festins d'Israël; c'est en effet sur des lits incrustés d'ivoire que les convives s'étendaient. — *Lascivitis in stratis vestris.* Allusion à la vie délicate des grands; LXX : κατὰ σπαταλῶντες. — *Qui comeditis agnum de grege.* Vous qui choisissez pour votre table ce qu'il y a de meilleur dans les troupeaux. LXX : ἐπιζῶντες. — *Vitulos de medio armenti.* « Des veaux bien engraisés ». « Qui comeditis non ad repellendam famem et ad sustentandum corpus humanum; sed ad delicias atque luxuriam, ut quidquid in gregibus... tenerum atque pingre est, vestræ gula paratis ». S. Jérôme.

5. — *Qui canitis ad vocem psalterii.* Ils chantent en s'accompagnant ou en se faisant accompagner sur la lyre ou la harpe. — *Sicut David putaverunt se habere vasa cantici.* Ils croient avoir le talent de David. Ce sens semble le plus simple. D'après quelques commentateurs, ces riches emploieraient pour leur plaisir des instruments inventés par David pour le service du temple. LXX : ὡς ἐστὶν ἡ ἐνομοτομία, καὶ ὅτι ὡς φῶντα, « sensus pulcherrimus », dit S. Jérôme.

6. — *Bibentes vinum in phialis.* Ils boivent dans de grandes coupes et immodérément. LXX : οἶ πίνοντες τὸν θυσιάζμενον οἶνον. —

Optimo unguento delibuti. Ce qui prouve qu'ils n'avaient pas la moindre tristesse ou la moindre inquiétude, car, en temps de deuil, ces onctions étaient interdites; Cfr. II Rois, xiv, 2. — *Nihil patiebantur super contritione Joseph.* Les calamités du royaume d'Israël ne les inquiétaient ni ne les affligeaient. Joseph désigne en effet le peuple et le royaume des dix tribus.

7. — *Quapropter nunc migrabunt.* Aussi la punition, qui consistait dans l'exil, est-elle prochaine. — *In capite transmigrantium.* Ce seront eux qui, les premiers, seront déportés; ils précéderont en exil le reste du peuple, tel est le sens de בראש גלים; Cfr. Deut. xx, 9; I Rois, xix, 22; Mich. ii, 23. « Vos qui primi estis divitiis, primi captivitatis sustinebitis jugum ». S. Jérôme. — *Auferetur factio lascivientium.* Les festins auront alors cessé. LXX : καὶ ἐξαρθήσεται χρεματισμός, ἥτις ἐστὶν Ἐργασίον; mots dont il est, malgré les conjectures ingénieuses de Drusius, presque impossible de retrouver la trace dans l'original.

8. — *Juravit Dominus Deus...* Ces menaces ne proviennent pas du prophète, mais du Seigneur même dont il est l'interprète. — *In anima sua.* Dieu jure en son nom; Cfr. des expressions analogues, Gen. xxii, 16; Nomb. xiv, 28; I Rois, ii, 25; Esth. iv, 13, etc. L'expression synonyme semble être dans Jérém. XLIV, 26. Cfr. aussi iv, 2. — *Dicit Dominus Deus...* Ce n'est pas, encore une fois, Amos qui parle, mais le Seigneur

9. Quod si reliqui fuerint decem viri in domo una, et ipsi morientur.

10. Et tollet eum propinquus suus, et comburet eum, ut effera ossa de domo : et dicet ei, qui in penetralibus domus est : Numquid adhuc est penes te?

11. Et respondebit : Finis est. Et dicet ei : Tace, et non recorderis nominis Domini.

12. Quia ecce Dominus mandabit, et percutiet domum majorem ruinis, et domum minorem scissionibus.

13. Numquid currere queunt in petris equi, aut arari potest in bu-

9. S'il reste dix hommes dans une maison, ils mourront.

10. Leur plus proche parent les prendra et les brûlera, pour emporter les os hors de la maison. Il dira à celui qui est au fond : Y a-t-il encore quelqu'un avec toi?

11. Celui-là répondra : C'est fini. Et il dira : Tais-toi, et ne rappelle pas le nom du Seigneur.

12. Car le Seigneur ordonne, il met en ruines la maison puissante, et il met la petite en pièces.

13. Les chevaux peuvent-ils courir sur les rochers, peut-on y labou-

lui-même. — *Detestor ego superbiam Jacob.* Cet orgueil d'Israël consiste dans les palais somptueux et le luxe coupable qui vient d'être condamné tout à l'heure, et que les mots suivants, *domos ejus odi*, Cfr. III, 11, accusent encore. — *Tradam civitatem cum habitatoribus suis.* La ville de Samarie, capitale de ce royaume orgueilleux, avec ses habitants et ses richesses, בילאה.

9. — *Quod si reliqui fuerint decem viri...* Tout sans aucune exception sera détruit. Cfr. v, 3.

10. — *Tollet eum propinquus suus.* Chacun de ces dix morts sera pris par un de ses parents pour recevoir les honneurs funèbres. — *Comburet eum.* כִּסְרֵי est difficile à expliquer et Reuss dit que c'est un mot inconnu. Les Israélites en effet inhumait les corps et ne les brûlaient pas. Il y a donc ici une intention spéciale de la part de l'auteur : le prophète suppose sans doute que la quantité des morts est telle qu'il est impossible de les ensevelir, et qu'on est obligé de brûler les cadavres, pour empêcher des épidémies possibles. Mais cette explication, si simple qu'elle paraîsse, ne peut guère concorder avec les mots suivants : *ut effera ossa de domo*, à moins qu'on n'admette que l'on vient chercher les corps pour les brûler loin de la maison, et que ces mots ne soient comme synonymes des précédents : *נצבים* peut signifier en effet le cadavre du défunt, comme Exod. XIII, 19. — *Ei, qui in penetralibus domus est.* Ceux qui sont dans les pièces les plus reculées de la maison, qui s'y cachent. — *Numquid adhuc est penes te?* Y a-t-il encore des cadavres à enlever?

11. — *Finis est.* Il n'y en a plus. — *Tace, et non recorderis nominis Domini.* Mots difficiles

et que les interprètes ne s'accordent pas à expliquer. Voici une explication plausible : Celui qui fait disparaître les cadavres dit au survivant : Tais-toi, ne te lamente pas, n'attire pas sur toi l'attention de Dieu qui te ferait aussi mourir. En tout cas il ne s'agit pas de désespoir et de doute d'un salut possible, mais plutôt de la crainte légitime que le châtiment n'atteigne aussi ceux qui survivent. S. Jérôme donne un autre sens : « Antequam non habere se juret (qui in penetralibus domus est), ille qui interrogaverat, et foris erat et non esse cognoverat, imperat ei, et dicit : tace... Hoc autem ideirco commemorat ut ostendat nec malorum quidem pondere et necessitate compulsos velle nomen Domini confiteri, et in tantam apud Israel oblivionem, Dei venisse vocabulum, ut ne in simpliciter quidem juramento nomen ejus dignetur audire ».

12. — *Quia ecce Dominus mandabit et percutiet.* Dieu aura soin que son arrêt soit suivi d'exécution et qu'il ne soit pas une vaine menace. — *Domum majorem ruinis...* Il ne s'agit pas ici des deux royaumes de Juda et d'Israël. Le prophète veut dire que toutes les maisons, palais ou chaumières, seront détruites. Cfr. III, 15.

13. — Deux nouvelles comparaisons vont montrer la perversité des grands d'Israël, que rien ne pourra sauver. — *Numquid currere queunt in petris equi.* Les chevaux ne peuvent pas galoper dans des endroits remplis de pierres; ils doivent y tomber; de même dans le chemin suivi par Israël, il ne peut que trouver sa perte. — *Aut arari potest in bubulis.* Peut-on, avec des bœufs, c'est-à-dire avec les moyens habituels, labourer sur le rocher? On ne peut ni y ense-

rer avec des bœufs? Vous, vous avez changé la justice en amertume, et le fruit de la justice en absinthe.

14. Vous vous réjouissez de ce qui n'est rien, vous dites : Nest-ce pas par notre propre force que nous avons acquis la puissance?

15. Je vais susciter contre vous, maison d'Israël, dit le Seigneur, Dieu des armées, une nation qui vous brisera, depuis l'entrée d'Emath jusqu'au torrent du désert.

balis, quoniam convertistis in amaritudinem iudicium, et fructum iustitiæ in absinthium?

14. Qui lætamini in nihilo : qui dicitis : Numquid non in fortitudine nostra assumpsimus nobis cornua?

15. Ecce enim suscitabo super vos domus Israel, dicit Dominus Deus exercituum, gentem : et conteret vos ab introitu Emath, usque ad torrentem deserti.

mencer, ni y récolter. Ainsi d'Israël. — *Convertistis in amaritudinem iudicium...* Ces mots expliquent les comparaisons précédentes, d'elles-mêmes assez peu claires. Cfr. v. 7. « Cujus utriusque domus ruinas equis et bubalis comparat, quorum priores in petris currere nequeunt, posteriores tam indomiti sunt ut jugum cervicibus non recipiant, et quum silvestres boves sint, propter feritatem nolint terram vomere scindere. Vos autem, quum equi et bubali naturam suam mutare non possint, mutastis naturam Dei, ut dulcem amarum faceretis, et fructum iustitiæ ejus in absinthium veteretis ». S. Jérôme.

14. — *Qui lætamini in nihilo.* Vous vous contiez en vos richesses, comme si elles devaient durer, et tout à l'heure vous allez les perdre. — *Qui dicitis : Numquid... cornua?* Les cornes sont le symbole de la puissance; Cfr. Deut. xxxiii, 17; III Rois, xxii, 12; Ps. lxxiv, 10, lxxviii, 18. Peut-être y a-t-il allusion aux conquêtes de Jéroboam II, dont Israël était très fier; mais ces conquêtes, dans lesquelles le secours de Dieu est oublié, ne seront pas durables.

15. — *Ecce enim suscitabo.* C'est Dieu qui excitera vos ennemis contre vous. — *Genstem, l'Assyrie.* — *Ab introitu Emath.* Depuis votre frontière septentrionale; V. Nomb. xxxiv, 8. — *Usque ad torrentem deserti.* Ce n'est pas le fleuve d'Égypte, mais le moderne el-Ahys, qui séparait Moab d'Édonis, V. IV Rois, xiv, 25. Quelques autres modernes pensent que c'est le cours d'eau mentionné par Is. xv, 7. En tous cas, ces indications font voir que le prophète s'adresse au royaume d'Israël.

13-15. — « Quam pulchre Deus naturam rerum quodammodo immutat in nobis, sed in melius, dum efficit, equi ut currant in petris, et aut in bubali? Equi non sumus ad libidinem, et ad carnis voluptates propensi

sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, sed ubi frenum divinæ legis ore recipimus, et Christum habemus sessorem, tunc per petras currimus, id est, per viam angustam, quæ tendit ad vitam, asperam, et multis difficultatibus impeditam quam antea ne videre quidem sustinebamus, adeo nature nostræ repugnare videbatur. Ita ille currebat qui ait : Viam mandatorum tuorum ecurri, cum dilatasti cor meum. Et Isaias hanc mutationem dextere excelsi admiratur : Qui eduxit eos per abyssos, quasi equum in deserto non impingentem. An non per abyssos eduxit nos, quando ex profundo peccatorum quasi submersos eduxit in lucem gratiæ suæ? Erasmus, et bubali, qui liberi ferebamur in desideria carnis, et jugum ejusdem legis divinæ detrectabamus : sed nos Deus spiritu suo edomuit, et arare docuit, id est : spe futurorum premiorum laborare, nec attendere presentia, quomodo dictum est Os. 10. Ascendam super Ephraim, arabit Judas, confringet sibi suleos Jacob. Ut suo loco exposuimus. Ideo regnante Salomone multi bubali capiebantur, postquam enim Christus misit venatores de quibus scriptum est Jer. 16. Mittam eis multos venatores et venabuntur eos de omni monte et de omni colle, et de cavernis petrarum : tunc capti sunt bubali multi, non ut occiderentur, sed ut cervicem suavi jugo Evangelii supponentes arare docerentur. Sed nos convertimus in amaritudinem Dei iudicium, quia bonis operibus, quæ per Dei gratiam fecimus, superbumus, et Deo displicemus, et fructum iustitiæ natura suavissimum vertimus in absinthium : eo enim tempore superbi sumus, cum humiliores esse debebamus. Quod explicat cum ait : Quia lætamini in nihilo. Lætamini in viribus vestris, cum non sitis sufficientes cogitare aliquid a vobis quasi ex vobis, sed sufficientia vestra ex Deo sit ». Ribera.

CHAPITRE VII

Trois visions destinées à montrer le sort d'Israël si Dieu lui retire sa miséricorde : la sauterelle (xv. 4-3) ; — le feu (xv. 4-6) ; — la truëlle du maçon (xv. 7-9). — Dénonciation d'Amasias contre Amos (xv. 10-11). — Paroles du prêtre de Béthel au prophète (xv. 12-13). — Réponse d'Amos (xv. 14-15). — Menaces du Seigneur contre le prêtre des idoles (xv. 16-17).

1. Hæc ostendit mihi Dominus Deus : Et ecce fitor locustæ in principio germinantium serotini imbris, et ecce serotinus post tonsionem regis.

2. Et factum est, cum consummasset comedere herbam terræ, dixi : Domine Deus, propitius esto, obsecro : quis suscitabit Jacob, quia parvulus est ?

3. Misertus est Dominus super hoc : Non erit, dixit Dominus.

1. Le Seigneur Dieu me montra ceci : Voici qu'il formait des sauterelles lorsque l'herbe se met à pousser, au commencement des pluies tardives, après la fenaison du roi.

2. Comme elles achevaient de manger l'herbe de la terre, je dis : Seigneur Dieu, faites miséricorde, je vous prie. Qui rétablira Jacob qui est si faible ?

3. Alors le Seigneur fut touché de compassion, et dit : Ce ne sera pas.

III. Symboles ou menaces emblématiques d'Amos, VII-IX.

1°. — Premier sybole, les sauterelles, VII, 4-3.

CHAP. VII. — 1. — *Hæc ostendit mihi Deus.* Dans des visions successives, le Seigneur montre à Amos les châtimens qui vont frapper Israël. — *Ecce fitor locustæ.* Dieu semblait d'abord former des sauterelles. Les plus petites choses sont, dit Pusey, aussi bien dans l'esprit de Dieu que celles que nous appelons les plus grandes, sa puissance paraît également dans la création de la sauterelle et dans celle de l'univers. כבד, sauterelles, ne se trouve qu'ici et Nah. III, 47. — *In principio germinantium serotini imbris.* Litt. « Au commencement de la croissance de l'herbe tardive », lorsque les regains commencent à pousser. — *Et ecce serotinus post tonsionem regis.* Litt. « et voici (que) l'herbe tardive (venait) après la fenaison royale ». On ignore à quoi ces mots peuvent faire allusion. Peut-être, le roi ou le fisc exerçait-il un droit de fauchage préalable sur certaines prairies, et peut-être les habitants n'avaient-ils droit qu'à la seconde coupe d'herbes pour les animaux. Mais s'il y avait dans ces expressions une date chronologique précise, le fléau dont il s'agit ne serait tombé que sur le peuple et aurait

épargné le roi. Cette exemption du roi serait contraire à la signification de cette vision et des suivantes. Par suite, dit Keil, il faut prendre ce temps dans un sens spirituel, et qui s'accorde avec l'idée de la vision. Le roi qui a eu la première fauchaison est Jéhovah; cette fauchaison de l'herbe dénote les jugemens que Dieu a exercés autrefois sur Israël. La pousse de la seconde herbe représente la prospérité qui avait survécu à ces jugemens; en fait elle indique une époque où l'aurore se levait encore pour Israël, IV, 13. C'est alors que les sauterelles viennent ravager le pays, c'est-à-dire, détruire les dernières espérances du peuple. LXX : και ιδού, βροχὸς εἰς, γὰρ ὁ βασιλεύς.

2. — *Cum consummasset,* la sauterelle mangea toute la verdure. Lorsque le prophète vit tout cela dans sa vision, il s'adressa au Seigneur. — *Propitius esto.* כלה, pardonne; Cfr. Nomb. XIV, 19. — *Quis suscitabit Jacob quia parvulus est ?* Litt. « Comment Jacob pourra-t-il se maintenir, lui qui est si faible » ? Si les ennemis tombent sur lui maintenant, comment pourra-t-il leur résister ? La moindre calamité équivaldrait pour lui à la destruction. Les guerres civiles, IV Rois, XV, 10-16, et la récente invasion du roi d'Assyrie, IV Rois, XV, 17 et suiv., l'avaient en effet très affaibli.

3. — *Misertus est Dominus super hoc.* Le

4. Le Seigneur Dieu me fit voir ceci : Le Seigneur Dieu proclamait le jugement par le feu. Ce feu dévora un grand abîme, et confondit en même temps une partie de la campagne.

5. Et je dis : Seigneur Dieu, apaise-toi, je t'en prie. Qui rétablira Jacob, qui est si faible ?

6. Le Seigneur fut touché de compassion, et dit : Cela ne sera pas non plus.

7. Le Seigneur me fit voir ceci : Je vis le Seigneur au-dessus d'une muraille crépie, et dans sa main était une truelle de maçon.

4. Hæc ostendit mihi Dominus Deus : Et ecce vocabat judicium ad ignem Dominus Deus, et devoravit abyssum multam, et comedit simul partem.

5. Et dixi : Domine Deus, quiesce, obsecro : quis suscitabit Jacob, quia parvulus est ?

6. Misertus est Dominus super hoc : Sed et istud non erit, dixit Dominus Deus.

7. Hæc ostendit mihi Dominus : Et ecce Dominus stans super murum litum, et in manu ejus trulla cæmentarii.

Seigneur se repentit de la décision qu'il avait prise, ne donna pas suite immédiate à son jugement ; Cfr. des expressions analogues, I Rois, xv, 44 ; II Rois, xxiv, 46 ; Jérém. xlii, 40. « Pœnitentiam autem Dei in Scripturis sic debemus accipere, quomodo somnum et iram, non quod Deum pœniteat, aut mutet sententiam, qui loquitur per prophetam, Mal. iii, 6 : Ego Deus, et non mutor ; et cui nos dicimus, Psalm. ci, 28 : Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient ; sed quod, nobis ad meliora conversis, et ipsum pœniteat sententiæ suæ, ut nec justo reddat præmia quæ promisit, si declinaverit ad iniquitatem, nec peccatori pœnas, quas comminatus est, si conversus fuerit ad salutem ». S. Jérôme. — *Non erit*, ce que la vision désignait n'aura pas lieu. Cfr. en effet, IV Rois, xv, 20.

2°. — Deuxième symbole, le feu dévorant, יָגֵן. 4-6.

4. — La seconde vision tend au même but que la première ; mais le feu dévorant représente un jugement plus sévère encore que celui qui a été décrit sous l'image des sauterelles. — *Ecce vocabat judicium ad ignem*. Dieu appelle le feu pour punir Israël ; tel est le sens le plus simple à donner à ce passage. — *Et devorabit abyssum multam*. Le grand abîme, תְּהוֹמוֹת רַבָּה, Cfr. Gen. vii, 44 ; Is. li, 40, etc., désigne d'après quelques commentateurs la Méditerranée. L'ardeur de ce feu est telle, disent Hitzig, Reuss, etc., qu'il des-èche cette mer ; la nation est donc sûrement perdue d'avance. Mais pour d'autres commentateurs, Keil, etc., le grand abîme ne peut être synonyme de l'Océan. Le feu dont parle Amos n'est pas un feu matériel, c'est le feu de la colère divine, et par consé-

quent une représentation du jugement destructeur ; de même le grand abîme n'est pas l'Océan, mais le monde païen, la mer des nations, dans son état de rébellion contre le royaume de Dieu. Le monde naturel, dans un état d'agitation, est souvent dans l'Écriture le symbole du monde païen agité et en mouvement ; Cfr. Ps. xlv, 3 ; xci, 3, 4, etc. — *Comedit simul partem*. Le feu dévora une partie du pays d'Israël. Pour S. Jérôme qui rapporte cette vision au royaume de Juda, הַהֵרָק désigne le temple de Jérusalem. Mais il vaut mieux y voir la partie du royaume que Dieu avait désignée pour la dévastation et la captivité.

5. — Le prophète emploie à peu près les mêmes paroles dont il s'est servi au §. 2. Il met ici aussi en regard de la bonté de Dieu la faiblesse d'Israël.

6. — *Misertus est Dominus...* V. le §. 3. — *Sed et istud non erit*. Ce mal figuré dans la vision n'arrivera pas, et Israël ne sera pas complètement détruit. Suivant Keil, cette seconde vision embrasse à la fois le passé et l'avenir ; elle indique aussi le jugement qui atteindra le monde païen, et qui ne sera définitivement accompli que par la destruction de toute impiété sur la surface de la terre, quand le Seigneur viendra juger toute chair par le feu, Is. lxvi, 45. 46, consumer la terre et tout ce qui s'y trouve, au jour du jugement et de la condamnation des impies, II Petr. iii, 7, 40, 43.

3°. — Troisième symbole, le fil à plomb ou le niveau, יָגֵן. 7-9.

7. *Ecce Dominus stans super murum litum*. Litt. « sur un mur dressé au niveau », construit d'une manière très régulière. אֲבָן, étain

8. Et dixit Dominus ad me : Quid tu vides Amos ? Et dixi : Trullam cæmentarii. Et dixit Dominus : Ecce ego ponam trullam in medio populi mei Israel : non adjiciam ultra superinducere eum.

9. Et demolientur excelsa idoli, et sanctificationes Israel desolabuntur ; et consurgam super domum Jeroboam in gladio.

10. Et misit Amasias sacerdos Bethel ad Jeroboam regem Israel,

8. Et il me dit : Que vois-tu, Amos ? Et je dis : Une truëlle de maçon. Et le Seigneur me dit : Je vais mettre la truëlle au milieu de mon peuple, Israël, et je ne continuerai plus à le recouvrir.

9. Les hauts lieux de l'idole seront détruits, les sanctuaires d'Israël seront dévastés, et je me lèverai avec l'épée contre la maison de Jéroboam.

10. Alors Amasias prêtre de Béthel, envoya à Jéroboam roi d'Israël,

ou plomb, est le fil à plomb dont se servent les maçons. — *Et in manu ejus trulla cæmentarii.* Litt. « Et dans sa main un fil à plomb » ; le même mot קֶלֶב est répété ici. On explique difficilement cette traduction, que Tirin commente ainsi : « Ecce Dominus stans super, id est, juxta, murum calce illitum, id est, astans Israeli, eumque calce ac trulla diviniæ suæ potentia, curæ et providentiæ et firmans, muniens, exornans ; cum vidit se frustra laborare, et Israelitas in sceleribus suis quotidie magis ac magis obstinari ; pertæsus, indignans et quasi desperans de restauratione tam ruinosi muri ». Mais l'original a un sens tout différent. L'architecte se sert du fil à plomb ou du niveau pour égaliser les surfaces. Dieu, qui ne veut plus pardonner, mais a décidé au contraire la destruction du royaume d'Israël, montre ce royaume à Amos sous la figure d'un édifice, construit autrefois bien régulièrement, et dont il ne restera pas pierre sur pierre, qui sera rasé si entièrement qu'on pourrait mettre un niveau sur le sol, sans retrouver de restes de la construction ; Cfr. IX Rois, XXI, 13 ; Is. XXXIV, 41.

8. — *Et dixit Dominus : Quid tu vides ?* Interrogation semblable à celles qu'on retrouve dans d'autres prophètes ; Cfr. Jérém. I, 44, 43 ; XXIV, 3. — *Trullam cæmentarii.* V. 8. 7. — *Ecce ego ponam trullam in medio Israel.* Dieu n'aura plus aucun soin ni souci d'Israël et le laissera complètement périr, V. le 8. 7. — *Non adjiciam ultra superinducere eum.* Je ne le crépirai plus comme un mur qu'on entretient soigneusement. Litt. « Je ne continuerai plus à lui passer », c'est-à-dire, à lui pardonner ses fautes.

9. — *Et demolientur excelsa idoli.* Les bamoth, Cfr. Is. XVI, 42 ; Os. X, 8 ; Ezéch. VI, 3, 4, dédiées aux idoles et élevées sur les hauteurs seront démolies. Au lieu d'idoli, le texte a ישחק , pour יזחק , Isaac, qui

désigne ici les dix tribus comme Israël les désigne en d'autres endroits ; V. XX, 2 et 5 ; Jacob a aussi le même sens, Is. XVII, 4. LXX : βωμοὶ τοῦ γέλωτος , d'où S. Jérôme a probablement tiré sa traduction. — *Sanctificationes*, les temples construits à Béthel et à Dan, III Rois, XII, 29 ; Am. III, 44. « Dominus itaque cernitur stans supra murum stannatum sive litum, et in manu ejus stannatio sive trulla cæmentarii, qua solent superinduci parietes, et non solum pulchritudinem accipere, sed et fortitudinem contra injuriam imbrum et creberrimas tempestates. Legimus in Ezechiele, cap. XIII, Dominum comminantem, quod tempestate et grandine consurgente, nequaquam linat nec vestiat parietem Israel, sed dimittat eam pluvii dissipari. Unde et nunc dicit ille de quo scriptum est : *Structor maceriae vocabitur, ipse angularis lapis ædificator domus, quod deponat trullam in medio populi sui Israel, et cessare faciat atque torpere, et nequaquam ultra superinducat eum, et suo vestiat ac tueatur auxilio. Cumque Dominus protectionem suam, et ut ita dicam, parietis vestimentum trulla cessante subtraxerit, tunc demolientur excelsa idolorum* ». S. Jérôme. — *Consurgam super domum Jeroboam in gladio.* Peut-être ces mots font-ils allusion à la mort de Zacharie, fils de Jéroboam II, mis à mort par Sallum, IV Rois, XV, 42. Mais ces mots ont un sens plus général ; Jéroboam, qui porte alors le sceptre, représente tout le royaume d'Israël, qui sera complètement détruit.

40. — Récit de l'opposition que rencontre le prophète à Béthel, יז . 10-17.

40. — Cette prédiction de la ruine de la famille royale excita la colère du grand-prêtre de Béthel, qui es-aya de chasser Amos de cette ville. — *Amasias*, אמשיאס , celui que Jéhovali fortifie, nom porté par plusieurs

pour lui dire : Amos s'est révolté contre toi au milieu de la maison d'Israël. Le pays ne peut souffrir tous ses discours.

11. Car voici ce que dit Amos : Jéroboam mourra par le glaive, et Israël captif sera emmené hors de son pays.

12. Et Amasias dit à Amos : Voyant, pars, fuis au pays de Juda, va là manger ton pain et prophétiser.

13. Mais ne continue pas de prophétiser dans Bethel, parce que c'est le sanctuaire du roi, et la capitale de son royaume.

14. Amos répondit à Amasias : Je ne suis pas prophète, et je ne suis pas fils de prophète; mais je suis berger, et je cueille les sycomores.

dicens : Rebellavit contra te Amos in medio domus Israel : non poterit terra sustinere universos sermones ejus.

11. Hæc enim dicit Amos : In gladio morietur Jeroboam, et Israel captivus migrabit de terra sua.

12. Et dixit Amasias ad Amos : Qui vides, gradere, fuge in terram Juda, et comede ibi panem, et prophetabis ibi.

13. Et in Bethel non adjicies ultra ut prophetes : quia sanctificatio regis est, et domus regni est.

14. Responditque Amos, et dixit ad Amasiam : Non sum propheta, et non sum filius prophetæ : sed armentarius ego sum, vellicans sycomoros.

personnages de l'Ancien Testament, entre autres par un roi de Juda. — *Sacerdos Bethel*. Sans doute le grand-prêtre du sanctuaire du veau d'or établi dans cette ville. — *Ad Jero-boam regem Israel*. Amasias dénonce au roi, qui était probablement à Samarie, la conduite d'Amos. — *Rebellavit contra te*. Amos a fait une conspiration, קשר, Cfr. 1 Rois, xxii 8, 43; IV Rois, xvi, 9, 20, contre toi. — *In medio domus Israel*, non pas en dehors de son royaume, mais parmi ses sujets, les Israélites. — *Non poterit terra sustinere universos sermones ejus*. Les discours qu'il tient sont odieux à toute cette contrée, car ils sont contraires à toutes les idées, les affections, les espérances de ceux qui l'habitent.

11. — *Hæc enim dicit Amos*. Voici en effet ce qu'il annonce. — *Gladio morietur Jero-boam*. Il prédit sa mort sanglante. Amos pourtant, quoiqu'en dise Amasias, n'avait pas prédit un pareil événement. Il avait dit que la maison, c'est-à-dire la descendance du roi périrait par l'épée; mais il n'avait pas parlé du roi lui-même. — *Israel captivus migrabit de terra sua*. Oui, si le peuple ne se convertissait pas au Seigneur; mais cette condition toujours clairement indiquée aurait dû arrêter la calomnie proférée par le prêtre de Bethel. Les paroles du prophète, v, 27, doivent en effet être entendues avec cette restriction.

12. — On ne sait pas ce que répondit Jéroboam à cette communication; peut-être la méprisait-il comme vaine et frivole, et ne

donna-t-il aucune suite à cette dénonciation. Peut-être aussi Amasias prit-il les devants et essayait-il, sans avoir attendu la réponse royale, de faire quitter à Amos le royaume d'Israël. En tout cas, c'est le conseil qu'il lui donna. — *Qui vides, הורה*, ô voyant, ô prophète; Cfr. II Rois, xxiv, 41; IV Rois, xvii, 43. Mais dans l'idée du prêtre de Bethel, ces mots doivent être une dérision; peut-être traite-t-il Amos de visionnaire, quoique la réponse du prophète semble plutôt contraire à ce sens. — *Gradere*, va-t-en promptement. — *Fuge, ברה*, évite en fuyant les châtiements que tu mérites. — *In terram Juda*; là tu pourras prophétiser sans interruption, « ubi libenter audiuntur insani ». S. Jérôme. — *Comede ibi panem*. C'est là qu'il te sera le plus facile de vivre. — *Et prophetabis ibi*. Les habitants de ce royaume ont en effet toutes tes idées et ils ne te contrediront pas.

13. — *In Bethel non adjicies ultra ut prophetes*. Dans tout ce pays tu n'as aucune chance d'être écouté. — *Sanctificatio regis est*. C'est en effet un sanctuaire fondé par le roi, qui ne souffrira pas que tu t'élèves contre le culte auquel il s'adonne; Cfr. III Rois, xii, 28. — *Et domus regni est*. Non pas la capitale politique, mais la capitale religieuse du royaume, que tu insultes par tes prédictions. C'est là que le culte national a été établi par le roi pour son royaume.

14. — *Responditque Amos*, sans être trou-

15. Et tulit me Dominus cum sequerer gregem; et dixit Dominus ad me : Vade propheta ad populum meum Israel.

16. Et nunc audi verbum Domini : Tu dicis : Non prophetabis super Israel, et non stillabis super domum idoli.

17. Propter hoc hæc dicit Dominus : Uxor tua in civitate fornicabitur : et filii tui et filia tuae in gladio cadent, et humus tua funiculo metietur : et tu in terra polluta morieris, et Israel captivus migrabit de terra sua.

15. Le Seigneur m'a pris derrière mon troupeau; et il m'a dit : Va comme prophète, vers mon peuple, Israël.

16. Et maintenant écoute la parole du Seigneur : Tu dis : Ne prophétise pas contre Israël, ne parle pas contre la maison de l'idole.

17. C'est pourquoi le Seigneur dit : Ta femme sera violée dans la ville; tes fils et tes filles périront par le glaive; ton champ sera partagé au cordeau; tu mourras dans une terre impure, et Israël captif sera emmené hors de son pays.

blé ou intimidé par Amasias. — *Non sum propheta et non sum filius prophetæ.* Amos ne pratique pas la prophétie comme une profession qui lui ferait gagner sa vie; il n'est ni élève, ni membre des écoles des prophètes, et n'a pas été élevé pour remplir cette mission. Cfr. sur les écoles de prophètes, I Rois, XIX, 24. Les associations ou écoles de prophètes existaient donc du temps d'Amos; Cfr. Kuenen, *The prophets and prophecy in Israel*, pp. 47 et suiv. Nous traitons cette question dans l'introduction générale aux prophètes. — *Armentarius.* בוקר, bouver, ou berger; V. la préface, p. 431. — *Vellicans sycomoros*, quelqu'un qui se nourrit des fruits du sycomore. V. aussi la préface p. 432. שקבות ou שקמות, Ps. LXXXVII, 47, sont le figus sycomoros, Conder, *Handbook*, p. 399, dont le fruit sert encore aujourd'hui de nourriture aux pauvres de l'Égypte. Il est très abondant en Palestine. S. Jérôme a une opinion différente : « Quia solitudo, in qua morabatur Amos, nullam hujusmodi gignit arborem, magis videtur rubas dicere, qui afferunt mora, ac pastorum famem ac penuriam consolantur ».

15. — *Tulit me... cum sequerer gregem.* Cfr. II Rois, VII, 8. Sénèque dit de même, Œdipe :

Illo sequebar monte cornigeros greges.

— *Dixit Dominus ad me.* Amos répète le nom du Seigneur pour montrer qu'il n'a agi que par obéissance, bien loin de suivre sa propre volonté. — *Vade, propheta ad populum meum Israel.* Dieu lui a donné un ordre; comment obéirait-il de préférence à un homme? « Hoc quod beatos apostolos fecisse Scriptura commemorat, quando denuntiaverunt eis scribæ et Pharisæi ne docerent in nomine Jesu; et illi responderunt dicentes : Obedire Deo

magis oportet, quam hominibus, Act. V, 29, etiam Amos prophetam fecisse cognoscimus, qui jubente idolorum pontifice, ne prophetaret in Bethel, non solum prophetat, et ostendit se magis Deum timere mittentem, quam illum prohibentem ». S. Jérôme.

16. — *Et nunc.* Et parce que tu me refuses confiance, et que tu crois que j'agis sans mandat divin, voici le châtement de ton incrédulité que je suis chargé de te prédire. — *Audi verbum Domini*, non pas ma parole, mais celle du Seigneur lui-même. — *Tu dicis : non prophetabis.* V. V. 42 et 43. — *Non stillabis*, tu ne prophétiseras pas contre ce pays. « Stillare autem prophetas idioma scripturarum est, quod non totam Dei simul inferant iram, sed parvas stillas comminatione denuntiant » S. Jérôme. — *Domum idoli.* Litt. « la maison d'Isaac », comm. au V. 9.

17. — *Propter hoc hæc dicit Dominus.* A cause de ton impiété et de ton arrogance, voici ton partage dans le châtement général. Cfr. les menaces de Jérémie contre Phassur, Jérém. XX, 3, 6. — *Uxor tua in civitate fornicabitur.* Il ne s'agit pas ici de prostitution volontaire, mais du sort que les ennemis, une fois maîtres de la ville, infligeront à la femme d'Amasias; Cfr. Is. XIII, 16; Lament. V, 41. — *Filia tuae in gladio cadent.* Amasias sera plus éprouvé que ses concitoyens parce que les Assyriens, dit Pusey, d'après Fox Talbot, laissaient en général la vie aux femmes, et les donnaient comme épouses à leurs soldats. — *Humus tua funiculo metietur.* Les vainqueurs se partageront ton héritage; Cfr. Jos. XVII, 5, 44; Mich. II, 5; Is. LXXXVII, 55. — *Tu in terra polluta morieris.* Toi, qui es prêtre, tu mourras dans une contrée impure, c'est-à-dire en exil, où tu aurais été emmené captif avec ta nation. —

CHAPITRE VIII

Vision de la corbeille de fruits (xv. 1-3). — Menaces contre les marchands trompeurs (xv. 4-6). — Dieu les punira (xv. 7-8). — Il enverra la tristesse sur tout le pays (xv. 9-10). — La famine suivra ; mais ce sera une famine spirituelle (xv. 11-13). — Ceux qui iront après les faux dieux tomberont pour ne plus se relever (x. 14).

1. Le Seigneur Dieu me fit voir ceci : Je voyais un crochet à fruits.

2. Et il dit : Que vois-tu, Amos ? Je dis : Un crochet à fruits. Et le Seigneur me dit : La fin vient pour mon peuple Israël : Je ne continuerai pas à lui pardonner.

3. Les gonds du temple grinceront ce jour-là, dit le Seigneur Dieu, beaucoup mourront, et le silence s'étendra partout.

4. Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre, et qui faites périr les indigents du pays.

1. Hæc ostendit mihi Dominus Deus : Et ecce uncinus pomorum.

2. Et dixit : Quid tu vides, Amos ? Et dixi : Uncinum pomorum. Et dixit Dominus ad me : Venit finis super populum meum Israël : non adjiciam ultra ut pertranseam eum.

3. Et stridebunt cardines templi in die illa, dicit Dominus Deus : multi morientur : in omni loco projicietur silentium.

4. Audite hoc, qui conteritis pauperem, et deficere facitis egenos terræ.

Israel captivus... Ces derniers mots rattachent le malheur spécial d'Amasias à celui de son peuple « Secundum tropologiam, Amasias sacerdos interpretatur robustus et rigidus, eo quod rebellis et ferox ecclesiasticum virum et vere prophetam vetet Dei verba proferre et doctrinam, et errantem populum corrigere prohibeat. Hujus uxor falsa ecclesia patebit fornicationi omnium : et filii ejus ac filiae quas male in errore generavit, Domini mucrone ferientur ; humus quoque illius et universa possessio erit pars dæmonum, et ipse morietur in terra polluta, quæ non habeat habitorem Deum, sed multis pravæ religionis contaminetur erroribus, et omnis populus qui falsum sibi nomen assumit Israel, captivus migrabit de terra sua, ut non serviat Deo, sed hæreticorum dæmonum jugo colla submittat ». S. Jérôme.

5°. — Quatrième symbole relatif à Israël : le panier de fruits mûrs, vii, 1-3.

CHAP. VIII. — 1. — *Hæc ostendit mihi Dominus Deus.* V. plus haut, vii, 1. — *Uncinus pomorum.* Litt. « Un panier de fruits murs ». Le prophète ne dit pas quels sont ces fruits. Il y a dans cet endroit un jeu de mots intraduisible entre קיץ, été, fruits mûrs, et קץ, la fin qui vient pour Israël. כלוב est un panier tressé ou un filet d'oiseleur, LXX :

ἄγγος ἰσχυροῦ. Quant à la traduction latine, S. Jérôme l'explique ainsi : « Sicut uncinus rami arborum detrahuntur ad poma carpenda, ita ego proximum captivitatis tempus attraxi ». Le saint docteur donne en même temps la signification de l'image.

2. — *Quid tu vides, Amos ?* V. vii, 8. — *Dixit Dominus ad me,* pour expliquer le sens de la vision. — *Venit finis super populum meum Israel.* קץ a été expliqué au verset précédent. — *Non adjiciam ultra ut pertranseam eum.* Cfr. vii, 8.

3. — *Stridebunt cardines templi.* Litt. « les chants du palais hurleront », c'est-à-dire se changeront en lamentations. Le sens est le même si, avec les LXX et S. Jérôme, on traduit הויכל par temple. Mais pour mettre dans sa version le mot « cardines », S. Jérôme a dû lire ציורה au lieu de שירות. Le sens que donne ce mot est du reste assez clair. — *Multi morientur.* Litt. « il y aura beaucoup de cadavres ». — *In omni loco projicietur silentium.* Litt. « Partout on les jettera sans rien dire », sans attirer l'attention sur leur mort.

6°. — Nouvelle exhortation du prophète à Israël, xv. 4-14.

4. — Amos indique maintenant les motifs d'un pareil châtement. — *Audite hoc.* Cfr.

5. Dicentes : Quando transibit mensis, et venundabimus merces ; et sabbatum, et aperiemus frumentum : ut imminuamus mensuram, et augeamus sictum, et supponamus stateras dolosas,

6. Ut possideamus in argento egenos, et pauperes pro calceamentis, et quisquilias frumenti vendamus ?

7. Juravit Dominus in superbiam Jacob : Si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum.

8. Numquid super isto non commovebitur terra, et lugebit omnis

5. Vous qui dites : Quand sera-t-il passé le mois pour vendre nos marchandises ? Et quand le sabbat, pour ouvrir nos greniers, diminuer nos mesures, augmenter le sicle et nous servir de fausses balances,

6. Afin d'acheter les indigents pour de l'argent, les pauvres pour des sandales, et pour vendre jusqu'aux criblures de notre blé ?

7. Le Seigneur a juré contre l'orgueil de Jacob : Je n'oublierai jamais toutes leurs œuvres.

8. A cause de cela est-ce que la terre ne sera pas renversée, et tous

III, 4. — *Qui conteritis pauperem.* Litt. « vous qui engloutissez le pauvre », c'est-à-dire, qui essayez de le faire disparaître, parce que vous vous emparez de ses faibles ressources. — *Et deficere facitis egenos terræ.* Même sens. Seuls vous voulez posséder toute la terre du pays.

5. — Le prophète va décrire la manière d'agir de ces avares, pour qui un retard d'un jour est impossible à supporter. — *Dicentes : Quando transibit mensis et venundabimus merces,* quand est-ce que la nouvelle lune, *וְהָיָה*, sera passée afin que nous puissions mettre en vente nos marchandises ? Le premier jour du mois. la néoménie, était un jour de fête pour les Hébreux, Nomb. x, 40, xxviii, 41, et dans ces jours de fête, il était défendu de vendre ou d'acheter ; Neh. x, 31, xiii, 15-22. Aussi ces avares se plaignent-ils du retard apporté par la loi à leur cupidité.

— *Et sabbatum.* Une prescription semblable existait pour le jour du sabbat ; Nomb. xxviii, 41 ; IV Rois, iv, 23. — *Et aperiemus frumentum.* Nous ouvrirons nos greniers pour vendre le blé qui y est renfermé. — *Ut imminuamus mensuram.* Leur commerce est frauduleux. Ils diminuent l'épha, *אֵפָה*, Ezéch. xlii, 41, et trompent ainsi les acheteurs sur la quantité. — *Et augeamus sictum.* Ils se font payer l'argent qui leur est dû, et quo l'on pèse encore, *שָׁקָל*, dans des balances, en se servant d'un poids trop fort, de manière à tirer de l'acheteur une plus grande quantité de métal. — *Et supponamus stateras dolosas.* Ils se servent aussi de balances fausses.

6. — *Ut possideamus in argento egenos.* De cette façon, ils peuvent amener le pauvre à un tel degré de dénuement, qu'il sera obligé de se vendre lui-même, Levit. xxv, 29, pour un prix très vil, comme l'indiquent les mots

suyvants : *Pro calceamentis.* Cfr. II, 6. — *Et quisquilias frumenti vendamus.* *וְהָיָה* n'est pas seulement le son, mais toutes les criblures du blé. Les marchands sans conscience livreront la plus mauvais marchandise. Toutes ces réflexions sont mises par le prophète dans la bouche de ces négociants sans scrupule ; mais en réalité c'est Amos lui-même qui les fait. « Quod quidem et perversos doctores ac principes, qui absque Dei timore dominantur cleris, de quibus Jeremias loquitur, clerici eorum non proderunt eis, nonnumquam facere cernimus, qui putant quæstum esse pietatem, et sedentes in templo nummularii proponunt columbas, non in caveis, sed in cathedris quasi magistri, Spiritus sancti dona vendentes... » S. Jérôme.

7. — La sentence suit l'acte d'accusation. — *Juravit Dominus in superbiam Jacob.* Le Seigneur voyant cet orgueil et cette avarice de Jacob, c'est-à-dire du royaume d'Israël, a juré qu'il les punirait. Le sens de l'hébreu est différent : « Le Seigneur a juré par la gloire de Jacob ». La gloire ou l'orgueil, *וְהָיָה* de Jacob c'est Jéhovah, comme dans Os. v, 5, vii, 40. Dieu jure par l'orgueil de Jacob, comme il jure par sa sainteté, iv, 2, ou par son âme, vi, 8. Aussi certainement qu'il est l'orgueil et la gloire d'Israël, il punira des actes si coupables. — *Si oblitus fuero...* La formule du serment suit aussitôt. — *Usque ad finem,* perpétuellement. — *Omnia opera eorum.* Ces crimes, je les punirai comme ils le méritent.

8. — *Numquid super isto, est-ce que des crimes pareils, si horribles, non commovebitur terra,* ne font pas trembler la terre ? Oui, le jugement rendu à cause de ces crimes sera si terrible qu'il y aura comme un tremblement de terre, et que tous les hommes seront dans le deuil et dans la consternation. —

ses habitants dans les larmes ? elle se gonflera comme un fleuve ; elle s'enlèvera, et se dissipera comme le fleuve d'Égypte.

9. En ce jour-là, dit le Seigneur Dieu, le soleil se couchera à midi, et je couvrirai la terre de ténèbres au milieu du jour.

10. Je changerai vos fêtes en larmes, et vos chants de joie en plaintes. Je mettrai le cilice sur tous les dos ; je rendrai chauves toutes les têtes ; je ferai comme pour le deuil d'un fils unique, et sa fin sera un jour d'amertume.

11. Il viendra des jours, dit le

habitor ejus : et ascendet quasi fluvius universus, et ejicietur, et defluet quasi rivus Ægypti ?

9. Et erit in die illa, dicit Dominus Deus ; occidet sol in meridie, et tenebescere faciam terram in die luminis.

10. Et convertam festivitatem vestras in luctum, et omnia cantica vestra in planctum : et inducam super omne dorsum vestrum sacrum, et super omne caput calvitium : et ponam eam quasi luctum unigeniti, et novissima ejus quasi diem, amarum.

Tob. 2, 6 ; Mac. 4, 41.

11. Ecce dies veniunt, dicit Do-

Ascendet quasi fluvius universus. L'armée des Assyriens vous inondera comme un fleuve qui déborde. L'hébreu donne un sens tout différent : la terre toute entière se soulèvera comme un fleuve agité par la tempête. — *Et ejicietur.* Il sortira de ses rives. Litt. Il sera agité çà et là, comme les flots de la mer. — *Defluet quasi rivus Ægypti.* La crue du Nil, bien connue d'Israël, sert de comparaison, et cette comparaison est très pittoresque.

9. — *Et erit in die illa,* au jour du châtiement. — *Occidet sol in meridie.* L'effet du jugement divin, dit Keil, est décrit ici. De même que les méchants changent l'ordre moral de l'univers, de même le Seigneur, par son jugement, brise l'ordre matériel de la nature, force le soleil à disparaître en plein midi, et, au milieu de la clarté du jour, enveloppe la terre dans une obscurité profonde. Les paroles de ce verset ne doivent pas faire conclure à une éclipse de soleil, comme Michaëlis et Hitzig le supposent. Car une éclipse de soleil n'est pas le coucher, *בוא*, du soleil. Le soleil est subitement détruit au milieu de sa course ; de même la nation est soudainement détruite au milieu de son apparente prospérité. Mais ces mots ont une plus large application. Quand le Seigneur viendra pour juger le monde, alors que le monde, plein de sécurité, ne l'attendra pas, Matt. xxiv, 37 et suiv., le soleil s'obscurcira et la terre se couvrira d'épaisses ténèbres. Tout châtiment qui tombe sur un peuple ou un état impies, dans la suite des âges, est un précurseur du jugement final. On a cependant, comme on vient de le dire, cherché si quelque éclipse de soleil, arrivée du temps du prophète, n'aurait pas suggéré

cette image à Amos. On n'en a pas trouvé, dit Pusey : ce ne peut être, en tout cas, l'éclipse de 784, année de l'avance ici, car cette éclipse ne fut totale qu'à 43 degrés au sud de Samarie, vers le centre de l'Afrique. Elle fut fort peu importante en Israël, et elle ne saurait aucunement être l'objet des paroles du prophète. Ussérius, dont les assertions ont été vérifiées par un professeur anglais, Doukin, pense qu'il s'agit de l'éclipse du 8 novembre 771 avant Jésus-Christ, qui fut visible en Palestine à 12 heures 55. Dans ce cas encore, il y aurait une prophétie d'un fait particulier, mais c'est au moins douteux. — *In die luminis,* ביום אור, en plein jour ; Cfr. Jérém. xv, 9. Ikemius, dans une dissertation de Sole occidente in meridie ad Amos, viii, 9, insérée parmi ses *Dissertationes philologico-theologicæ*, Leyde, 1749, pp. 300 et suiv., dit que cette prophétie a eu son accomplissement dans la mort de Zacharie, fils de Jéroboam, tué à la fleur de sa jeunesse, mais le sens semble plus général.

10. — *Convertam festivitatem vestram in luctum ;* Cfr. *Ps.* 3 ; *Lament.* v, 45 ; *Os.* ii, 43. Cfr., aussi Tobie, ii, 6, sur l'accomplissement de la prophétie. — *Inducam... succum,* Cfr. *Is.* xv, 3. — *Super omne caput calvitium ;* Cfr. *Job.* i, 20 ; *Is.* xv, 2. — *Ponam eam.* Je mettrai cette terre dans un deuil semblable à celui qui a lieu à la mort d'un fils unique, *quasi luctum unigeniti ;* Cfr. Jérém. vi, 26 ; *Zach.* xii, 10. — *Novissima ejus quasi diem amarum.* La fin de ce deuil sera un jour d'amertume et de tristesse, ce qui équivalait à dire que ce deuil ne cessera pas.

11. — *Mittam... non famem panis, neque*

minus, et mittam famem in terram : non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini.

12. Et commovebuntur a mari usque ad mare, et ab aquilone usque ad orientem : circuibunt quærentes verbum Domini, et non inveniunt.

13. In die illa deficient virgines pulchræ, et adolescentes in siti.

14. Qui jurant in delicto Samariæ, et dicunt : Vivit deus tuus, Dan, et vivit via Bersabee : et cadent, et non resurgent ultra.

Seigneur, ou j'enverrai la famine sur la terre ; non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais celle d'entendre la parole du Seigneur.

12. Et ils seront troublés d'une mer à l'autre, et de l'aquilon à l'orient. Ils courent de tous côtés, cherchant la parole du Seigneur, et ils ne la trouveront pas.

13. En ce jour-là les belles vierges et les jeunes hommes mourront de soif.

14. Eux qui jurent par le péché de Samarie, et qui disent : Vive le Dieu de Dan, vive la voie de Bersabée ! et ils tomberont pour ne jamais se relever.

sitim aquæ. La famine ne sera pas seulement matérielle, comme celle qui a été prédite, iv, 6. — *Sed audiendi verbum Domini.* Dieu ne parlera plus à Israël, il ne lui enverra plus de prophètes, il ne lui fera plus parvenir la moindre révélation. Ce sera sa punition pour avoir chassé les prophètes et refusé de les écouter. Cfr. vii, 12. La même menace se retrouve, Ezéch. vii, 26 ; Lament. ii, 9 ; Mich. iii, 7. La faim et la soif sont des images destinées à montrer l'intensité du désir ; Cfr. Ps. xli, 3.

12. — Ce verset dépeint encore mieux la violence de ce désir. — *Commovebuntur a mari usque ad mare.* Ils erreront de la mer morte à la mer Méditerranée ; Cfr. Is. lxi, 8 ; Joël, ii, 20 ; Mich. vii, 12 ; Zach. xiv, 8. — *Et ab Aquilone usque ad Orientem.* Cfr. Nombr. xxxiv, 3 et suiv. Ils parcoureront en vain tout leur pays ; et même, selon quelques commentateurs, toute la terre. — *Circuibunt... et non inveniunt.* Le châtement sera de même nature que le crime. « Vetus narrat historia... nihil lame durius... ita ut nec parentes parvulis parcant liberis... Si hoc facit famæ corporum, quid de fame dicendum est animarum ? quæ in die resurrectionis Domini oppressit populum Judæorum, et juncta fami ardentissima sitis, non habentium panem, qui de cælo descendit, et eas aquas quæ de Jesu ventre manarunt. Ablata est ab eis lex, et prophetæ æterno contigere silentio : Moverunt a mari ad mare..., toto orbe peregrini, verbum Dei non valent invenire ». S. Jérôme.

13. — Ceux qui sont dans la force et la fraîcheur de la vie succomberont à cette faim et à cette soif. Les rabbins voient désignées ici les synagogues et les interprètes de la loi ; cette explication était déjà familière aux Juifs du temps de S. Jérôme.

14. — *In delicto Samariæ.* Le péché de Samarie et la divinité qu'on y adore, c'est-à-dire, le veau d'or de Béthel, par le nom duquel jurent les Israélites. Cfr. II Paral. xxiv, 18. LXX : κατὰ τοῦ θάου. — *Dicunt : Vivit deus tuus, Dan.* Ils jurent par la vie du dieu de Dan. — *Et vivit via Bersabee.* La voie de Bersabée est le culte idolâtrique qu'on y rend au veau d'or, Cfr. Ps. cxxxviii, 24, et ôdōs, Act. ix, 2 ; xix, 9, 23 ; xxii, 4. Peut-être ce mot indique-t-il les pèlerinages qu'on faisait en cet endroit, et qu'on y adorait Jéhovah d'une manière idolâtrique. C'est l'idolâtrie d'Israël qui lui est en effet reprochée ici, et qui est pratiquée sur tout le territoire, car ces deux localités sont les points extrêmes de la Palestine, au nord et au sud. LXX : ἕξ θεὸς σου Βερσαβέ. — *Cadent et non resurgent ultra.* La ruine sera définitive et irrémédiable. L'accomplissement de ces menaces commence avec la destruction du royaume d'Israël, l'exil des dix tribus en Assyrie. Il se continue aujourd'hui encore pour cette portion d'Israël qui attend toujours le Messie, le prophète promis par Moïse, et qui l'attend en vain, parce qu'ils n'ont pas voulu écouter la prédication de l'Évangile du Messie apparu en Jésus. Keil.

CHAPITRE IX

Nouvelles menaces : Israël tout entier sera frappé (xv. 4-4). — La puissance du Seigneur, qui commande à la nature, est le sur garant de ces menaces (xv. 5-6). — Mais la destruction ne sera pas complète (xv. 7-8). — Le peuple sera dispersé parmi les nations (xv. 9-10); — Il sera ensuite ramené dans le pays que Dieu lui a donné (xv. 11-12). — Tableau de la prospérité qui signalera cette époque (xv. 13-15).

1. Je vis le Seigneur debout sur l'autel, et il dit : Frappe le gond, et que le haut de la porte s'ébranle; parce qu'ils ont tous l'avarice en tête. Je ferai mourir par l'épée jusqu'au dernier d'entre eux : nul n'échappera. Ils fuiront, mais pas un des fugitifs ne sera sauvé.

2. S'ils descendent jusqu'aux enfers, ma main les en retirera, et

1. Vidi Dominum stantem super altare, et dixit : Percute cardinem, et commoveantur superliminaria; avaritia enim in capite omnium, et novissimum eorum in gladio interficiam : non erit fuga eis. Fugient, et non salvabitur ex eis qui fugerit.

2. Si descenderint usque ad infernum, inde manus mea educet

70. — Destruction du royaume coupable et établissement du nouveau royaume de Dieu. ix.

CHAP. IX. — 1. — Dans une dernière vision, Amos voit le renversement du temple dans lequel le peuple est rassemblé pour la célébration du culte. — *Vidi.* Cfr. vii, 1, 4, 7; viii, 1. De même Isaïe, vi 1 et suiv. voit la majesté de Dieu; Cfr. aussi Ezéch. 1, ix, x. — *Stantem super altare.* Quel est cet autel? D'après S. Cyrille, Rufin, Clarius, a Castro, Cornelius a Lapide, Menochius, Tirin, c'est l'autel profane que les Israélites avaient élevé à Béthel. Ewald, Hitzig, Hoffmann, Baur, Pusey, Reuss, Bruston, etc., partagent ce sentiment. Rosenmüller et Keil prétendent au contraire, que c'est l'autel des holocaustes à Jérusalem, et que le prophète prédit maintenant la ruine de tout le royaume, et non seulement celle du royaume des dix tribus. Le v. 11 semble donner raison à cette manière de voir, car le prophète y annonce la restauration de la maison de David. — *Dixit.* Dieu donne un ordre, non pas à Amos, comme Reuss le croit, mais à un ange sans doute; dans Ezéch. ix, 2, 7, en effet, Dieu fait accomplir la destruction par des anges. — *Percute cardinem.* כפתור est le chapiteau d'une colonne; Cfr. Soph. ii, 44. Le coup frappé sur ce chapiteau est considéré comme assez fort pour faire tomber l'édifice entier. — *Et commoveantur superliminaria.* כספים, Cfr. Is. vi, 4, désigne les fondements du temple. La réunion de ces deux mots indique

la destruction complète de l'édifice. Après le Targum, quelques commentateurs interprètent ce passage dans un sens figuré : le peuple serait représenté par le seuil du temple, et le roi par le chapiteau. Il n'y a pas de raison suffisante pour abandonner le sens littéral. — *Avaritia enim in capite omnium.* D'après cette version, l'avarice extrême d'Israël serait cause de la ruine de son temple. Mais le sens de l'hébreu est plus conforme au contexte : « renverse les (le chapiteau et le seuil, afin qu'elles tombent) sur la tête de tous ». Les LXX ont suivi ici fidèlement l'hébreu. — *Novissimum eorum in gladio interficiam.* Ceux qui resteront, après que les premiers auront été écrasés par la chute du temple, périront par l'épée. — *Non erit fuga eis.* Personne ne sera épargné; Cfr. ii, 44. — *Fugient et non salvabitur ex eis...* Répétition de la même pensée. Les hommes, dit Hengstenberg, espèrent toujours échapper au danger qui les menace. C'est cet espoir contre lequel le prophète s'élève. Il montre qu'aucune possibilité de délivrance ne peut se présenter, parce que ce n'est pas en réalité à des adversaires humains qu'Israël a à faire, mais à Dieu tout puissant qui les poursuivra partout et sans relâche, à cause de leur impiété.

2. — *Si descenderint usque ad infernum.* S'ils descendent jusque dans le Shéol, Dieu saura bien les y trouver. Suivant les Hébreux le Shéol, שאול, était dans l'intérieur de la terre; Cfr. Eph. iv, 9; Is. xiv, 9; ix, 48;

eos : et si ascenderint usque in cœlum, inde detraham eos.

Ps. 138, 8.

3. Et si absconditi fuerint in vertice Carmeli, inde scrutans auferam eos : et si celaverint se ab oculis meis in profundo maris, ibi mandabo serpenti, et mordebit eos.

4. Et si abierint in captivitatem coram inimicis suis, ibi mandabo gladio, et occidet eos : et ponam oculos meos super eos in malum, et non in bonum.

Jer. 44, 11.

5. Et Dominus Deus exercituum, qui tangit terram, et tabescet : et lugebunt omnes habitantes in ea : et ascendet sicut rivus omnis, et defluet sicut fluvius Ægypti.

s'ils montent jusqu'au ciel, je les en ferai descendre.

3. S'ils se cachent sur le sommet du Carmel, je les y découvrirai et les en chasserai, et s'ils se cachent à mes yeux au plus profond de la mer, je manderai le serpent pour qu'il les morde.

4. S'ils s'en vont captifs devant leurs ennemis, je commanderai là au glaive et il les tuera, et j'arrêterai les yeux sur eux, pour leur malheur et non pour leur bien.

5. Car le Seigneur Dieu des armées, quand il touche la terre, elle se dessèche, et tous ses habitants sont dans les larmes : elle monte toute comme un fleuve *de maux*, et elle s'affaisse comme le fleuve d'Égypte.

xv, 24 ; Job, xi, 8. — Si ascenderint usque in cœlum... Cette affirmation de la puissance de Dieu se trouve presque dans les mêmes termes, Ps. cxxxviii, 7, 8. Le prophète renchérit encore ici sur les paroles du roi-prophète.

3. — Si absconditi fuerint in vertice Carmeli. Le sommet du Carmel, Jos. ix, 26, est mentionné ici. Le prophète ne fait pas allusion aux nombreuses cavernes de ce promontoire, où les fugitifs pourraient se cacher ; cette vue, acceptée par Rosenmüller, Baur, Reuss, etc., n'est pas acceptable, car il n'y a pas de grottes sur le sommet du Carmel, et elles se trouvent toutes sur la pente occidentale, Raumer Palæst., p. 44. L'image porte, disent Hengstenberg, Keil, Pusey, sur la hauteur de la montagne ; quoiqu'elle n'ait guères que 4800 pieds anglais (547 m. 200) d'élévation, Van de Velde, Mémoire, p. 177, elle semble, comparée à la mer au-dessus de laquelle elle s'élève, avoir une hauteur beaucoup plus considérable. Sa situation à l'extrémité occidentale du pays, sur le bord de la mer, en fait le dernier asile que puissent atteindre les fugitifs ; s'ils n'y trouvent pas d'abri, il ne leur reste que la mer. — Si celaverint se ab oculis meis. S'ils pensent échapper à mes regards. — In profundo maris. Au plus profond de la mer, et non dans les îles de la mer, comme traduit le Targum. — Ibi mandabo serpenti, et morde-

bit eos. Dieu ordonnera au serpent d'atteindre le fugitif, même au fond de la mer. Il est inutile de chercher ici la désignation d'un serpent de mer terrible, tel que ceux dont parle Plin., Hist. nat. xix, 4 ; נחש־יָם semble être le monstre marin appelé ailleurs Leviathan ou Tannin. Is. xxvii, 1, qui passait pour extrêmement féroce, sans être d'ailleurs plus exactement connu. Amos montre que toute la nature est aux mains de Dieu et à ses ordres, pour punir les hommes, lorsqu'ils ont outragé leur Créateur.

4. — Si abierint in captivitatem contra inimicis suis. S'ils s'en allaient en exil, conduits par leurs ennemis vainqueurs ; Cfr. Lam. i, 5. Cette terrible punition ne suffira même pas pour apaiser la justice de Dieu. — Ibi mandabo gladio et occidet eos. Leur captivité ne les mettra pas à l'abri de la mort. — Ponam oculos meos super eos in malum... Dieu les a placés sous sa surveillance spéciale, Cfr. Jérém. xxxix, 12, non pour les protéger, mais pour les punir. Cfr. pour l'expression IV Rois, xii, 18 ; Jérém. xlv, 11. Ceux qui ont abusé des plus riches bénédictions seront aussi l'objet des plus pénibles châtimens.

5. — Pour confirmer les menaces le prophète insiste sur la puissance et sur la grandeur de Dieu ; Cfr. plus haut, iv, 13. Il veut montrer à ses concitoyens qu'ils n'ont qu'un moyen de conjurer les dangers qu'il leur an-

6. Il a bâti son trône dans le ciel, il a fondé sa voûte sur la terre; il appelle les eaux de la mer, et les répand sur la face de la terre. Son nom est Le Seigneur.

7. N'êtes-vous pas à moi comme les fils des Ethiopiens, fils d'Israël, dit le Seigneur? Est-ce que je n'ai pas tiré Israël de l'Égypte? Et n'ai-je pas tiré les Philistins de la Cappadoce, et les Syriens de Cyrene?

8. Les yeux du Seigneur Dieu sont ouverts sur tout royaume coupable. Je l'exterminerai de la face de la terre; mais je ne ruinerai pas entièrement la maison de Jacob, dit le Seigneur.

6. Qui ædificat in cœlo ascensionem suam, et fasciculum suum super terram fundavit: qui vocat aquas maris, et effundit eas super faciem terræ, Dominus nomen ejus.

Supr. 5, 8.

7. Numquid non ut filii Æthiopum vos estis mihi, filii Israel, ait Dominus? Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti, et Palæstinos de Cappadocia, et Syros de Cyrene?

Deut. 2, 3; Jer. 47, 4

8. Ecce oculi Domini Dei super regnum peccans, et conteram illud a facie terræ: verumtamen conterens non conteram domum Jacob, dicit Dominus.

nonce, c'est de revenir à Dieu du fond du cœur. — *Qui tangit terram et tabeset*, Cfr. Ps. cxliii, 5, xlv, 7, xcvi, 5; Nah. i, 5. — *Et lugebunt omnes habitantes in ea*. Cfr. viii, 8. — *Et ascendet sicut rivus omnis*. Cfr. viii, 8, où ces mots se retrouvent et sont expliqués.

6. — *Qui ædificat in cælo ascensionem suam*. Quelle n'est pas en effet la puissance de celui qui place son trône au plus haut des cieus, et vers qui on n'a d'accès qu'en passant par les diverses sphères ou degrés de la création? Cfr. Ps. ciii, 3. — *Fasciculum suum super terram fundavit*, אָרֶכֶת, Arche ou voûte, est, dit Keil, synonyme de « raqiah », firmament, qu'on trouve ailleurs. Le ciel, dans lesquels Dieu a bâti ses degrés, est le ciel des nuages; la voûte, d'après Gen. i, 7, est le firmament des cieus, qui divise les eaux supérieures d'avec les inférieures. Par conséquent, la résidence de Dieu se trouve, dans la pensée des Hébreux, dans les eaux supérieures au firmament; c'est de là qu'il envoie la pluie, Ps. ciii, 43, et inonde la terre, Gen. vii, 41. — *Qui vocat aquas maris et effundit eas...* Les vagues de la mer obéissent à sa voix; il en est de même de la multitude des nations et des pouvoirs du monde.

7. — Dieu va maintenant détruire la confiance que met Israël dans sa descendance d'Abraham. — *Numquid non ut filii Æthiopum vos estis mihi?* Dieu ne fait pas plus de sa des Israélites que des Ethiopiens, cruels et barbares. Sur כּוֹשׁ, V. Gen. x, 6. Est ce la couleur des Ethiopiens qui amène

cette allusion, comme Jérém. xiii, 23? La noirceur de leur peau était en effet regardée comme un symbole de la noirceur de l'ame. Ils sont aussi mentionnés comme descendants de Cham, race haine d'Israël. — *Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti?* Si je vous ai tirés d'Égypte, vous ne m'en êtes pas plus chers pour cela que d'autres peuples que j'ai aussi bien que vous changés de pays. — *Palæstinos de Cappadocia* Litt. « les Philistins de Caphthor ». Cfr. Jérém. xlvii, 4, et la note sur cet endroit. Cette immigration des Philistins doit être antérieure à la sortie d'Égypte; Cfr. Deut. ii, 23. Mais d'où venaient-ils? de Chypre ou de la Cappadoce, il est difficile de le dire. — *Syros de Cyrene*, כּוֹשׁ בִּיקִיר, Kir, d'où les Araméens ou Syriens proviennent, semble dit Ewald, être l'Arménie; V. i, 5; nous l'avons identifié dans cet endroit avec le Kurgistan ou la Géorgie moderne.

8. — *Ecce oculi... super regnum peccans*. V. plus haut, v. 4. Ce royaume pécheur n'est pas seulement, dit Keil, celui des dix tribus, mais tout Israël, le royaume de Juda compris; toutefois Amos s'adresse principalement au royaume des dix tribus. — *Conteram illud a facie terræ*. Je le détruirai absolument; Cfr. Deut. vi, 45; Os. i, 4. — *Verumtamen conterens non conteram domum Jacob*. Le royaume périra, mais tous ses habitants ne seront pas engloutis dans sa ruine, il en survivra quelques-uns. La maison de Jacob est opposée ici à la nation pécheresse, qui est détruite uniquement à cause

9. Ecce enim mandabo ego, et concutiam in omnibus gentibus domum Israel, sicut concutitur triticum in cribro, et non cadet lapillus super terram.

10. In gladio morientur omnes peccatores populi mei, qui dicunt : Non appropinquabit, et non veniet super nos malum.

11. In die illa suscitabo tabernaculum David, quod cecidit; et reedificabo aperturas murorum ejus, et ea quæ corruerant instaurabo: et reedificabo illud sicut in diebus antiquis

Act. 15, 16.

9. Car je vais donner des ordres, et je secouerai la maison d'Israël parmi toutes les nations, comme on secoue le blé dans un crible, sans qu'il en tombe un grain à terre.

10. Tous les pécheurs de mon peuple mourront par le glaive, eux qui disent : le malheur n'approchera pas et ne tombera pas sur nous.

11. En ce jour-là je relèverai le tabernacle de David qui est ruiné, je refermerai les ouvertures de ses murailles, je rebâtirai ce qui était tombé, et je la rétablirai comme aux temps anciens.

de ses péchés. Mais il reste toujours un noyau d'hommes pieux et bons dont Dieu se servira pour former un nouveau peuple. Cfr. Jérém. xxx, 44.

9. — *Ecce enim mandabo ego.* Je donnerai mes ordres aux nations qui doivent exécuter le jugement que j'ai prononcé. — *Concutiam in omnibus gentibus domum Israel.* Israël sera dispersé, envoyé en exil parmi des nations diverses. — *Sicut concutitur triticum in cribro.* Le crible conserve le bon grain et ne laisse tomber que la poussière; de même Israël sera criblé; les méchants périront, mais les bons seront conservés. — *Non cadet lapillus super terram.* כַּרְרָךְ est ici le grain solide par opposition à la balle; aucun grain ne tombera à terre, c'est-à-dire, aucun homme de bien ne périra; Cfr. I Rois. xxvi, 20, Cfr. des promesses analogues, Is. vi, 43; Ezéch. xx, 38.

10. — *Peccatores populi mei.* Ces pécheurs sont plus spécialement caractérisés par les paroles qui suivent. — *Qui dicunt : Non appropinquabit... malum.* Ils sont en sécurité, comptent sur la fausse et passagère prospérité dont ils jouissent; Cfr. v. 7 et iii, 2, et se moquent des menaces des prophètes. « Et hoc patientur quia non credunt vaticinia prophetarum, nec putant esse ventura quæ per eos Dominus comminatur. Cumque sibi prospera repromittent, mala postea sustinebunt, e regione sanctis timentibus et non precantibus, et ideo nequaquam morientibus gladio quia dixerunt : Appropinquabunt nobis mala, et veniet super nos supplicia, quæ peccata nostra meruerunt, de quo plenius in Jeremia loquitur Deus : Assumam, et loquar super gentem et regnum, ut

auferam eam et disperdam; si conversa fuerit gens illa e malis suis, et ego agam pœnitentiam de his quæ cogitaveram facere ei, Jérém. xviii, 7, 8. Non ergo Deus mutatur, qui semper est immutabilis; sed nos eum nostra conversione mutamus. Sævitur, irascitur, comminatur, et dicit se illaturum esse supplicia si agamus pœnitentiam, ipsum quoque suæ pœnitebit sententiæ. Rursum juxta eundem Jeremiam, cap. xvii, promittit prospera; si negligentia dissolvimur, et illum pœnitebit sponsionis suæ promissaque mutabit. Cujus rei exemplum Ninivitas et Jerusalem habere possumus, quorum alii de imminutibus supplicii liberati sunt; alii quæ patribus promissa fuerant, perdidit ». S. Jérôme.

11. — Viennent maintenant les promesses de l'établissement du véritable royaume de Dieu. — *In die illa,* après l'exécution du jugement porté contre Israël. — *Suscitabo tabernaculum David quod cecidit,* כִּסֵּה, hutte, indique l'état de décadence de la maison royale de David. Autrefois c'était un palais, ce n'est plus maintenant qu'une chaumière. Elle est tombée, c'est-à-dire elle va prochainement tomber sous les coups de ses ennemis. Amos a déjà prédit la destruction des palais de Jérusalem par le feu, ii, 5. D'après ces paroles d'Amos, le fils du tombé devint chez les Juifs un des titres du Christ. Elles étaient pour eux la preuve de l'abaissement de la maison de David aux jours du Messie, à qui S. Jacques les applique d'une manière spéciale. V. Crelier, Actes, xv, 46. — *Reedificabo aperturas murorum ejus...* Cfr. des promesses analogues. Jérém. xxxi, 4, xxxiii, 7. — *Sicut in diebus antiquis,* comme au temps

12. Afin qu'ils s'emparent des restes de l'Idumée, et de toutes les nations du monde, parce que mon nom a été invoqué sur eux. C'est le Seigneur qui le dit, et c'est lui qui le fera.

13. Des jours viennent, dit le Seigneur, où le moissonneur suivra de près le laboureur, et où celui qui foule les raisins touchera le semeur. La douceur du miel découlera des montagnes, et toutes les collines seront cultivées.

12. Ut possideant reliquias Idu-mææ, et omnes nationes, eo quod invocatum sit nomen meum super eos, dicit Dominus faciens hæc.

13. Ecce dies veniunt, dicit Dominus : et comprehendet arator messorem, et calcator uvæ mittentem semen : et stillabunt montes dulcedinem, et omnes colles culti erunt.

Joël. 3, 18.

le plus florissant du royaume ; Cfr. II Rois, vii, 41, 42, 46. Peut-être ces mots sont-ils employés ici pour montrer qu'une longue période s'écoulera avant la réalisation de cette promesse. Le royaume de David ne pourra se relever que par un rejeton de la famille de David. Ce rejeton, dit Keil, ne peut être autre que le Messie, comme les Juifs anciens l'ont reconnu ; mais déjà du temps de S. Jérôme, ils ne voyaient plus dans ce passage qu'une promesse de restauration temporelle.

12. — *Ut possideant reliquias Idumææ.* David avait vaincu les Iduméens et s'était emparé de leur territoire, II Rois, viii, 44. Plus tard, ils avaient recouvré leur indépendance. Mais cette conquête par David ne suffit pas à expliquer la mention de l'Idumée dans cet endroit. David avait soumis aussi les Moabites, les Ammonites, les Araméens, les Philistins, toutes nations qui avaient recouvré leur liberté, et auxquelles, dans son premier chapitre, Amos prédit le jugement à venir. Edom seul est ici mentionné nominativement, dit Keil, à cause de son attitude envers le peuple de Dieu, et en particulier envers le royaume de Juda, auquel il avait manifesté une animosité spéciale. C'est pour cela qu'Abdias, v. 49, prédit aussi le châtement de l'Idumée, et l'a-sujet-tissement des derniers descendants d'Esau à la maison de Jacob, Amos parle des restes de l'Idumée, non comme le prétend Hitzig, parce qu'Amasias n'avait réuni à son royaume qu'une partie de ce pays, IV Rois, xiv, 7, mais par allusion à la menace de 1, 42. Donc les restes d'Edom se composent de ceux qui auront échappé au jugement porté contre ce pays. LXX : ἕως ἄν ἐκλήρωσιν οἱ κατ'ἄσποιοι τῶν ἀνθρώπων με ; leçon que l'auteur des Actes a suivie, xv, 47. — *Et omnes nationes, eo quod invocatum sit nomen meum super eos.* Parmi les nations, celles-là seules

prises par Israël, c'est-à-dire incorporées au royaume de David restauré, sur lesquelles le nom du Seigneur aura été invoqué. Hitzig, Baur, Hoffmann pensent qu'il s'agit de celles qui ont été soumises aux Juifs au temps de David. Mais rien ne justifie cette manière de voir. Il n'est question que des peuples auxquels Dieu se sera révélé, et auxquels il se sera manifesté comme Sauveur ; Cfr. Is. Lxiii, 49 ; Jérém xiv, 9 ; Joël, iii, 5. Le Deutéronome, xxviii, 9, n'employait ces mots que par rapport à Israël ; Jérémie les applique au temple, vii, 40, 41. Ils sont ici appliqués à toutes les nations qui auront reconnu et accepté le Messie. Le rétablissement de la domination de David sur les païens, serait, dit Hengstenberg, une pensée bien mesquine, éloignée des espérances de Jacob, Gen. xlix, 40, de David et de Salomon, Is. Lxi, 41. — *Dicit Dominus faciens hæc.* Le Seigneur qui fait la promesse ne manquera pas de l'accomplir ; Cfr. Jérém. xxxiii, 2. Tout ce passage a été cité dans les Actes xv, 46, 47. Il faut voir sur ce point Hengstenberg, et le Comm. sur les Actes.

13. — Cette restauration du royaume de David dans la personne du Messie sera accompagnée d'une prospérité extraordinaire, Cfr. Ezéch. xxxiv, 25 et suiv. ; xxxvi, 40 et suiv. — *Ecce dies veniunt.* L'avenir donnera raison au prophète. — *Comprehendet arator messorem.* Le moissonneur suivra de près le laboureur : La fertilité sera si grande que la moisson suivra sans intervalle sensible le labour et les semailles. — *Et calcator uvæ mittentem semen.* Les semailles et les vendanges se suivront de si près qu'il n'y aura plus de morte saison. Ces promesses sont empruntées au Levit, xxvi, 5. — *Stillabunt montes dulcedinem...* Cette seconde partie du verset est empruntée à Joël, iii, 18. — *Omnes colles culti erunt.* Litt. « toutes les collines couleront », c'est-à-dire, donneront

14. Et convertam captivitatem populi mei Israel : et ædificabunt civitates desertas, et inhabitabunt : et plantabunt vineas, et bibent vinum earum : et facient hortos, et comedent fructus eorum.

15. Et plantabo eos super humum suam, et non evellam eos ultra de terra sua, quam dedi eis, dicit Dominus Deus tuus.

14. Je ramènerai les captifs de mon peuple Israël. Ils rebâtiront les villes désertes, et ils y habiteront. Ils planteront des vignes, et ils en boiront le vin. Ils feront des jardins, et ils en mangeront les fruits.

15. Je les planterai dans leur terre, et je ne les arracherai plus à l'avenir du sol que je leur ai donné, dit le Seigneur votre Dieu.

du vin en abondance. Claudien, *In Rufinum*, I, 382 et suiv. décrit de même l'abondance et la prospérité :

... Subitis messor gaudebit aristis :
Rorabunt querceta favis, stagnantia passim
Vina fluent, oleique lacus.

14. — *Convertam captivitatem populi mei Israel*. Même promesse dans Jérém. xxx, 3, 40, 48 ; Cfr. Os. vi, 11. — *Ædificabunt civitates desertas et inhabitabunt*. Cfr. Is, liv, 3. — *Plantabunt vineas*. Cfr. Ezéch. xxviii 25, 26. — *Bibent vinum earum*... Leur travail ne sera pas inutile, comme la menace leur en a été faite, v, 41, V. des promesses de même genre dans Is. lxxv, 21, 22 ; Cfr. aussi Deut. xxviii, 33,

15. — Cette bénédiction durera toujours. — *Plantabo eos super humum suam*. Israël régénéré est comparé à des arbres qui ont poussé en terre de profondes racines et sont inébranlables. Cfr. II Rois, vii, 40. — *Non evellam eos ultra de terra sua*. Cfr. Jérém. xxiv, 6. — *Dicit Dominus Deus tuus*. Ces mots mettent le sceau à la promesse. Il ne faut pas en chercher la réalisation dans le retour de la captivité sous Zorobabel et Esdras ; alors Israël ne fut pas replanté pour toujours, ni la hutte de la maison de David remplacée par un palais durable. Ce n'est qu'au temps du Messie et de l'Eglise que la prophétie s'accomplira dans toute sa vérité.

IMPRIMATUR

† L. Hipp. Card. Guibert, archiepiscopus Parisiensis.

Parisiis, 6^a augusti, 1883.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ép. CLXXIV, n. 9) la protestation suivante :

Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt universa, reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR